MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BULLETIN D'ANALYSE ECONOMIQUE

GRANDE CHINE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE PÉKIN

T1 2022

L'année 2022 est une année importante pour la Chine, tant au plan économique que politique, et la stabilité aurait dû être son maître mot. L'actualité s'est cependant invitée dans ces tout premiers mois : actualité sanitaire et géopolitique bien sûr, mais aussi économique, tant les leviers de croissance semblent devoir être différents de ceux que l'on attendait.

Cette sélection d'analyses du service économique de Pékin – non exhaustive, chacun comprendra que certaines, sensibles, n'ont pas vocation à être publiques – n'a d'autre ambition que de tenter d'éclairer ce début d'année si particulier.

Très bonne lecture !

Jean-Marc FENET et l'équipe du SER de Pékin

Les analyses fournies rendent compte des situations à la date de leur rédaction.

SOMMAIRE

Lianghui : quelles orientations économiques en 2022 ? 3
La politique « Zéro Covid », pourquoi et pour combien de temps ? 7
Situation du groupe Evergrande 11
La finance verte en Chine, un secteur en cours de structuration 16
Quel rôle a la Chine dans l'explosion des prix du gaz sur le marché mondial ? 28
Vers un marché de l'électricité unifié en Chine en 2030 ? 32
L'industrie navale déjà dominante se renforce grâce à la présence croissante des acteurs européens 37
Les métavers en Chine, une frénésie qui ne laisse pas le gouvernement indifférent 40
Plateformes d'échanges de données : quelles réalités ? 43
Enjeux et perspectives de la décarbonation de l'aviation en Chine 46
Transport aérien : accident du vol 5737 de China Eastern 51
Année record pour le commerce extérieur de biens chinois 54
Année record pour les échanges de biens entre la France et la Chine 65
Publication du premier livre blanc sur le contrôle des exportations 70
L'orientation productiviste du 14ème plan relatif à l'agriculture s'inscrit dans la continuité des politiques agricoles chinoises, mais ne cesse de se confirmer 78
La Chine satisfaite de son bilan agricole 2021 malgré des conditions difficiles 82
Bilan de l'adhésion de la Chine à l'OMC pour le secteur agricole et agroalimentaire chinois 83

Lianghui : quelles orientations économiques en 2022 ?

Les Lianghui (« deux assemblées »)[1] qui ont débuté respectivement les 4 et 5 mars sont les dernières avant le XX[e] Congrès du PCC. Dans ce contexte, **l'affichage d'objectifs économiques** relativement ambitieux et la réaffirmation de la priorité donnée à la « stabilité » économique pour 2022 dans les rapports publiés[2] ne sont pas surprenants. Face aux facteurs **baissiers pesant sur l'économie chinoise, la réalisation concrète de ces objectifs n'est pourtant pas assurée, comme pouvait l'être celle de 2021** : elle devra être particulièrement suivie.

1. DES OBJECTIFS AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE DE PRESSION BAISSIERE SUR L'ECONOMIE

Dans la lignée de la « triple pression » précédemment identifiée par XI Jinping[3], le rapport indique que la reprise de la consommation et de l'investissement continue de marquer le pas, alors que le maintien de la forte croissance des exportations est loin d'être acquis (tensions sur l'approvisionnement en ressources énergétiques et en matières premières)[4]. De surcroît, le rapport fait état de « difficultés » pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les travailleurs indépendants. Dans ce contexte, d'après le Premier ministre Li Keqiang, la « tâche d'assurer une croissance stable doit occuper une place encore plus importante»[5] et l'accent mis sur le désormais traditionnel narratif d'une « croissance de qualité » parait plus modéré.

[1] Elles désignent la réunion annuelle en parallèle de deux institutions de l'Etat chinois : l'Assemblée nationale populaire (ANP, 3000 membres) et le comité national de la Conférence consultative populaire du Peuple chinois (CCPPC, 2200 membres). Formellement, l'ANP reçoit et vote les rapports d'activité gouvernementale de l'année, vote le budget et certaines lois symboliques ; quand la CCPPC n'a qu'un rôle consultatif limité.

[2] Le 5 mars ont été dévoilés trois rapports : le Rapport sur le travail du Gouvernement (à la suite du discours du PM Li Keqiang), présentant les réalisations de l'année 2021 et les objectifs pour 2022 ; le rapport de la *National Development and Reform Commission* (NDRC), détaillant de manière plus significative le bilan de l'année 2021 et les objectifs et orientations économiques pour le développement en 2022 ; et le Rapport sur la mise en œuvre des budgets centraux et locaux 2021 et les projections de budgets centraux et locaux pour 2022, publié par le MOF.

[3] Baisse de la demande, perturbations sur l'offre et affaiblissement des attentes, identifiées lors de la Conférence sur le Travail Economique de 2021.

[4] Ce diagnostic est aligné avec le Rapport Article IV du FMI, qui indiquait qu'en 2021, l'investissement tant public que privé n'a pu jouer que partiellement son rôle traditionnel de moteur de la croissance, tandis que la consommation intérieure n'a toujours pas retrouvé ses niveaux d'avant-crise : ce sont donc les exportations très élevées, ainsi qu'un effet de base non négligeable, qui permettent à la Chine d'afficher un taux de croissance de 7,9% en 2021 selon le Fonds.

[5] Bien que la « promotion d'un développement de haute qualité » soit mentionnée comme une orientation majeure « sous le leadership fort du PCC » dans le Rapport du Gouvernement, le narratif sur la croissance de qualité ne semble pas occuper une place centrale. La notion de croissance de qualité est citée dans les objectifs sectoriels sans être détaillée exhaustivement. Le Rapport de la NDRC ne la mentionne pas globalement non plus.

A cet égard, certains objectifs apparaissent ambitieux, comme la croissance du PIB « autour de 5,5 % »[6] en 2022, supérieure aux prévisions des banques (entre +4,5 % et +5 %) ou du FMI (+4,8 %) et au-delà de la croissance moyenne pondérée de ces deux dernières années (5,1 %). L'objectif d'augmentation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) est d'environ 3 %, ce qui semble difficile à atteindre : la hausse de 2021 atteint 0,9 % pour un objectif similaire, reflétant l'atonie de la demande.

2. LE POLICY MIX REFLETE L'OBJECTIF DE « STABILITE », SANS OPTER POUR UNE VERITABLE RELANCE

Sur le volet monétaire, les dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre depuis quelques mois devraient être maintenus, avec des liquidités « raisonnablement abondantes »[7] ; il est ainsi probable que le ratio d'endettement total reste globalement stable[8]. Le RMB, particulièrement fort, ne devrait pas faire l'objet d'intervention massive dès lors qu'il est sans effet apparent sur les exportations[9].

Sur le volet budgétaire, les autorités font la part belle aux dépenses (notamment fiscales) en direction des MPME, des sciences et technologies, et des collectivités. Outre des dispositifs en faveur du financement des MPME (garanties, remises sur prêts, subventions), la politique fiscale devrait être particulièrement mobilisée (baisses d'impôts[10], exonérations de TVA[11]). L'investissement devra aussi favoriser la croissance ; il sera soutenu par des transferts du budget général au profit des collectivités locales[12], déjà très endettées, permettant de stabiliser leurs émissions obligataires directes[13].

L'objectif de déficit du budget général devrait être tenu grâce au recours aux profits accumulés des SOEs et de la PBoC. Les dépenses du budget général augmenteront de 8,4 %[14] et le déficit est fixé à environ 2,8 % du PIB (contre 3,2 % en 2021). La prévision de recettes en augmentation (+3,7 %)[15] s'appuie sur la hausse des recettes fiscales (malgré les avantages fiscaux concédés par ailleurs) et sur des économies issues de la réforme de l'Etat

[6] Contre « au-dessus de 6% » en 2021 et « entre 6 et 6,5% » en 2019. Pour rappel, en 2020, aucun objectif n'avait été fixé lors des Lianghui en mai 2020 dans le contexte de la crise du Covid.
[7] La politique « prudente » devra être à la fois « flexible et appropriée » (augmentation de la masse monétaire et des agrégats de financement en phase avec la croissance économique nominale).
[8] Seul le rapport de la NDRC mentionne brièvement l'objectif de stabilisation du ratio d'endettement ; le Rapport du Gouvernement encourage le secteur bancaire à (1) augmenter l'encours des prêts (notamment les prêts de moyen et long terme au secteur manufacturier) ; (2) abaisser les taux d'intérêt (*real loan interest rates*, qui était en moyenne de 4,61% pour les entreprises en 2021) ; (3) continuer à soutenir l'économie réelle, en particulier via les instruments de prêts inclusifs aux MPME et *relending* au secteur agricole. Les prêts « inclusifs » aux PME par les grandes banques augmenteront de plus de 40% en 2022 (contre 30% en 2021).
[9] Le rapport souligne que le taux de change du RMB sera maintenu à un niveau « stable et adapté ».
[10] Réduction de moitié de l'impôt sur le revenu des entreprises présentant un revenu annuel imposable des PME de 1 M à 3 M RMB (de 10% à 5%). Ces remboursements et réductions d'impôts devraient atteindre 2 500 Mds RMB en 2022
[11] En outre, le système de remboursement de la TVA sera globalement amélioré.
[12] Le gouvernement central prévoit d'augmenter les transferts de fonds aux gouvernements locaux, qui atteindront près de 9 800 Mds RMB. Ces transferts sont en augmentation de 1500 Mds RMB par rapport à 2021, soit la plus forte hausse de ces dernières années. En parallèle, l'usage du mécanisme direct d'allocation de fonds aux échelons des préfectures et des comtés sera renforcé ; en2021, les montants transférés dans le cadre de ce dispositif ont atteint 2800 Mds RMB.
[13] Les collectivités émettent des *Local Government Special Purpose Bonds* ; elles sont autorisées à le faire en 2022 au même montant qu'en 2021, soit au maximum à 3650 Mds RMB.
[14] Les dépenses du budget public général national (premier compte public) s'élèveront à 26 712 Mds RMB en 2022 (+ 2000 Mds RMB) d'après les projections, contre des dépenses réalisées en 2021 de 24 632 Mds RMB.
[15] Les recettes du budget public général national s'élèveront à 21 014 Mds RMB en 2022, contre 20 253 Mds RMB réalisées en 2021.

(coupe dans les dépenses non essentielles), dont la réalité reste à démontrer. Surtout, le gouvernement prévoit de mobiliser les bénéfices accumulés des entreprises publiques[16], la soutenabilité d'une telle démarche au-delà de 2022 étant sujette à caution. Rappelons que le déficit public « augmenté » estimé par le FMI reste très élevé, à 16,5% du PIB en 2021[17].

3. Si aucune reforme structurelle n'est concretement a l'ordre du jour, on perçoit une politique de l'offre axee sur l'innovation, ainsi que des mesures en faveur de la demande.

La stratégie de développement tirée par l'innovation reste au cœur des orientations économiques. Dans la droite ligne du discours de « circulation duale », l'innovation scientifique et technologique ainsi que le développement industriel manufacturier de haut niveau occupent le cœur du dispositif, et en particulier, l'économie numérique (déploiement de la 5G, *smart cities*, villages numériques). Les autorités mobiliseront l'outil budgétaire (investissements dans la recherche fondamentale, hausse du Crédit Impôt Recherche jusqu'à 100 % dans certains domaines). Sur le plan de la régulation financière, une réforme de l'actionnariat et de la gouvernance des petites et moyennes banques est évoquée, ainsi que le développement des marchés de capitaux (en cohérence avec le constat de l'excessive bancarisation du financement de l'économie).

La priorité à la croissance « stable » se fait au détriment de mesures permettant d'atteindre les objectifs climatiques chinois. Aucune inflexion n'est prévue ; la consommation énergétique par unité de PIB ne fait d'ailleurs l'objet d'aucun objectif chiffré pour 2022, alors que l'objectif 2021 n'a pas été atteint.

Le soutien à la demande intérieure fait l'objet d'une rhétorique volontariste, mais ne s'accompagne que de mesures modiques. Le rapport fait la part belle à l'emploi (*employment-first policy*)[18], visant la création de plus de 11M d'emplois urbains[19] et un taux de chômage urbain maintenu en-dessous de 5,5% (contre 5,1 % en décembre 2021)[20]. Les politiques publiques porteront sur le soutien aux startups, les aides aux jeunes diplômés, et le renforcement de l'offre de formation professionnelle[21]. En revanche, aucun objectif n'apparait spécifiquement s'agissant du taux de chômage des jeunes, qui atteint 15 %. Le soutien à la demande passe aussi par le renforcement des filets de sécurité sociaux[22] : sont mentionnés (sans grande précision) l'éducation,

[16] Notamment en mobilisant le fond de stabilisation (*stabilization fund*) du gouvernement central, alimenté par les bénéfices « excédentaires » des SOEs centrales. En fonction des équilibres budgétaires et du policy-mix, les fonds accumulés peuvent être dégagés pour financer les dépenses gouvernementales, ou des transferts du gouvernement central aux gouvernements locaux. Néanmoins, la reconstitution de Fond implique des dépenses gouvernementales. Ces arbitrages sont généralement pris par le MOF conjointement avec le Conseil des Affaires de l'Etat. Il existe également de nombreux fonds de stabilisation locaux (local budget stabilization funds), pour lesquels divers transferts rendent difficile la lecture des finances publiques chinoises. En 2022, les bénéfices excédentaires des institutions financières publiques et des entreprises monopolistiques d'État accumulés ces dernières années au sein du Fonds de stabilisation du budget central seront restituées conformément à la loi et constitueront d'importantes ressources budgétaires mises à disposition du gouvernement.

[17] Au-delà du budget général du gouvernement, il inclut les budgets liés aux fonds centraux et locaux, aux caisses de sécurité sociale et surtout le budget « hors bilan » (dette cachée).

[18] Le rapport : "All local governments must use every possible means to stabilize employment and expand it further."

[19] Le même montant qu'en 2021.

[20] Le taux de chômage urbain était de 5,1% en décembre. L'objectif de 5,5% laisse penser que les autorités s'attendent à une hausse relative du chômage courant 2022, qu'ils prévoient atténuer grâce à la politique « employment first ».

[21] 9 Mds EUR (62 Mds RMB) de subventions seront allouées aux politiques de soutien à l'emploi (comparaison avec les montants alloués en 2021 non précisée).

[22] « We will do everything within our capacity to keep enhancing public services and resolve issues that are of common concern to the people"

l'assistance sociale de base, les soins médicaux[23], le niveau des retraites à l'échelle nationale, et le logement (sécurité du logement, politique de logements sociaux). Toutes ces mesures semblent pourtant incrémentales et ne participent pas d'un agenda de réforme en profondeur des services sociaux nécessaire à la baisse du taux d'épargne. La « prospérité commune » n'est d'ailleurs pas mentionnée dans le Rapport du Gouvernement[24] . Dans ces conditions, la réalisation effective des objectifs relatifs à la consommation est sujette à caution.

Les chantiers de réformes entamés en 2021 sont peu ou pas mentionnés. S'agissant de l'immobilier, il est surtout fait référence au maintien de prix stables pour les acheteurs de logement, ainsi que rapidement au « développement sain » du secteur, les politiques « appropriées » devant être prises au niveau local. En matière d'investissements publics, les investissements « efficients » et « proactifs » en infrastructures sont mentionnés rapidement, notamment dans les domaines de l'eau, du transport et de l'énergie. Enfin, aucune inflexion de la politique 0 Covid n'est prévue, malgré son risque potentiel sur la consommation et, localement, la production.

L'approche du XXème Congrès se traduit par un agenda économique conservateur et court-**termiste. En témoignent l'objectif de croissance relativement ambitieux (et politiquement porteur), ou encore l'accent m**is sur **« l'é**conomie réelle **»** et la vie quotidienne, avec les **politiques favorisant l'emploi ou les MPME, et des politiques sociales. La politique** économique aura probablement recours aux anciens leviers (investissement public massif), **n'entreprend aucune d**es réformes structurelles nécessaires (réforme du Hukou, de la **fiscalité,…) et efface toute ambition environnementale devant l'impératif de croissance. En** parallèle, les leçons de 2021 ont été tirées **–** le secteur immobilier semble préservé et **l'endettemen**t des collectivités limité **–** et les fondamentaux chinois de promotion de **l'**innovation sont bien présents.

Retour au sommaire (ici)

[23] Les subventions gouvernementales pour l'assurance médicale de base au profit des résidents ruraux et urbains au chômage augmenteront en moyenne de 4 EUR (30 yuans) par personne (pour s'élever à 88 EUR (610 yuans) par personne par an) et les subventions pour les services de santé publique de base augmenteront en moyenne de 70 centimes EUR (5 yuans) par personne (pour s'élever à 12 EUR (84 yuans) par personne).
Mention dans le Rapport de la NDRC.

[24] Mention dans le Rapport de la NDRC.

La politique « Zéro Covid », pourquoi et pour combien de temps ?

Nota bene : Actualité à la fin janvier 2022.

Alors qu'un nombre de croissant de pays font le choix de « cohabiter » avec le virus, la Chine maintient strictement sa politique dite « Zéro Covid » (PZC). Outre des bénéfices sanitaires (faible mortalité et propagation contenue du virus), celle-ci a permis une reprise rapide de **son activité économique. Néanmoins, force est de constater que le pays n'a désormais guère d'autre choix que de se maintenir sous** « cloche », compte-tenu de la propagation des variants Delta et Omicron et d**e l'échéance phare que constitue le XX**ème **Congrès du PCC à l'automne** 2022. Une inflexion du positionnement des autorités apparait peu probable en 2022 voire 2023.

1. Tres stricte, la politique « Zero Covid » presente des benefices importants aux yeux des autorites chinoises

Les mesures sanitaires nécessaires à l'absence d'une propagation du Covid-19 sont drastiques. A l'échelle nationale, les résidents sont soumis à (1) des contrôles sanitaires généralisés[25] ; (2) un traçage systématique des déplacements par téléphone[26], visant à l'identification rapide de potentielles chaînes de contamination[27] ; (3) des restrictions multiples sur les déplacements, en particulier dans les zones dites à risques[28] ; (4) des quarantaines/ confinements stricts autour des clusters identifiés (et mise en quarantaine de tous les cas contacts, couplée à de multiples tests); (5) une politique vaccinale volontariste (*couverture supérieure à 84%, quoique restant faible pour certaines population à risque*)[29] ; (6) des restrictions à l'entrée et à la sortie du territoire qui rendent les déplacements internationaux pour le moins compliqués[30].

[25] Port du masque, contrôles de température notamment aux points de circulation névralgiques (gares et aéroports, magasins ou centres commerciaux), tests PCR pour les déplacements hors de la municipalité, campagnes de tests « de masse ».

[26] Les déplacements des citoyens sont tracés grâce aux bornes télécom et, parallèlement, aux programmes « Health kit » sur l'application téléphonique Wechat. Chaque individu doit ainsi scanner le QR code du lieu fréquenté avant d'y entrer (restaurants, magasins, lieux culturels et historiques, transports, etc.).

[27] La désignation de cas contacts peut concerner plusieurs milliers d'individus ayant simplement traversé la même municipalité et ainsi borné à la même station télécom, selon un concept de contact « dans l'espace et le temps ».

[28] Les autorités établissent quotidiennement une liste des zones à risque (« 中高风险 ») sur le territoire, c'est-à-dire les zones identifiées comme foyers de transmission locale (à partir de 1 seul cas positif), au sein desquelles les mesures de contrôle sanitaires sont nettement renforcées. Les autorités distinguent les zones à haut risque et à moyen risque.

[29] La Chine compte 2,9 milliards de doses administrées, a mis en place la vaccination des enfants de plus de 3 ans, et les rappels vaccinaux (3ème dose) sont en cours. Le taux de couverture vaccinale serait à ce jour de 84,13%.

[30] A l'entrée : suspension de la délivrance de la grande majorité des visas d'entrée, quarantaine enfermée en hôtel d'au moins 21 jours qui implique de multiples tests, un suivi médical quotidien, restrictions des vols long courrier à 2% au plus de leur volume pré-crise et annulations régulières des liaisons commerciales restantes. À la sortie : suspension de la délivrance de passeports chinois.

Sur le plan sanitaire, la PZC a beaucoup réduit la mortalité liée au virus. Le décompte officiel est de 4632 morts jusqu'à avril 2020 et de seulement 4 morts depuis[31] (*chiffres sujets à caution*). Elle a fortement freiné les contaminations, permettant d'éviter la saturation d'un système hospitalier relativement peu développé[32].

Sur le plan politique, la PZC permis de renforcer la légitimité du PCC qui se pose toujours plus en garant de la sécurité des Chinois. La PZC semble bénéficier du soutien d'une partie importante de la population[33].

Sur le plan économique, la PZC a joué un rôle majeur dans la normalisation rapide de la conjoncture, permettant le rétablissement dès avril 2020 des niveaux de production manufacturière pré-Covid. La main d'œuvre est restée disponible et les outils de production globalement opérationnels en l'absence de confinement national. La Chine a ainsi pu répondre à une demande mondiale élevée (*notamment en équipements médicaux et biens électroniques*), et a enregistré une forte croissance de ses exportations *(+29,7 % en g.a. en 2021, contre +4 % en g.a. en 2020*)[34]. Son rôle dans les chaînes de valeur mondiales sort renforcé de la crise. Les IDE en Chine sont restés importants, les perspectives de croissance y étant élevées et faiblement corrélées aux fluctuations de l'économie mondiale (eff*et de diversification des portefeuilles*). En outre, en rendant impossible tout déplacement international de touristes chinois, la PZC a contribué à réduire le déficit de la balance des services, gonflant l'excédent courant.

2. EN COMPARAISON, LES « COUTS » DE LA PZC SONT PERÇUS COMME INFERIEURS, ET SES EFFETS SUR LE RESTE DU MONDE SONT SOUS-PONDERES

Pour les autorités, les effets économiques négatifs de la PZC semblent inférieurs à ses bénéfices à court terme, ce qui plaide pour écarter à moyen terme une politique sanitaire plus laxiste. La PZC affecte la consommation intérieure, directement sur le secteur des services (tourisme, hôtellerie/restauration, divertissement) ou en cas de confinement local, et indirectement par le maintien d'une épargne de précaution élevée dans un contexte d'incertitudes[35]. Sur le volet de l'offre, les perturbations localisées des chaînes de production et d'approvisionnement ont pu participer à la hausse des coûts de production et de transport[36]. S'agissant des dépenses publiques, les montants alloués à la lutte épidémique (*centres de quarantaine, tests, coûts de personnels, vaccins gratuits, etc.*) n'ont pas été communiqués. Ces coûts pourraient avoir pesé sur les

[31] D'après les données rapportées à l'OMS (Mainland China). En comparaison, la France atteint 1819 morts par million d'habitants : avec un taux similaire, la Chine en serait à 3 millions de morts.
[32] La Chine dispose de 3,6 lits de soins intensifs pour 100 000 habitants, contre 11,6 en France ou 29,2 en Allemagne.
[33] Pour une grande majorité de citoyens chinois, le virus est perçu comme une menace. En outre, les bénéfices de l'ouverture seraient objectivement limités quand près de 90% des chinois n'ont pas de passeport (chiffres 2019, selon Xinhua News), et que les étudiants chinois peuvent continuer à aller à l'étranger.
[34] Une normalisation du niveau des exportations est probable courant 2022, sous l'effet d'un retour à la normale des chaînes de production dans les autres pays asiatiques (desquels une partie de la production a été relocalisée en Chine depuis 2020), et alors que la demande occidentale pourrait diminuer (atténuation des effets des plans de relance) et se réorienter vers les services plutôt que les biens manufacturés. Le 24 novembre, le vice-ministre du MofCom Ren Hongbin a ainsi averti que le pays ne pouvait pas être « aveuglément optimiste » s'agissant de la croissance moteur des exportations.
[35] De l'ordre de 45% du revenu disponible, en hausse depuis la crise du Covid, alors que le taux d'épargne s'inscrivait dans une tendance baissière depuis 2010 (51% en 2010).
[36] Les difficultés des fournisseurs à répondre à la demande des usines en intrants ont engendré une augmentation globale des prix, répercutée sur les usines et producteurs. Les autres facteurs ayant joué un rôle dans l'augmentation des prix des intrants sont les coupures d'électricité, les inondations régionales et la résurgence de certains foyers épidémiques.

investissements publics en 2021, bien qu'il soit difficile de quantifier ces effets de substitution. Au global, la consommation interne et les investissements publics demeurent sous leur niveau pré-pandémiques[37], sans qu'il soit possible de dire ce qu'il en aurait été en l'absence de PZC.

La PZC pèse sur le reste du monde, illustrant le degré de dépendance des économies mondiales envers la Chine. Elle a conduit au blocage épisodique de certains ports chinois en raison de contraintes accrues (désinfection et test systématique du fret, par exemple[38]), contribuant à la hausse brutale des coûts du transport[39]. Dans ce contexte, la PZC peut servir de prétexte à une localisation accrue des chaînes de production en Chine. De plus, la fermeture quasi-totale du pays aux étrangers contribue à l'affaiblissement des effectifs expatriés dans les sphères économiques. A terme, le maintien de l'isolement pourrait entraîner une baisse des IDE ou peser sur l'efficacité de l'économie chinoise (*la concurrence internationale incite les entreprises locales à améliorer leur productivité*), sans que ces effets potentiels ne soient perceptibles à l'heure actuelle.

Pour la France, dans un contexte où les touristes chinois ne peuvent plus voyager, la hausse des exportations de produits de luxe est loin de compenser le manque à gagner des dépenses que réalisaient les touristes chinois sur le territoire français (4 Md€)[40].

3. UN CHANGEMENT EST-IL POSSIBLE ?

Les autorités n'ont finalement guère d'autre choix que de maintenir une telle politique, puisque (1) sur le plan sanitaire, la propagation d'Omicron, combinée au sous-équipement hospitalier et à l'efficacité discutée des vaccins chinois, induirait en cas d'allègement de la PZC des coûts massifs pour le système de santé[41]; (2) sur le plan politique, le pouvoir a fait de la maîtrise épidémique un élément central de sa communication (3) sur le plan économique, un choc épidémique induirait de sérieuses disruptions sur les chaînes de production à court terme, et un processus de réorganisation couteux à moyen terme.

[37] D'après le Rapport art IV du FMI.
[38] Notamment les ports de Ningbo et Tianjin.
[39] Prix spot du fret maritime entre Chine et Europe multiplié par 8 entre 2019 et sept. 2021, coût du fret aérien multiplié par 5
[40] Les exportations de produits de luxe (boissons, parfums, cosmétiques, cuir, bagagerie, bijouterie, joaillerie et objets d'art) vers la Chine atteignent 5,7 Mds€ sur les onze premiers mois 2021 contre 3,1Mds€ sur la même période en 2020. Le différentiel de +2,6 Mds ne compense pas la perte de 4 Mds EUR toutes dépenses confondues, y compris hôtellerie et restauration en 2019.
[41] Le 27 novembre 2021, CDC Weekly a publié une étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Pékin, informant que "Dans l'hypothèse où la Chine devrait faire face aux mêmes conditions sanitaires qu'en France, le nombre de nouvelles contaminations quotidiennes pourrait alors avoisiner les 450 000, et le nombre d'hospitalisations pour des formes graves de Covid s'élèverait quant à lui à près de 16 000 chaque jour. ». L'étude cite également que : "We *found that even in a highly underestimated outbreak scenario under the most optimistic assumptions, once China adopts the control and prevention strategies of some typical western countries, the number of the daily new confirmed cases in China would likely rise up to hundreds of thousands of cases, and among which >10,000 cases would present with severe symptoms. Particularly, the number of standing severe cases would exceed the peak number nationwide in early 2020 within 1–2 days, which would have a devastating impact on the medical system of China and cause a great disaster within the nation. […] Our findings have raised a clear warning that, for the time being, we are not ready to embrace "open-up" strategies resting solely on the hypothesis of herd immunity induced by vaccination advocated by certain western countries. More efficient vaccinations or more specific treatment, preferably the combination of both, are needed before entry-exit quarantine measures and other COVID-19 response strategies in China can be safely lifted.*" Consulter l'étude : 210183.pdf (chinacdc.cn). Le Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies (CDC) dépend directement de la Commission nationale de la santé de la République populaire de Chine, et dispose d'un département éditorial (CCDC Weekly) lui servant de plateforme de publication et de communication.

Loin d'une inflexion, la PZC pourrait être renforcée d'ici 2023. Le maintien sous contrôle de l'épidémie en 2022 s'annonce difficile, du fait de la tenue des Jeux Olympiques ou de l'émergence du variant Omicron[42]. Des ajustements pourront être opérés temporairement et localement (déplacements, exigences de quarantaine, etc.), en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Par nécessité autant que par choix, la Chine ne montre aucun signe d'inflexion de sa politique « Zéro Covid ». Les avantages sanitaires, politiques et économiques de cette dernière perdurent. Cette **situation n'est pas sans générer des tensions et pourrait être de plus en plus** difficilement tenable, alors que la situation en Chine diverge de celle du monde extérieur.

Retour au sommaire (ici)

[42] Etude hongkongaise au 23 décembre 2021 : Sinovac booster insufficient against omicron, study shows - Nikkei Asia ; China's Sinovac COVID-19 booster weaker against Omicron- Hong Kong study | Reuters

Situation du groupe Evergrande

Nota bene : Actualité fin janvier 2022. Les récentes évolutions relatives à la situation des promoteurs immobiliers chinois sont traitées dans les brèves hebdomadaires du SER de Pékin. Pour les récentes annonces sur Evergrande, voir les « Brèves hebdomadaires de la Semaine du 21 mars 2022 ».

Le mardi 7 décembre 2021, Evergrande a échoué à rembourser un coupon de 82,5 M USD, dû à des investisseurs étrangers. Depuis, malgré ce défaut de fait, la procédure judiciaire de **banqueroute n'a pas encore été lancée. La restructuration du passif d'Evergrande est en cours de discussion, sous l'égide des autorités locales. En parallèle, les autorités économiques assurent que le défaut d'Evergrande n'est qu'un cas isolé sans conséquence sur le reste de l'économie**[43], mais doivent malgré tout desserrer les contraintes pesant sur le secteur et faire intervenir les SOE pour éviter une contagion.

1. Les discussions autour de la restructuration du passif d'Evergrande, marquees par l'immixtion des autorites du Guangdong, suivent leur cours dans une relative opacite

Les priorités d'Evergrande, en ligne avec celles des autorités, demeurent la poursuite de l'activité de construction de logements, et le remboursement des échéances dues. D'après une communication officielle, le groupe a délivré 39 000 unités de logement en décembre contre 10 000 par mois depuis septembre. Du point de vue financier, le programme de réduction des coûts se poursuit (ex : déménagement du siège), et des négociations sont en cours : un accord a été trouvé le 14 janvier avec des créditeurs chinois pour étendre de 6 mois un paiement coupon dû en janvier pour 705 M USD, dans le but d'éviter un défaut *onshore*. La situation d'Evergrande reste cependant très tendue d'un point de vue financier, le groupe semblant peiner à faire face à ses échéances même *onshore*.

Les tractations autour de la restructuration ont commencé dans une relative opacité, l'implication des autorités du Guangdong et des entreprises d'Etat (SOE) se confirme. Le défaut sur les obligations étrangères s'élèverait à 20 Mds USD (Reuters). Evergrande s'est lancée dans l'identification de leurs détenteurs. Souhaitant éviter le lancement d'une procédure officielle, elle a jusqu'ici réussi à dissuader certains d'entre eux d'ester en justice (menace brandie le 24/01). Un plan de restructuration devrait être publié d'ici 6 mois d'après la société. Reuters en mentionne certaines grandes lignes, telles qu'une potentielle séparation entre les actifs *offshore* et *onshore* (les actifs *offshore* devant servir au remboursement des passifs *offshore*) ou l'effacement de la totalité du capital détenu par le CEO. Enfin, l'implication des SOE dans la restructuration se confirme. En décembre, un comité des risques avait été créé, comprenant de nombreux membres de SOE du Guangdong. Le 24/01, Evergrande a annoncé la nomination au conseil d'administration de Liang Senlin, président de Cinda Holdings (dont la maison-

[43] Le 9/12, le gouverneur de la PBoC Yi Gang qualifie le défaut d'Evergrande d'événement de marché, devant être réglé « en accord avec les principes de marché et du droit ».

mère est détenue à 70% par le ministère des finances chinois) société financière en charge du traitement des passifs de mauvaise qualité.

Les tractations actuelles préparent une procédure judiciaire de banqueroute, qui n'a pas encore été lancée. Comme pour toutes les compagnies listées ayant fait faillite jusqu'à présent, Evergrande pourrait en cas de lancement d'une procédure de faillite s'engager dans la voie d'une réorganisation. Celle-ci prévoit un traitement des créanciers selon leur séniorité (garanties spécifiques > dépenses de procédure > salaires > Etat > autres créanciers), sans hiérarchie de principe entre créanciers étrangers et nationaux. Elle reste floue sur le processus : un liquidateur peut être nommé, mais la Cour dispose d'une très large flexibilité en matière de mesures à prendre, y compris de poursuite d'activité. Le taux de recouvrement est en moyenne de 30% dans ce type de procédure. A noter qu'il existe un accord de reconnaissance mutuelle des procédures liées aux faillites entre Hong Kong et la Chine : une faillite d'Evergrande initiée à Hong Kong pourrait impliquer une Cour en Chine continentale.

2. LES AUTORITES INTERVIENNENT POUR SOUTENIR UN SECTEUR IMMOBILIER SOUS PRESSION

En 2020, les autorités ont mis en place des mesures visant à désendetter les promoteurs (trois lignes rouges[44]). Celles-ci ont contribué à l'éclosion d'une crise de liquidité parmi les promoteurs, incapables de se financer à court terme, précipitant notamment le défaut d'Evergrande. En parallèle, le marché immobilier fait face depuis 2020 à de grandes difficultés (faible croissance des prix et des ventes[45]), contribuant à la baisse du chiffre d'affaires des promoteurs. Les agences de notation considèrent plusieurs promoteurs comme proches de ou en défaut (Kaisa qui a déjà fait défaut sur une obligation *offshore* pour 400 M USD en décembre, Aoyuan, R&F properties, Yuzhou Group Holdings notamment). 117 Mds USD en coupons d'obligation ou paiement du principal sont dus en 2022 par l'ensemble des promoteurs, dont près du tiers à des créditeurs *offshore* (Bloomberg).

Entre volonté intacte d'assainir le secteur et nécessité d'éviter une crise systémique, les autorités tentent de trouver un équilibre et allègent certaines contraintes réglementaires pesant sur le secteur. Pour ne pas revenir sur la priorité à l'assainissement du secteur, les autorités ont exclu (i) la suppression des trois lignes rouges (explicitement par la Banque centrale - PBoC) et (ii) l'intervention directe au capital des promoteurs en situation de stress (*bail out*) dont Evergrande. Mais pour éviter la crise, les autorités ont (i) permis aux promoteurs de se financer auprès des banques chinoises en demandant à celles-ci de souscrire à leurs émissions obligataires, et de leur prêter de manière raisonnée[46] (ii) exclu des ratios prudentiels applicables aux promoteurs publics les actifs rachetés à des promoteurs privés en situation de stress, (iii) autorisé les promoteurs à utiliser les fonds bloqués par les gouvernements locaux pour se financer (50 à 70% des recettes des préventes sont stockées dans des comptes bloqués, pour réduire les risques). Il en a résulté un relatif allègement des tensions, avec des rachats d'actifs par des promoteurs SOE (ex : China Overseas Land and Investment, détenue par l'Etat, a ainsi racheté certains actifs des promoteurs Agile (pour 291 M USD) et Shimao (585 M USD), China Resource Land a racheté certains actifs de Yuzhou Group et Jiangsu Zhongnan, etc.) et même des levées de fonds (ex : le 21/01, Country Garden, premier promoteur en termes de ventes, a levé 500 M USD avec des obligations convertibles). Il n'est cependant pas certain que ces mesures soient suffisantes pour réduire le stress auquel font face les promoteurs.

[44] (i) un ratio « engagements / actifs » inférieur à 70%, (ii) un ratio « endettement net / fonds propres » inférieur à 100%; et (iii) des liquidités au moins égales à la dette à court terme

[45] Du 01 au 20 Janvier 2022, les ventes dans les 50 plus grandes villes auraient diminué de 32% en g.a. par rapport à janvier 2021 (Caixin)

[46] Sans pour autant revenir sur la règle d'un maximum de 40% d'encours de prêts immobiliers.

La contagion au reste de l'économie demeure contenue. Pour le secteur bancaire, Mingsheng Bank, premier créditeur d'Evergrande en juin 2020 et première banque privée chinoise en termes de taille de bilan (8e en comptant les banques publiques), est significativement exposée au secteur. La situation inquiète le marché mais semble pour l'instant sous contrôle, la part de ses prêts immobilier étant de 10% de son encours et son ratio de NPL de 1,04% en juin 2021. S'agissant des gouvernements locaux, 40% de leurs revenus étaient issus de ventes de terrains en 2020 (montants 2021 non disponibles), leur situation financière pourrait donc se tendre alors que les obligations des véhicules de financement (LGFV) arrivant à maturité en 2022 s'élèvent à 376 Mds USD. La situation financière des gouvernements locaux est un point d'attention pour 2022.

Conformément aux souhaits des autorités, Evergrande donne la priorité à la construction des **logements promis, et tente de poursuivre son désendettement. Jusqu'à présent, le risque d'une crise généralisée du secteur et a fortiori de l'économie chinoise a été évité, aucune liquidation désordonnée des actifs immobiliers n'ayant eu cours. Une f**ois de plus, la gestion **de la situation par les autorités contribue à affermir fortement le rôle des entreprises d'Etat.** Cela correspond bien aux objectifs du pouvoir chinois, mais induit des distorsions qui seront à terme préjudiciables à la productivité du c**apital et à l'économie du pays.**

Retour au sommaire (ici)

<u>Annexe</u> : principales dispositions de la loi chinoise du 27 août 2006 sur les faillites

Trois « procédures de faillite » (« *insolvency procedures* ») existent :

- **La procédure de réconciliation** à l'amiable voit l'élaboration d'un accord de réconciliation, approuvé par les parties et par la Cour.
- **La procédure de réorganisation vise à sauvegarder l'entreprise et de continuer à opérer.** Elle prévoit pour cela des adaptations de la gestion opérationnelle de l'entreprise, et de son passif, pour lui permettre d'opérer à nouveau. La procédure de réorganisation a jusqu'ici été préférée pour toutes les compagnies listées sans exception.
    - **Raisons.** Une réorganisation peut être envisagée « si les actifs sont insuffisants pour payer les dettes, si l'entreprise est de toute évidence incapable de payer ses dettes, ou si c'est « évidemment probable » qu'elle ne pourra payer ses dettes ». C'est à l'appréciation de la Cour.
    - **Procédure.** Un liquidateur peut être nommé (mais l'entreprise peut aussi demander à s'auto-gérer pendant la procédure). Une procédure de « pré-package » existe, notamment pour aller plus vite dans la proposition d'un plan de réorganisation (*cette procédure reste floue*).
    - **Calendrier.** Une fois la réorganisation décidée, l'entreprise a six mois pour proposer un plan. La Cour organise en 30 jours un vote des créanciers. La Cour l'examine dans un deuxième temps et a 30 jours pour ce faire. Ce calendrier contraint rend nécessaire un travail en amont important pour les plus grandes entreprises.
    - **Flexibilité.** Il n'y a aucune exigence légale en matière des mesures à prendre, qui sont entièrement à la main de la Cour. Une fois le dossier de faillite déposé, l'administrateur choisit de poursuivre ou non les contrats en cours (et peut rompre les contrats partiellement remplis jusqu'à un an avant le début de la procédure).
- **La procédure de liquidation est envisagée comme un dernier recours.** La mise en liquidation n'est pas un devoir légal pour l'entreprise. Les critères sont les mêmes que pour la réorganisation. Un administrateur est nommé, il propose un plan de liquidation aux créanciers. Il peut choisir de poursuivre ou non un contrat établi avant la mise en liquidation. Aucun délai n'existe dans la loi, sauf celui de 6 mois entre le début et la fin de la liquidation des actifs.

Pour les deux dernières, les créanciers sont traités dans l'ordre suivant :

- Les détenteurs d'une garantie sur un actif particulier ont des droits préférentiels de réception des fonds à la vente de ces actifs
- Les dépenses liées à la procédure et les « creditors of common interest liabilities »
- Les créanciers prioritaires : salaires (les salaires du top management devant être « calculés selon la moyenne des salaires des employés dans l'entreprise ») et pensions diverses
- Etat et assurance sociale
- Créanciers chirographaires (sans garantie), les fournisseurs pouvant parfois se déclarer toujours propriétaire du bien acheté par la société en faillite si le prix n'a pas été totalement payé.
- La loi ne prévoit pas un traitement prioritaire des créanciers nationaux sur les créanciers internationaux.

Les procédures sont convertibles dans une certaine mesure (et souvent relevant de la décision de la Cour, la loi restant flexible). De sources non officielles et difficilement vérifiables (citées par le cabinet CMS), le taux de recouvrement serait de 30% en cas de réorganisation, 24,25% en cas de réconciliation et 14% en cas de liquidation.

Partage des rôles :

- **La Cour** a le rôle le plus important, par (i) l'acceptation du dossier, (ii) la désignation d'un administrateur qui lui rend compte. La Cour a une large marge d'appréciation pour engager la responsabilité personnelle des dirigeants et principaux gestionnaires. Elle peut notamment l'être en cas de violation des « devoirs financiers » (à noter qu'une loi sur les faillites personnelles est en cours de discussion mais n'existe pas encore), de non-respect des décisions de justice prises dans le cadre de la procédure, mais aussi en cas de non-respect des principes – non écrits – de bonne gestion.
- **Un comité de créanciers** est formé, qui vote le plan de restructuration. Ce dernier se fait donc en itération avec eux, en tentant d'être consensuel. Si le groupe refuse le plan par deux fois, la Cour peut choisir de l'adopter.
- Par ailleurs, la coopération « pleine et entière » de **l'entreprise** et de ses actionnaires est requise. La compagnie parente peut être impliquée dans certains cas.
- Depuis 2020, la loi sur l'environnement des affaires prévoit l'intervention des autorités : *"**local people's governments** at or above the county level shall establish a coordination mechanism for corporate bankruptcy work as needed to coordinate and resolve relevant issues involved in the process of corporate bankruptcy', which promotes the government's support for courts in handling bankruptcy cases."*

Enfin, il existe un accord de reconnaissance mutuelle des procédures liées aux faillites entre le Gouvernement de Hong Kong et la Cour suprême populaire, pour l'instant pour un champ limité d'articles, et pour seulement Shanghai, Xiamen et Shenzhen. Cela facilite notamment le recouvrement des créances et la protection des créanciers dans les procédures de faillite transfrontière. En pratique, si une faillite est initiée à Hong Kong, l'administrateur peut demander à être assisté par les Cours de Shanghai, Xianmen et Shenzhen.

Retour au sommaire (ici)

La finance verte en Chine, un secteur en cours de structuration

La Chine s'est donné pour objectif d'atteindre son pic d'émission avant 2030, et la neutralité carbone à l'horizon 2060. Pour y parvenir, elle aura besoin d'investir dans la transition entre 2 200 et 3 900 Mds RMB par an (soit au total 1,5 fois son PI**B total pour l'année 2020**[47]). Les capitaux publics ne pouvant y être suffisants, le secteur de la « finance verte », côté banques et marchés financiers, a un rôle essentiel à jouer pour mobiliser et orienter les capitaux privés vers les investissements bénéfiques pour le climat. Les dispositifs de finance verte désignent, au sens le plus restreint qui semble avoir prévalu en Chine, les seuls « actifs verts » bancaires **et financiers. Bien qu'encore insuffisant, leur développement en Chine se structure sous l'**impulsion des autorités. Au-**delà, le développement d'un plus large ensemble de dispositifs** et mécanismes financiers, réglementaires et fiscaux demeure nécessaire, pour que la finance **verte puisse pleinement participer à la décarbonation de l'économie chino**ise.

1. BIEN QUE D'UNE TAILLE ENCORE RELATIVEMENT LIMITEE, LE SECTEUR CHINOIS DE LA FINANCE VERTE EST EN PLEIN ESSOR ET BENEFICIE DU SOUTIEN ACTIF DES AUTORITES

La finance verte, en plein essor, demeure limitée au regard du secteur financier dans son ensemble :

(i) **Au niveau de la finance de marché**, il existe 1914 obligations dites vertes, représentant un volume de 2203 Mds RMB fin 2021 (349 Mds USD), soit 2,5 % du marché obligataire chinois[48]. Se développent aussi des produits de gestion de patrimoine ESG[49] avec un encours total de 46,7 Mds RMB fin juin 2021 (+49 % en g.a.) soit 1,7 % des produits de gestion de patrimoine en Chine[50], ainsi que des indices « China green bonds ». Enfin, la Chine comptabilise 712 fonds verts enregistrés auprès de *Asset Management Association of China*, gérant un encours total d'environ 200 Mds RMB (1,7 % du total).

(ii) **Au niveau de la finance bancaire**, fin 2021, l'encours des prêts verts s'élevait à 15 900 Mds RMB, (+33 % en un an[51]), soit 8,3 % du total des prêts bancaires en Chine. Par ailleurs, les banques chinoises affichent leur engagement en la matière (cf. annexe), déclarant suivre plusieurs standards internationaux tels que les « *Principles for Responsible Investment*»[52] (77 banques chinoises signataires), les « *Principles for responsible*

[47] Le FMI en ligne avec la PBoC les évalue à 2200 Mds RMB par an jusqu'à 2030 puis 3900 Mds RMB par an entre 2030 et 2060. Au total, il s'agit de 140 000 Mds RMB ou 22 000 Mds USD. Or l'offre totale de fonds climatiques 2019-2020 n'était que 632 Mds USD (environ 4000 Mds CNY) pour le monde entier, d'après la PBoC.

[48] Source : données de WIND

[49] Environmental, Social and Governance

[50] Source : China ESG Development White Paper 2021 de Caixin Insights

[51] Dont les prêts aux projets réduisant directement et indirectement des émissions de carbone, de 6 980 Mds RMB et 2 910 Mds RMB respectivement, et les prêts à l'industrie de l'énergie propre de 3 790 Mds RMB

[52] PRI | Home (unpri.org) initiative soutenue par les Nations Unies qui définit les principes d'intégration des facteurs ESG dans l'investissement.

banking[53] » (15), les *« Equator Principles »*[54] (7) ou les *« Sustainable Blue Economy Financial Principles »*[55] (4). Enfin, ICBC développe des stress tests climatiques, simulant l'impact du réchauffement climatique sur le prix d'un grand nombre d'actifs.

Les régulateurs ont mis en place une série de dispositifs de soutien direct aux actifs verts, dont l'impact concret pourrait être ambivalent. En matière de politique monétaire, la PBoC accepte les obligations vertes comme collatéral depuis 2018. Pour soutenir la rentabilité des prêts verts (peu rentables *a priori* en raison de coûts de conformité et *reporting* élevés, et des contraintes spécifiques de gestion), un outil de subvention directe a été mis en place[56]. Dans sa politique prudentielle, la PBoC évalue spécifiquement les activités vertes des banques[57] depuis 2018, et réalise pour la première fois en 2021 des stress tests climatiques au champ encore restreint. Enfin, des dispositifs expérimentaux ont été déployés avec la création de zones pilotes pour la finance verte[58], dont les résultats sont présentés comme positifs avec des prêts verts dans le bilan des banques concernées supérieurs de 4 points à la moyenne nationale.

Les dispositifs de soutien direct et quantitatif à la finance verte sont cependant porteurs de risques, et doivent être promus avec précaution. Même si pour l'instant la PBoC relève un taux de défaut inférieur sur les prêts verts par rapport à la normale, la fixation d'objectifs chiffrés réduit les incitations à une gestion des risques prudente par les banques. Elle peut aussi contribuer à créer des capacités excédentaires, en labellisant des prêts qui ne devraient pas forcément l'être. Enfin, l'octroi de subventions ne peut être considéré comme soutenable à moyen terme pour les finances publiques, et il pourrait être difficile de sortir de ce type de politique sans perturber le marché.

[53] l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) en 2019, y compris Industrial and Commercial Bank of China, Bank of China, Agricultural Bank of China, Postal Savings Bank,Industrial Bank, Huaxia Bank, Nanjing Bank, Jiujiang Bank, Sichuan Tianfu Bank, Bank of Jiangsu, Jiangsu Zijin Rural Commercial Bank, Qingdao Rural Commercial Bank, Chongqing Three Gorges Bank, Hengfeng Bank et Jilin Bank, dont ICBC, Industrial Bank et Huaxia Bank sont les trois premières banques chinoises à signer les PRB

[54] Home Page - Equator Principles Association (equator-principles.com). Créés en 2003 par l'industrie financière sous l'égide de la Banque mondiale, ils constituent un ensemble de références en matière de risques environnementaux et sociaux, adoptées par les banques sur la base du volontariat. Industrial Bank (la première "Equator Bank" chinoise depuis 2008), Bank of Chongqing, Bank of Jiangsu, Bank of Huzhou, Chongqing Rural Commercial Bank, Mianyang City Commercial Bank, et Bank of Guizhou. Cependant, il convient de noter qu'aucune grande banque d'Etat n'adopte les EPs.

[55] Lancés en 2018 par UNEP FI, ces principes constituent le premier cadre d'orientation mondial permettant aux banques, aux assureurs et aux investisseurs de financer une économie des océans durable. Jusqu'à présent, quatre institutions financières chinoises sont signataires de ces principes, y compris Industrial Bank (la première signataire en novembre 2020), Bank of Qingdao, Haixia Bank of Fujian et China Southern Fund, à noter que toutes ces quatre signataires exploitent leurs activités principalement dans les régions côtières de la Chine.

[56] Communiqué du 8 novembre. La PBoC prêtera à la banque commerciale concernée jusqu'à 60% du montant du prêt à un taux à un an de 1,75%. La banque commerciale pourra ensuite prêter à l'emprunteur final à un taux équivalent au taux prêteur de référence (LPR, loan prime rate, actuellement de 3,84% à un an), en réalisant de façon indépendante ses analyses de risque. La PBOC demande également aux institutions financières récipiendaires de divulguer publiquement le montant des prêts octroyés par ce dispositif et leur impact concret, ces éléments devant être audités par des organisations tierces. Cet outil se concentrera sur trois domaines de réduction des émissions de carbone : « l'énergie propre », « la conservation de l'énergie et la protection de l'environnement », et « les technologies de réduction des émissions de carbone ».La PBoC insiste pour que ces prêts soient dirigés vers de petites entreprises à leur stade de développement initial, spécialisées dans le domaine de la réduction des émissions carbone, avec un fort potentiel de développement.

[57] Dont par exemple : prêts verts, obligations vertes, les investissements verts en equity, les crédits-baux verts, les fiducies vertes, la gestion de patrimoine verte

[58] Avec des produits innovants, des plates-formes de partage d'informations sur les émetteurs, des dispositifs d'interconnexion des marchés. La décision de créer ces zones a été prise le 14 juin 2017, celles-ci s'établissent dans le Jiangxi, Guizhou, Xinjiang, Guangdong, et Zhejiang

2. En Chine, la finance verte demeure insuffisamment transparente et structuree, malgre des efforts des autorites en ce sens

Le secteur, encore opaque et éloigné des standards internationaux, est exposé à un fort risque de *green washing*. Les projets financés par les obligations vertes des banques ne sont divulgués qu'au régulateur et non au public. La divulgation des rapports ESG n'est pas obligatoire pour toutes les sociétés cotées. Plus fondamentalement, 50 % des obligations « vertes » chinoises ne sont pas considérées comme telles dans d'autres pays[59]. C'est le cas des projets « charbon propre », qui, s'ils ne font plus partie de la taxonomie verte chinoise depuis 2021, continuent à être promus par les autorités[60]. Enfin, les projets financés ne sont destinés à des investissements de long terme qu'à hauteur de 45% (le reste étant des dépenses de fonctionnement), cette part devant être de 85 % pour les standards internationaux.

Les autorités s'efforcent de standardiser et de renforcer la transparence du secteur, et multiplient les réglementations. De nombreux dispositifs de standardisation ont été mis en place : taxonomies sur les prêts verts et sur les obligations vertes, « green bond catalogue » (qui introduit le principe de « *no significant harm* »[61] et exclut les énergies fossiles), travaux sur la « *common ground taxonomy* » avec l'UE. Leur mise à jour continue, qui s'accélère ces dernières années, témoigne d'un véritable effort des autorités. Cependant le risque existe d'une insuffisante coordination entre les nombreuses autorités impliquées[62], et d'un empilement des dispositifs au détriment de leur lisibilité.

3. Alors que l'economie chinoise demeure fortement carbonee, l'ensemble des parties prenantes doit gagner en maturite et de nouveaux dispositifs doivent etre explores

Les acteurs de la finance verte doivent gagner en expertise. C'est le cas pour les banques, qui doivent encore renforcer leur accompagnement de leurs clients, leur offre de produits verts et leur alignement sur les standards internationaux. Les régulateurs renforcent continuellement leur cadre prudentiel, qui peine cependant encore à être complet et cohérent. Pour les obligations et prêts verts, la destination des fonds, l'évaluation de la performance et la transparence peuvent être améliorées. On notera enfin la faible implication à ce stade des gouvernements locaux en tant qu'émetteurs, qui peinent à réaliser des émissions vertes du fait de la planification de l'économie qui n'intègre pas encore cette dimension, et du manque d'expertise pour engager la transition localement.

[59] Sources : FMI, Rapport Article IV publié en février 2022, sources informelles : WWF, DCCC

[60] Le 17 novembre 2021, l'annonce a été faite d'accorder 200 Mds RMB supplémentaires de refinancement (« *relending* ») pour soutenir les projets visant à « l'utilisation propre et efficace du charbon ». Similaire au nouvel outil de financement de prêts verts annoncé par la PBoC le 8 novembre, le mécanisme de « *lending before borrowing* » est également mis en place ici par la PBoC : les institutions financières prêtent tout d'abord aux projets éligibles, et demandent ensuite auprès de la PBoC un refinancement du principal à 100%. Les prêts « verts » accordés par les institutions financières seront à un taux équivalent au taux prêteur de référence (LPR, *loan prime rate*).

[61] Qui ajoute qu'en plus de remplir certains objectifs environnementaux, un actif ne doit pas causer de tort à un autre de ces objectifs pour être considéré comme vert.

[62] Sont notamment impliquées: PBoC, NDRC, CBIRC, CSRC, NEA, MEE, MIIT, et la « Green finance Commission » mise en place par la PBOC et la CBIRC, au rôle consultatif, qui regroupe des acteurs privés et publics. Les gouvernements locaux et antennes locales des institutions nationales peuvent aussi intervenir. Plusieurs acteurs pointent ainsi les difficultés de lisibilité des différentes exigences.

L'économie chinoise demeure très carbonée, le champ d'action de la finance verte doit donc être élargi. Si les projets verts font bien l'objet d'une attention forte, peu de dispositifs réglementaires de finance verte sont dirigés aujourd'hui vers la transition des projets « bruns » et des projets « ni verts ni bruns » (par exemple pour les secteurs de la construction ou du transport). La biodiversité n'est pas non plus prise en compte à ce stade. Les fonds et les partenariats public-privés sont encore peu mobilisés[63].

D'autres types d'outils et mécanismes financiers doivent être envisagés, qui viseraient à directement attribuer un coût aux émissions. La taxe carbone n'existe pas, bien que désignée par le FMI comme l'instrument financier le « plus efficient » pour lutter contre le changement climatique[64]. Le marché carbone national, lancé en juillet 2021, couvre 40% des émissions chinoises mais son fonctionnement peut encore être amélioré (prix des quotas très faible, benchmarks d'intensité carbone encore peu contraignants, enjeux de transparence, amendes peu dissuasives, pas de plafond d'émission).

Premier pollueur au monde, la Chine encourage le verdissement de son système financier. **Bien que le sujet soit au cœur des préoccupations des autorités financières et du secteur privé,** le retard en la matière demeure.

Retour au sommaire (ici)

[63] Source : Climate Bonds, cbi_transition_china_eng_pdf.pdf (climatebonds.net)
[64] The Case for Carbon Taxation – IMF F&D | DECEMBER 2019 ; Getting Real on Meeting Paris Climate Change Commitments – IMF Blog

<u>Annexe 1</u> : politique de trois banques chinoises en matière de finance verte

1. **ICBC** (1e banque du monde avec 4 900 Mds USD d'actifs, reconnue comme la plus avancée en matière de finance verte en Chine)

Politique générale de verdissement :

- ICBC a établi un « conseil de finance verte » pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles relatives à la finance verte, bénéficiant du support de 23 directions.
- En 2014, ICBC a publié des « Mesures de classification des prêts verts », révisées en 2021 en mettant l'accent sur des domaines clés tels que l'énergie propre, le transport vert, la conservation de l'énergie et la protection de l'environnement.
- En 2015, ICBC a publié « l'Accord de gestion sur les risques ESG » appliqué aux clients notés A en terme de risques ESG.
- En 2020, ICBC a développé un stress test environnemental couvrant des facteurs politiques, catastrophes et prix (les stress tests des régulateurs se concentrent sur les prix)
- En 2021, ICBC dans un document intitulé « Gestion de financement et d'investissement dans les industries hautement polluantes » y inclut les secteurs du charbon, de la pétrochimie, de l'acier, des métaux non ferreux et des matériaux de construction.
- ICBC a développé et a publié en août 2021 le « Cadre des obligations vertes de ICBC » (qui s'articule avec « The Green Bond Principles » de l'ICMA et la « Directive sur le système financier vert »), en vertu duquel elle annonce avoir l'intention d'émettre des obligations vertes et d'utiliser les fonds pour financer ou refinancer, en tout ou en partie, des projets existants ou futurs qui contribuent à une économie bas carbone, principalement en Chine. Le Cadre définit des critères d'éligibilité dans quatre domaines verts : l'énergie renouvelable, le transport propre, l'efficacité énergétique et la gestion durable de l'eau et des eaux usées.

Prêts verts : fin juin, l'encours des prêts verts a atteint 2154 Mds RMB (ICBC est 1e parmi les banques commerciales chinoises depuis plusieurs années), soit une augmentation de 16,7 % par rapport au début de l'année, et le ratio de NPL vert est relativement bas (0,45 %). Les secteurs couverts comprennent l'économie d'énergie et la protection d'environnement, la production, l'énergie, l'environnement, les infrastructures, les services, etc. Les prêts au verdissement des infrastructures et à l'énergie propre représentent 82,6 % du total des prêts verts.

Emission d'obligations vertes : ICBC a émis au total 9,8 Mds USD d'obligations vertes, dont 46 % des fonds sont investis dans le transport ferroviaire, 35 % dans les métros, 14 % dans les projets éoliens, 5 % dans les projets d'énergie solaire et 0,2 % dans les projets de l'économie d'eau.

Autres activités et produits :

- Crédit-baux verts : à fin juin, les crédits-baux verts ont dépassé 40 Mds RMB, et sont principalement destinés au verdissement des infrastructures et à l'énergie propre situés dans les provinces du Yunnan, du Sichuan, du Zhejiang, du Guangxi et du Hubei.
- Obligations : ICBC a investi au total 18,4 Mds RMB dans les obligations vertes.
- Green equity investment : ICBC a investi au total 7 Mds RMB dans les equity verts.
- Fonds ESG : ICBC a lancé jusqu'à présent un seul fonds public ESG pour un montant de 296M RMB.

La coopération internationale : ICBC a signé la déclaration soutenant la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), elle a aidé en 2018 le *Green Finance Committee in China* et *City of London* à rédiger conjointement *Green Investment Principles for the Belt and Road* (GIP), a développé avec Oxford Economics l'indice de finance verte (investissement) des Nouvelles Routes de la soie, et a signé les *Principles for Responsible Banking*.

2. **BANK OF CHINA** (4e banque du monde avec 3 600 Mds USD d'actifs)

Politique générale :

- BOC a établi un « conseil de finance verte » pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles relatives à la finance verte
- BOC a publié les « directives sur les prêts verts de BOC » en 2020, des mesures de gestion des prêts verts et les obligations vertes sont en cours de préparation.
- BOC projette de lancer un stress test sur les risques climatiques.

Prêts verts : Fin septembre, l'encours des prêts verts dépassait 1100 Mds RMB, soit une augmentation de 25,16 % par rapport au début de l'année.

Emission d'obligations vertes : à fin 2020, BOC a émis au total 9,3 Mds USD d'obligations durables, dont 8,3 Mds USD sont des obligations vertes. BoC a également émis des obligations « sustainability » (300 M USD), « biodiversity » (1,8 Mds RMB) et « transition bonds » (500 M USD)

Investissements :

- Green bonds : i) par secteurs : le transport propre (95 %) et le traitement des eaux usées (5 %) ii) par zone géographique : le nord de la Chine (79 %) et l'est de la Chine (21 %)
- Climate bonds : i) par secteurs : le transport propre (77 %), l'énergie renouvelable (22 %) et le traitement des eaux usées (2 %) ii) par zone géographique : le nord de la Chine (44 %), l'est de la Chine (27 %), le sud de la Chine (14 %), le nord-ouest de la Chine (11 %) et l'étranger (3 %)
- Blue bonds : i) par secteurs : l'énergie renouvelable (47 %) et le traitement des eaux usées (53 %) ii) par zone géographique : le nord de la Chine (3 %), l'est de la Chine (34 %), le sud de la Chine (59 %) et l'étranger (4 %)

La coopération internationale : en 2021, BOC est devenue le signataire de PRB et une institution de soutien à TCFD.

3. **CHINA CONSTRUCTION BANK** (3e banque du monde avec 3 600 Mds USD d'actifs)

Politique générale :

- CCB a annoncé en 2016 la stratégie de développement des prêts verts et a ensuite établi un conseil de finance verte, bénéficiant du soutien de 30 directions de la banque
- CCB a publié en avril 2021 le « *Green, Social, Sustainability and Sustainability-Linked ("GSSS") Bond Framework* » (qui s'aligne avec « *The Green Bond Principles* » de ICMA et « *Green Bond Endorsed Projects Catalogue* » publié par la PBOC, NDRC et CSRC), et le « *Transition Bond Framework* », (qui s'aligne avec « *Climate Transition Finance Handbook* » de ICMA).

Prêts verts : fin septembre, l'encours des prêts verts a atteint 1820 Mds RMB, soit une augmentation de 25,78 % par rapport au début de l'année.
Les obligations vertes : CCB a émis 4 obligations vertes (2,2 Mds USD à Hong Kong et 1 Md EUR à Luxembourg) et 1 obligation durable (1 Md USD à Hong Kong). 78 % des fonds sont investis dans le transport propre, 14 % dans l'énergie renouvelable, 2 % dans les infrastructures de base, 2 % dans le traitement des eaux usées et 4 % dans les projets sociaux. En décembre 2021, CCB est devenue le premier émetteur d'obligations vertes sur le marché offshore (500M USD à 3 ans) en faisant référence à « Common Ground Taxonomy », un mois seulement après la publication.

La coopération internationale verte : en 2021, CCB est devenue une institution de soutien à la TCFD.

Annexe 2 : principes internationaux de finance verte

- **« Principles for Responsible Banking (PRB) ».** Jusqu'à présent, au total 15 banques chinoises sont signataires de PRB, l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) mise en place en 2019, y compris Industrial and Commercial Bank of China, Bank of China, Agricultural Bank of China, Postal Savings Bank, Industrial Bank, Huaxia Bank, Nanjing Bank, Jiujiang Bank, Sichuan Tianfu Bank, Bank of Jiangsu, Jiangsu Zijin Rural Commercial Bank, Qingdao Rural Commercial Bank, Chongqing Three Gorges Bank, Hengfeng Bank et Jilin Bank.

- **« Principles for Responsible Investment (PRI) ».** Les PRI sont une initiative soutenue par les Nations Unies qui définit les principes d'intégration des facteurs ESG dans l'investissement. A la mi-novembre 2021, 77 institutions chinoises se sont engagées en tant que signataires de PRI, soit près de 50% de plus qu'à fin 2020. Cependant, sur l'ensemble des signataires des PRI en Chine, seuls trois sont des propriétaires d'actifs, dont la part est bien inférieure au niveau mondial de 17%. A côté des propriétaires d'actifs, 57 signataires sont des gestionnaires d'actifs et 17 sont prestataires de services.

- **« Equator Principles (EPs) ».** Les EPs ont été créés en 2003 et constituent un ensemble de références volontaires de l'industrie financière, établies par les principales institutions financières mondiales en référence aux politiques et directives de développement durable de International Finance Corporation (IFC) sous l'égide de la Banque mondiale. Il s'agit d'encourager les institutions financières à s'acquitter de leurs obligations de vérification pour les questions environnementales et sociales du financement de projets de plus de 10M USD. Actuellement, sept banques chinoises adoptent volontairement les EPs, y compris Industrial Bank (la première "Equator Bank" chinoise depuis 2008), Bank of Chongqing, Bank of Jiangsu, Bank of Huzhou, Chongqing Rural Commercial Bank, Mianyang City Commercial Bank, et Bank of Guizhou. Cependant, il convient de noter qu'aucune grande banque d'Etat n'adopte les EPs.

- **« Sustainable Blue Economy Financial Principles ».** Lancés en 2018 par UNEP FI, ces principes constituent le premier cadre d'orientation mondial permettant aux banques, aux assureurs et aux investisseurs de financer une économie des océans durable. Jusqu'à présent, quatre institutions financières chinoises sont signataires de ces principes, y compris Industrial Bank (la première signataire en novembre 2020), Bank of Qingdao, Haixia Bank of Fujian et China Southern Fund, à noter que toutes ces quatre signataires exploitent leurs activités principalement dans les régions côtières de la Chine.

<u>Annexe 3</u> : les stress tests climatiques de la PBoC

La PBoC a publié les résultats de son premier stress test bancaire relatif au risque climatique le 11 février 2022, conduit entre août et novembre 2021. Elle souhaite évaluer l'impact sur la soutenabilité des banques de la transition économique permettant à la Chine d'atteindre son pic d'émission avant 2030 et la neutralité carbone en 2060, conformément à ses engagements internationaux. Les banques participantes comprennent 2 *policy banks*, 6 grandes banques commerciales, 12 *joint-stock banks* et 3 banques commerciales urbaines, dont les noms ne sont pas précisés. Le test se concentre sur la situation des entreprises dont les émissions annuelles sont supérieures à 26 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone dans les industries de l'énergie thermique, de l'acier et du ciment. Il évalue l'impact de l'augmentation des coûts des émissions de carbone sur leur capacité de remboursement, la qualité de leurs actifs et des capitaux détenus par les banques participantes.

En termes de scénarios de stress, trois scénarios de prix de la tonne de carbone sont définis (léger, modéré et sévère), se référant principalement aux changements de prix du carbone sur le marché national d'échange de droits d'émission de carbone et aux scénarios de prix du carbone de la banque centrale et du *Network for Greening the Financial System* (NGFS). En termes d'hypothèses, le stress test suppose que (i) les entreprises doivent payer un certain coût pour leurs émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre, coûts qui augmentent d'année en année ; (ii) il n'y a pas de progrès technologique, et une entreprise seule n'est pas en situation monopolistique et donc son comportement ne peut influencer la structure du marché; (iii) les entreprises insolvables sont incapables de rembourser leurs dettes et font défaut sur leurs prêts correspondants.

Le test est fondé sur les portefeuilles de prêts à la fin 2020 et porte sur une durée de 10 ans. Pour passer le stress test, une banque doit satisfaire toutes ses exigences de fonds propres en 2030 (le ratio d'adéquation des fonds propres de base de catégorie 1, le ratio d'adéquation des fonds propres de catégorie 1 et le ratio d'adéquation des fonds propres total). D'après les résultats des tests, si les entreprises dans les secteurs de l'énergie thermique, de l'acier et du ciment n'entreprennent pas de transformation pour réduire leurs émissions, leur capacité de remboursement diminuera à des degrés divers, impactant le niveau de NPL pour les banques. Cependant, comme les prêts à ces secteurs représentent une faible proportion du total des prêts bancaires, les ratios restent respectés en 2030 par toutes les banques participantes au stress test.

Le faible niveau de divulgation des informations sur les émissions de carbone en Chine et le manque de données sont les principaux problèmes du test. La méthode doit également être améliorée. Aussi, les résultats ne seront pas utilisés comme base de formulation des politiques en matière financière. La PBoC a annoncé qu'elle continuera d'améliorer la méthode de test de résistance au risque climatique, d'élargir le champ des industries testées et d'explorer la mise en place de tests de résistance macroéconomiques.

<u>Annexe 4</u> : historique de la réglementation de la finance verte en Chine

Au début du XXIe siècle, le secteur de la finance verte est d'abord mobilisé par le canal des « prêts verts ». Dès 1995, le Bureau national de la protection environnementale publie la « circulaire sur l'utilisation des prêts verts pour promouvoir la protection de l'environnement » et la PBoC la « circulaire sur la mise en œuvre des politiques de prêt et la protection de l'environnement ». Ce mouvement se poursuit avec l'adoption par la CBIRC en 2007 des « Opinions directrices sur l'octroi de prêts pour l'économie de l'énergie et la réduction des émissions », demandant de définir les politiques de crédit et les règles de fonctionnement pour les industries à

forte consommation d'énergie et à haut niveau de pollution, tout en soutenant les projets d'économie d'énergie et de réduction des émissions. Dans les années 2000, l'IFC (*International Finance Corporation*), avec le soutien du GEF (*Global Environment Facility*), du gouvernement de la Finlande, du gouvernement de la Norvège et du MOF, conçoit le *China Climate Finance Advisory Program* et créé un modèle commercial proposant de partager les pertes sur le principal des prêts liés à l'économie d'énergie et à la réduction des émissions, tout en fournissant une assistance technique aux parties impliquées. En 2006, l'IFC et ICBC lancent le premier produit de prêt vert sur le marché chinois (*Energy efficiency financing product*).

A partir de 2009, le verdissement de l'économie chinoise devient une priorité politique centrale. La finance verte est intégrée à la surveillance prudentielle des banques. En 2012, la CBRC publie le « guide du crédit vert » fixant des principes sur l'organisation, la construction du système, la procédure de gestion, le contrôle interne, la divulgation d'informations et l'inspection ; puis en 2013 ses « avis sur le travail en matière de crédit vert » destinés à ses bureaux régionaux et aux institutions bancaires. Elle élabore également le « système statistique du crédit vert » standardisant le reporting autour des prêts verts. En 2014, elle publie les « principaux indicateurs d'évaluation pour la mise en œuvre du prêt vert » comme base de notation des banques.

En parallèle, les banques se verdissent. En 2013, la CBRC a établi le « système statistique du crédit vert » obligeant les banques à établir des statistiques sur les prêts destinés aux entreprises présentant des risques majeurs environnementaux ou de sécurité et les prêts destinés aux projets et services d'économie d'énergie et de protection environnementale. Aujourd'hui ces statistiques comprennent le solde du crédit vert, l'augmentation ou la diminution depuis le début de l'année, le taux des créances douteuses (NPLs), la classification des prêts, les quantités de réduction d'émission de polluants ou d'économie d'énergie pour sept éléments (charbon standard, dioxyde de carbone, demande chimique en oxygène, azote ammoniacal, dioxyde de soufre, hydroxyde, économie d'eau).

La même année, 21 banques chinoises (essentiellement des banques publiques de grande taille) publient un « engagement sur les prêts verts du secteur bancaire » déclarant qu'elles augmenteraient ce type de prêts. Leur champ s'étend vers l'efficacité énergétique, les énergies nouvelles et renouvelables, le traitement des eaux usées et des zones humides, le traitement et au recyclage des déchets solides, etc. Dans le même temps, les produits de financement vert se diversifient : outre le prêt vert traditionnel, les banques ont lancé des produits tels que les prêts de nantissement d'actifs carbonés, l'affacturage (factoring) de carbone, les services d'intermédiaire du commerce de carbone, le financement des projets du CDM (*Clean Development Mechanism*) et effectué des prêts hypothécaires pour les droits d'émission nationaux.

La réglementation s'accélère à partir de 2016.

- En 2016, sept ministères et commissions, dont la PBOC et le MOF publient les « Directives sur la construction d'un système financier vert », pour soutenir et encourager l'investissement et le financement verts : sont intégrés des mécanismes de garantie d'emprunt pour les professionnels, et des remises financières pour les prêts verts (subventions pour le paiement d'intérêts) et la création d'un fonds national de développement vert.
- En juillet 2018, la PBOC publie le « Plan d'évaluation des prêts verts des institutions financières bancaires ». La PBOC intègre les résultats de l'évaluation dans le cadre de *« Macro Prudential Assessment (MPA) »*.
- Fin septembre 2018, la CSRC révise le « Code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées », stipulant que les sociétés cotées ont la responsabilité de divulguer des informations ESG, et citant le «

développement durable » et le « développement vert » comme principes directeurs pour les sociétés cotées. En novembre 2018, *Asset Management Association of China* (AMAC) publie les premiers rapports de « Guide d'investissements verts » et « Système d'évaluation ESG sur les sociétés cotées », pour aider les gestionnaires de fonds à mener des activités d'investissement vert et encourager les sociétés cotées à améliorer la divulgation d'informations et la gouvernance d'entreprise.

- En 2019, sept ministères et commissions, dont la PBOC et la NDRC, publient la « Taxonomie sur les industries vertes », venant classifier les activités de six secteurs verts : économie d'énergie et protection de l'environnement, production propre, énergie propre, environnement écologique, mise à niveau verte des infrastructures, et service vert.
- En 2020, cinq institutions dont la PBOC et la NDRC publient les « Directives sur l'investissement et le financement des projets de changement climatique », clarifiant pour la première fois la définition de l'investissement et du financement climatiques, et élaborant les travaux de promotion de l'investissement et du financement climatiques par les dispositifs gouvernementaux.
- En avril 2021, la PBOC, la NDRC et la CSRC révisent conjointement la « Taxonomie relative aux obligations vertes » (*Green Bond Endorsed Projects Catalogue*), par rapport à la version originale en 2015, les projets à forte émission de carbone tels que l'utilisation propre d'énergies fossiles ne sont plus inclus dans la portée du soutien, et le principe international - « *Do No Significant Harm* » est adopté.
- Fin mai 2021, la PBOC révise le « Plan d'évaluation des crédits verts des institutions financières bancaires » publié en 2018, et en annonce la version modifiée « Plan d'évaluation de la finance verte des institutions financières bancaires », l'élargissant à la « finance verte » au lieu des seuls « prêts verts ». Selon le nouveau plan, le poids des indicateurs quantitatifs dans l'évaluation des actifs verts par la PBoC est de 80 %, et le poids des indicateurs qualitatifs est de 20 %. Les indicateurs quantitatifs d'évaluation comprennent quatre éléments : la proportion de la finance verte dans les encours totaux, la part de marché de la banque en matière de finance verte, le taux de croissance annuel des activités totales de finance verte et la proportion des actifs non-performants ressortissant à la finance verte dans les activités totales.
- Fin juin 2021, la CSRC a publié des directives sur le format et le contenu des rapports annuels et des rapports semestriels pour les sociétés cotées, exigeant que les sociétés cotées mettent en place une « Section 5 Responsabilité environnementale et sociale » distincte et encourageant la divulgation des mesures et effets sur la réduction des émissions de carbone.
- La PBoC publie le 22 juillet 2021 les "**lignes directrices pour la divulgation d'informations environnementales par les institutions financières"** et un mois plus tard les "outils de financement par actions environnementales". Ces deux ensembles de normes, « gérés » par le CFSTC (*China Financial Standardization Technical Committee*), précisent certains standards de divulgation pour les informations générales et en cas de levée de fonds par actions environnementales. Elles établissent une classification détaillée des impacts environnementaux des activités d'investissement, de financement ou de souscription des banques commerciales, des institutions de gestion d'actifs, des sociétés de fiducie et des compagnies d'assurance. Elles indiquent la portée et la méthode pour les statistiques, le calcul et la réduction des émissions de carbone. Les institutions financières sont encouragées à divulguer une fois par an des informations environnementales.
- Le 21 décembre 2021, le Ministère de l'écologie et de l'environnement et huit autres administrations publient le **« projet pilote d'investissement et de financement climatique »** qui consiste à créer en 3-5 ans dans les zones pilotes un « environnement politique favorable aux investissements climatiques » incluant également la formation d'un certain nombre d'entités de marché respectueuses du climat et la recherche sur certains modèles d'investissement et de financement climatique. Les travaux de ces zones

font l'objet d'une planification. Les projets polluants ou à forte consommation d'énergie doivent y être limités. La comptabilisation des émissions et les standards de divulgation doivent y être renforcés, l'innovation promue, la coordination assurée entre administrations et au niveau international. Le projet met aussi l'accent sur la construction du marché carbone. De nouveaux produits sont mentionnés, tels les assurances-carbone ou des prêts en gage d'actifs carbone.

La tendance au renforcement du secteur de la finance verte devrait se poursuivre au fur et à mesure que le changement climatique à long terme s'intensifiera. Les fonds publics du gouvernement ne peuvent couvrir qu'une petite partie des quelque 5000 Mds CNY. La majeure partie devrait provenir du secteur privé via les mécanismes de marché.

Annexe 5 : la *Common Ground Taxonomy* et les travaux de l'IPSF

Le 4 novembre 2021, la Plateforme internationale sur la finance durable (IPSF, International Platform on Sustainable Finance), lancée conjointement par plusieurs juridictions dont la Chine et l'UE, a publié *la Common Ground Taxonomy-Climate Change Mitigation (la CGT)* lors de son événement annuel tenu en marge de la COP 26 de l'ONU à Glasgow. L'IPSF a créé un groupe de travail sur la taxonomie en juillet 2020, coprésidé par la PBoC et la Commission européenne. La CGT est le résultat d'une comparaison complète et détaillée entre le *Green Bond Endorsed Project Catalogue* de la Chine et *l'EU Taxonomy Climate Delegated Act*. Elle comprend une liste d'activités économiques reconnues à la fois par les taxonomies vertes de la Chine et de l'UE et qui « contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique ». La CGT actuelle couvre les activités économiques dans six domaines : l'énergie, la fabrication, la construction, le transport, la gestion des déchets solides et la sylviculture. La comparaison est effectuée sur plus d'une soixantaine d'activités, de la gestion des forêts aux infrastructures aéroportuaires bas-carbone. **Les critères de l'UE ont été reconnus plus précis pour 30 cas sur une soixantaine, contre 8 cas pour les critères chinois.**

La CGT a pour but de soutenir la coopération en matière de financement vert entre la Chine et l'UE et mobiliser le financement climatique transfrontalier en réduisant le coût de la certification verte. Elle pourra être utilisée comme référence volontaire par les acteurs du marché lors de l'émission ou de la négociation de produits financiers verts, Hong Kong s'étant déjà engagé à en suivre les conclusions.

La taxonomie n'a pas pour but d'aboutir à une taxonomie commune. A l'intérieur de la Chine, les banques chinoises devraient continuer à utiliser la taxonomie chinoise plus large, puisque c'est sur cette base qu'elles seront évaluées par la PBoC.

En outre, le groupe de travail pourrait encore élargir le périmètre de la CGT à de nouvelles activités**,** notamment des secteurs supplémentaires comme les services et les TIC, des objectifs environnementaux supplémentaires et des considérations relatives à la transition ou encore d'autres juridictions (ajoutées à la comparaison au fur et à mesure que les taxonomies sont finalisées).

Par ailleurs, dans le contexte du G20, l'IPSF et l'UNDESA ont publié un document de contribution sur *« l'amélioration de la compatibilité des approches pour identifier, vérifier et aligner les investissements sur les objectifs de durabilité »*. Ce document présente les 7 principes de haut niveau suivants pour identifier et aligner les investissements sur les objectifs de durabilité dans les taxonomies :

(i) Apporter une contribution positive pour soutenir les objectifs de développement durable (au moins un des 17) ;
(ii) Ne pas causer de dommages significatifs. *Do Not Significant Harm* ;
(iii) Etre fondé scientifiquement ;
(iv) Etre dynamique et revoir ainsi régulièrement les approches pour l'alignement des investissements sur les ODD ;
(v) Etre transparent et vérifié (de façon indépendante)
(vi) Contenir une couverture plus complète des ODD, vers l'environnement, la biodiversité et les aspects sociaux de la durabilité ;
(vii) Créer une évaluation complète des activités (activités opérationnelles, chaîne de valeur, utilisation des produits et services).

Retour au sommaire (ici)

Quel rôle a la **Chine dans l'explosion des prix** du gaz sur le marché mondial ?

NB : cette note s'appuie sur des facteurs et données antérieurs à l'invasion russe en Ukraine.

L'un des principaux facteurs de la flambée des prix du gaz en 2021 a été la demande exceptionnelle en Europe et en Asie, et plus particulièrement en Chine. La compétition pour les cargos de gaz naturel liquéfié est forte, et ce alors que la Chine en est devenu le principal importat**eur mondial l'année dernière. Un retour durable aux prix de l'avant**-crise parait peu **probable, à l'heure où la demand**e chinoise et asiatique en gaz **–** largement dépendante des importations **– ne devrait faire qu'augmenter.**

1. Une hausse des prix multifactorielle s'expliquant en partie par une demande en gaz record en Chine

L'année 2021 s'est achevée sur des prix record[65] du gaz naturel en Europe et en Asie (voir annexe 1). Les facteurs expliquant cette hausse sont multiples, tant du côté de l'augmentation de la demande dans ces deux régions, aggravée par des facteurs climatiques (hiver froid dans l'hémisphère Nord, production renouvelable basse), que de l'approvisionnement en combustible (limitation des exportations russes, productions norvégienne et anglaise entravées par des contraintes techniques…). En particulier, l'augmentation de la demande de gaz en Chine (env. +12% en 2021) a largement contribué à influencer le cours mondial. Cette hausse est liée directement à celle de la forte reprise de l'activité industrielle en 2021, ainsi que du remplacement progressif du charbon par le gaz dans certains secteurs (production électrique[66], chauffage…). Des facteurs conjoncturels régionaux sont également à relever, qui ont nécessité une reconstitution massive des stocks de gaz (hiver très froid au Q1 2021 au nord de la Chine, faible production hydraulique au printemps, été plus chaud que la normale dans le sud de la Chine).

Les contrats à long terme ont protégé les consommateurs chinois de cette soudaine hausse des prix. Contrairement à l'Europe où les acheteurs évoluent sur des marchés du gaz essentiellement libéralisés, avec des prix déterminés sur les marchés au comptant et à terme, la majorité des gros consommateurs en Chine ont recours à des contrats à long terme (80% des contrats chinois d'approvisionnement en gaz en 2018[67]) et les prix du gaz y sont encore largement régulés. Ainsi, si la haute volatilité du prix du gaz s'est directement répercutée sur la facture des ménages en France[68], le consommateur final en Chine a été relativement épargné[69]. La hausse des prix de l'énergie,

[65] Début janvier 2022, le prix de référence du gaz européen pour le mois suivant (« TTF month-ahead ») était 5 fois supérieur à son niveau un an auparavant.
[66] La forte demande en électricité a en effet été un facteur clé de l'augmentation des importations de gaz l'année dernière, en particulier dans le sud du pays, le gaz étant notamment utilisé pour la réponse aux pointes de consommation.
[67] Global Wholesale Gas Price Survey 2021 | IGU
[68] +57% d'augmentation des TRV d'Engie entre janvier et octobre 2021 avant l'annonce d'un bouclier tarifaire à partir du 1er novembre).
[69] Si le prix du gaz naturel vendu par gazoduc est régulé en Chine, celui du GNL dépend des variations du marché. Certains importateurs (comme Petrochina), face au prix élevé du gaz sur le marché international, ont enregistré des pertes importantes qu'ils ont répercutées sur les distributeurs en aval.

affectant aussi le charbon (dominant dans le bouquet énergétique chinois), a en revanche poussé la Chine à réformer son système de tarification de l'électricité, pour permettre aux centrales à charbon de davantage répercuter le prix du combustible sur celui de l'électricité produite.

2. La Chine est devenue en 2021 le 1er importateur mondial de gaz naturel liquefie (GNL)

La dépendance chinoise aux importations de gaz n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Troisième consommateur mondial de gaz, la Chine importe plus de 40% du gaz consommé sur son territoire (contre 80% environ en Europe). La hausse de la production nationale en 2021 (+8%) n'a pas suffi à répondre à la demande, obligeant le pays à recourir massivement aux importations (+20%). Celles-ci ont été tirées par l'augmentation de capacité du gazoduc sino-russe Power of Siberia, mais aussi par les importations de gaz naturel liquéfié[70] (GNL) qui ont atteint un niveau record (+19% en volume et +90% en valeur[71]). Le pays est ainsi devenu en 2021 le premier importateur de GNL, devançant pour la première fois le Japon[72].

La Chine se tourne de plus en plus vers le gaz américain[73]. Si l'Australie était le principal fournisseur de GNL de la Chine en 2021, devant le Qatar et les Etats-Unis, ces derniers devraient se hisser à la première place en 2022[74] grâce à l'augmentation continue de leurs capacités de liquéfaction. Alors qu'en 2019, au pic des tensions commerciales sino-américaines, la Chine avait imposé une taxe de 25% sur le GNL américain, des exemptions ont été accordées depuis aux principales entreprises énergétiques chinoises. En novembre 2021, elles reportaient avoir sécurisé un volume record de GNL américain via des contrats long-termes[75].

Cet appétit grandissant de la Chine pour les cargos de GNL a contribué à tirer le prix du gaz à la hausse, dans un contexte de concurrence internationale accrue. Sur le marché mondial du gaz, l'Europe conserve un rôle de marché d'équilibrage pour les exportateurs, qui peuvent généralement vendre plus cher en Asie. D'autant que dans le contexte de la pénurie de charbon de l'automne 2021 en Chine, les autorités avaient demandé au plus haut niveau de garantir « à tout prix » l'approvisionnement en commodités énergétiques durant l'hiver, accentuant encore davantage la compétition pour l'achat de cargos de GNL. Au sommet de cette escalade, en début d'année, les prix exceptionnellement hauts du GNL sur le marché européen ont fait faire demi-tour à une dizaine de cargos initialement destinés à la Chine[76].

[70] Le gaz naturel liquéfié est obtenu par le refroidissement du gaz naturel à -162°C, ce qui permet de le transporter par voie maritime dans des méthaniers, avant sa regazéification au port d'arrivée.
[71] En valeur, les importations ont augmenté de 90% (source : douanes chinoises).
[72] La demande en GNL du Japon et quant à elle restée stable d'une année sur l'autre.
[73] Bien que la volonté européenne de réduire sa dépendance énergétique à la Russie laisse envisager que celle-ci espère accroître ses exportations vers la Chine.
[74] D'après les prévisions de IHS Markit.
[75] Les entreprises d'Etat Sinopec et CNOOC ont signé les plus gros volumes de livraisons de GNL à long terme en 2021, principalement avec l'entreprise américaine Venture Global LNG et le Qatar.
[76] Au cours du mois de janvier, 2/3 des cargos de GNL américain étaient à destination de l'Europe.

3. LA DEMANDE CHINOISE EN GNL DEVRAIT CONTINUER A CROITRE, MALGRE UN RECOURS ACCRU AUX GAZODUCS RUSSES

En 2022, la Chine devrait rester le principal contributeur à la croissance de la demande mondiale en gaz et à celle des importations de GNL selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), à un rythme néanmoins plus modéré qu'en 2021. De nouveaux acheteurs chinois de GNL émergent, bénéficiant de l'accès aux terminaux GNL existants de l'entreprise d'Etat PipeChina ou ayant recours à leurs propres infrastructures. 9 nouveaux terminaux et 4 projets d'extension de capacités existantes devraient ainsi être mis en service en 2022. Les importations chinoises par gazoduc en provenance de Russie (via Power of Siberia) sont prévues pour augmenter a minima cette année de 4 Mds de m^3 pour atteindre 14-15 Mds de m^3.

A plus long terme, la demande chinoise en gaz naturel devrait continuer à croître en accord avec la volonté du gouvernement d'augmenter la part de ce combustible, moins polluant que le charbon, dans le bouquet énergétique. Le pic de consommation de gaz ne devrait être atteint qu'autour de 2040[77] (contre 2025 pour le charbon). Si l'intensification de l'exploitation des ressources domestiques de gaz (y compris non conventionnel) fait partie intégrante de la stratégie chinoise pour renforcer son indépendance énergétique, une hausse des importations sera nécessaire en parallèle pour combler l'écart entre la demande et la production nationales. La signature début février d'un contrat majeur d'approvisionnement sur 30 ans en gaz russe entre Gazprom et CNPC (via un nouveau gazoduc entre la région extrême orientale de la Russie et le nord-est de la Chine) devrait néanmoins peser sur les perspectives d'importations de GNL en Chine. Pour rappel, l'AIE[78] prévoyait l'année dernière que la Chine, l'Inde et autres marchés asiatiques émergents devraient constituer à eux-seuls la moitié de la hausse des importations de GNL d'ici 2025.

L'année 2021 a mis en évidence le défi que représente la sécurité énergétique aussi bien en Chine **que dans l'Union Européenne, alors que les tensions d'approvisionnement mondial en gaz naturel ont fait grimper les prix à des niveaux record. A l'heure où** la guerre fait rage en Ukraine **et que l'**Europe cherche à réduire sa dépendance aux importations russes, tout rapprochement de la Russie vers son partenaire chinois pour la livraison de davantage de commodités énergétiques sera observé de près.

Retour au sommaire (ici)

[77] Selon le président de Sinopec, la consommation de gaz naturel devrait atteindre son pic autour de 2040 avec une consommation estimée à 620 Mds de m^3. Wood Mackenzie anticipe un rythme de croissance de la demande chinoise en gaz de +5,5% par an d'ici 2030.
[78] "Gas 2021 –Analysis and Forecast to 2024", Juillet 2021, IEA

<u>Annexe 1</u> : Evolution des prix de l'énergie, Oct 2020-Jan 2022 (source : IEA)

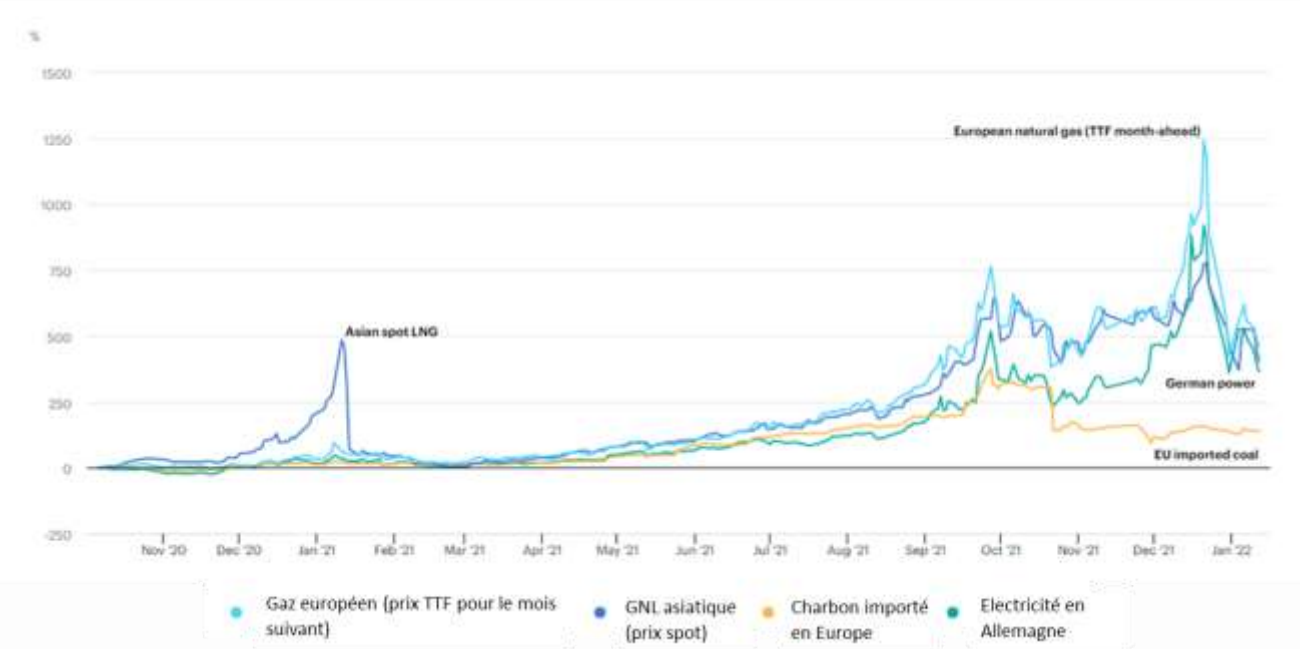

<u>Annexe 2</u> : Production et importations chinoises de gaz naturel (Source : Bureau National des Statistiques, calculs SER de Pékin)

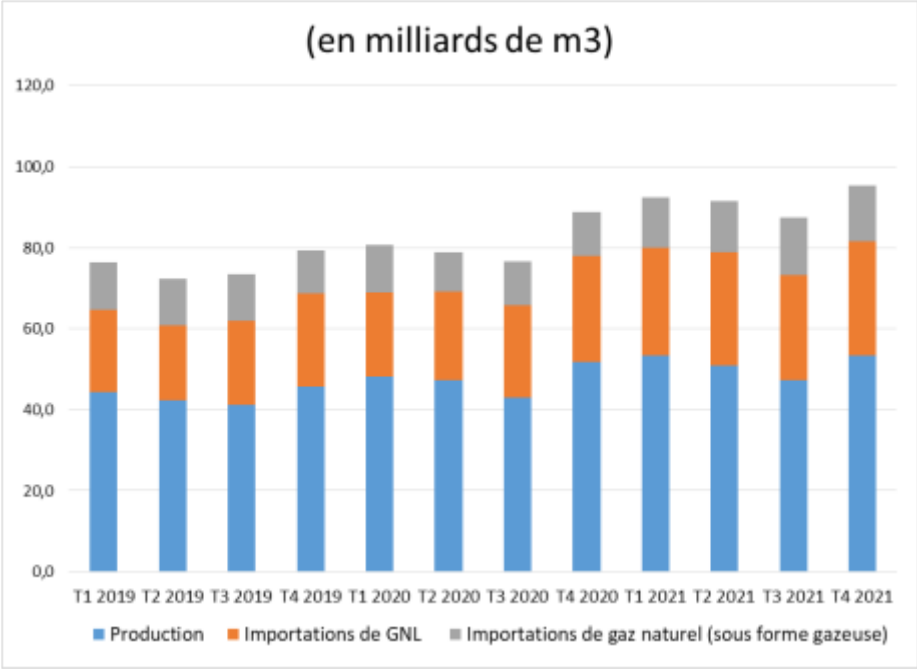

Retour au sommaire (ici)

Vers un marché de l'électricité unifié en Chine en 2030 ?

Si la pénurie énergétique de l'automne 2021 a remis la sécurité énergétique et la question du charbon au cœur des priorités chinoises, de nouvelles avancées ces derniers mois en matière **de réforme du marché de l'électricité pourraient s'avérer essentielles pour la décarbonation** du plus grand système électrique au monde[79]. Ainsi fin janvier paraissait un avis sur **« l'accélération de la construction d'un système national de marché unifié de l'électricité »**, publié conjointement par la Commission nationale pour le Développement et la Réforme **(NDRC) et l'Administration Nationale de l'Energie (NEA). Ce document revêt une importance** particulière **: si la construction d'un marché unifié figurait déjà** depuis 2020 dans la stratégie de développement énergétique de la **Chine, c'est la première fois qu'un horizon de mise en œuvre est publié, avec 2025 comme étape intermédiaire, puis un fonctionnement complet** prévu pour 2030. Alors que la Chine déploie à une vitesse frénétique de nouvelles capacités éolienne et solaire (+1**02 GW rien qu'en 2021), la mise en place d'échanges d'électricité au** plus proche du temps réel et sur de larges espaces géographiques sont indispensables à **l'intégration de ces énergies intermittentes.**

1. Aperçu des marches de l'electricite en Chine

La réforme du marché de l'électricité en Chine est un processus de longue haleine, le premier cycle de réformes remontant à 2002. En 2015, un nouveau cycle est lancé avec la publication du désormais célèbre « Document n°9 »[80] qui ouvre la voie à des mécanismes de tarification concurrentielle de l'électricité et à la mise en place de marchés de l'électricité à court, moyen et long termes. En effet historiquement, la production et la vente d'électricité étaient largement planifiées, avec des quotas de production alloués aux générateurs et un rachat garanti de l'électricité à des prix fixés par le gouvernement. Des progrès importants ont été réalisés depuis, avec en 2021 environ 45% de la consommation électrique chinoise négociée sur les marchés de l'électricité. Il en existe actuellement trois types :

1. **Les marchés à moyen et long termes**, bien établis, où ont lieu la majorité des échanges d'électricité. 32 provinces ont déjà mis en place ce type de marchés. Il existe également deux centres d'échange d'électricité de niveau national à Pékin et à Canton, qui sont responsables des échanges d'électricité interprovinciaux au sein des régions dépendant de State Grid et de Southern Power Grid respectivement.
2. **Les marchés pilotes provinciaux au comptant ou « spot »** qui permettent d'échanger de l'énergie à court terme ou en temps réel[81]. Huit ont été lancés en 2017, et sont tous entrés en phase de test depuis 2019. La plupart n'opèrent pas encore de façon continue, même si une nouvelle circulaire prévoit que ce

[79] La Chine est de loin le premier pays producteur d'électricité au monde, avec 8534 TWh produits en 20279 (soit plus de 16 fois la production française).
[80] "*Several Opinions on Further Deepening the Reform of Electric Power System (No.9 Document)*", *Conseil des Affaires de l'Etat, 2015.*
[81] Seule la demande résiduelle d'électricité est traitée sur les marchés au comptant, après que les échanges d'électricité annuels et mensuels ont eu lieu.

soit le cas d'ici la fin d'année. En outre, six nouveaux marchés pilotes ont été désignés l'année dernière et devraient tous avoir commencé leur phase de test avant fin juin 2022.

3. **Les marchés de services auxiliaires**, encore peu répandus, existent dans certaines provinces et régions où il existe des enjeux spécifiques de répartition de la production électrique, souvent pour éviter l'écrêtement de la production renouvelable. Ils fournissent des incitations financières aux acteurs pour ajuster leur production ou leur demande en fonction des besoins du réseau électrique (baisse de la production des centrales thermiques, effacement de gros consommateurs, stockage…). Ces dispositifs fonctionnent indépendamment des marchés spot, alors que c'est généralement le cas ailleurs dans le monde sur les marchés de l'électricité avec un stade maturité plus avancé.

En l'absence d'un standard national, ces différents marchés de l'électricité se sont construits à l'échelle locale avec l'appui des entreprises de réseau (State Grid, Southern Power Grid), et en collaboration avec des think-tank gouvernementaux, des universités et des organisations étrangères, si bien que chacun possède ses spécificités et un stade de développement différent. A ce jour la province du Guangdong est généralement considérée comme la plus avancée en termes de réforme du secteur de l'électricité, avec une part élevée de la production d'électricité couverte par des transactions de marché et une plateforme d'échanges « spot » opérationnelle depuis 2018.

2. De nouvelles reformes de marche en faveur d'une meilleure integration des energies renouvelables

L'unification des marchés de l'électricité au niveau national est l'objectif ultime d'une série de réformes, qui ont connu une accélération notable ces derniers mois. La pénurie énergétique historique de l'automne 2021 a en effet mis en exergue d'importants manques de flexibilité dans le système électrique chinois : prix de l'électricité encore très régulé qui a empêché les centrales à charbon de répercuter la hausse du prix du combustible dans leur tarifs, ajustement inefficace de l'offre et de la demande en temps réel dans les provinces du nord-est qui a conduit au délestage de consommateurs, et ce alors que des exports d'électricité se poursuivaient pour servir des contrats à long terme… Parvenir à une intégration massive des énergies renouvelables dans un système électrique historiquement conçu autour du charbon constitue le cœur du problème. L'avis publié en janvier identifie les principaux dispositifs à mettre en place pour lever les barrières existantes :

- ***Généraliser les transactions d'électricité entre les provinces et les régions***

Dans un pays comme la Chine où les régions riches en énergies renouvelables sont généralement éloignées des centres de consommation[82], les échanges interprovinciaux et interrégionaux d'électricité[83] sont indispensables pour intégrer cette production propre. A l'heure actuelle, la grande majorité de ces transactions sont déterminées par des accords bilatéraux entre les gouvernements locaux et via des contrats à moyen et long termes sur les bourses d'électricité de Pékin et de Canton. Jusqu'à récemment, les échanges au

[82] Les capacités solaires sont plutôt concentrées dans les provinces du Nord-Ouest de la Chine (Mongolie Intérieure, Qinghai et Shaanxi) alors que les capacités éoliennes sont se trouvent plutôt au nord et sur les provinces côtières de l'est.
[83] Les régions étant une combinaison de provinces, par exemple le nord-ouest de la Chine.

comptant entre provinces individuelles n'étaient en revanche autorisés que lorsqu'une province souhaitait écouler un surplus d'électricité renouvelable. Si cette pratique contribue effectivement à réduire l'écrêtement de la production renouvelable, elle n'est pas suffisante pour permettre un partage régional des sources de production. Une nouvelle réglementation annoncée en novembre 2021[84] prévoit de lever ces barrières dans les 26 provinces gérées par State Grid et autorise également les énergies thermique et nucléaire à être échangées sur le marché spot interprovincial. De tels échanges à court terme devraient entamer une phase de test avant juin 2022.

- ***Faciliter les échanges d'électricité verte***

En septembre 2021 a été lancée une plateforme nationale d'échange d'électricité renouvelable, opérée par les marchés régionaux de Pékin et Canton. La première session a permis la conclusion de contrats d'approvisionnement à moyen ou long termes directement entre producteurs (d'énergie éolienne et solaire pour l'instant) et gros consommateurs, avec des prix constatés 5 à 10% plus élevés que ceux normalement négociés avec les opérateurs du réseau, basés sur le prix de l'électricité produite à partir de charbon. Si seuls les résultats de la session de lancement ont été rendus publics, la plateforme est censée à terme opérer de manière régulière. Le succès d'un tel dispositif dépendra de la coordination avec les mécanismes déjà existants (certificats verts notamment[85]) et avec les marchés provinciaux, dont certains pratiquaient déjà de tels échanges d'électricité verte[86].

- ***Développer des mécanismes de prix favorables aux énergies renouvelables et au stockage***

L'avis de janvier indique que d'ici 2025, des mécanismes et tarification de marché favorable au développement des nouvelles énergies et du stockage auront été initialement formés, avec pour 2030 l'objectif que les nouvelles formes d'énergie participent pleinement aux transactions de marché. Des progrès ont déjà été réalisés en ce sens l'année dernière. D'une part a été renforcée la politique de tarification différenciée de l'électricité en fonction de l'heure d'utilisation (qui concerne les consommateurs industriels et commerciaux), avec de plus grandes variations désormais autorisées entre les heures de pointe de consommation et les heures creuses. Ces différentiations tarifaires constituent des incitations concrètes pour les producteurs à investir dans des capacités de stockage et, pour les gros consommateurs, à reporter leur demande aux heures creuses (qui coïncident généralement avec les heures de forte production renouvelable). De même, la proposition de mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts pour compenser la capacité en MW mise à disposition par les producteurs -encore non existant à l'échelle nationale- constituerait une forme d'incitation économique à l'investissement dans le stockage.

D'autre part, une réforme importante du prix de l'électricité entrée en vigueur en octobre dernier prévoit que le prix de marché[87] de l'électricité au charbon pourra désormais avoir une fourchette de fluctuation plus importante (de +20% à -20% par rapport au niveau de référence, contre +10% à -15% jusqu'alors). Il n'y a revanche plus de limitation dans les tarifs pour les industries qualifiées de « lianggao » (intensives en énergie et fortement émettrices). De plus, 100% de la production d'électricité au charbon devra désormais être vendue sur

[84] 《省间电力现货交易规则（试行）》
[85] L'origine d'une telle plateforme serait une réponse à la demande d'entreprises multinationales souhaitant s'approvisionner en énergie renouvelable mais n'ayant à leurs dispositions en Chine que les certificats verts, non standardisés au niveau international.
[86] C'est le cas du Zhejiang, qui inclut l'énergie verte à son programme provincial d'échange d'électricité sur le marché pour 2022.
[87] Concerne le prix des contrats long terme et non le prix « spot » qui lui n'est pas limité.

le marché de l'électricité[88]. Ceci implique que les centrales à charbon ne sont plus assurées de disposer d'un nombre minimum d'heures de fonctionnement à un prix fixe, mais doivent vendre toute leur production sur le marché en concurrence avec les autres producteurs d'électricité. Du côté de la demande, tous les consommateurs industriels et commerciaux devront à terme négocier leur électricité sur le marché, les consommateurs résidentiels et du secteur de l'agriculture restant quant à eux assujettis à des tarifs gouvernementaux contrôlés.

3. LES DEFIS D'UNE UNIFICATION REUSSIE

La notion de « système national de marché unifié » sous-entend une uniformisation des règles de trading, des standards techniques et produits échangés, fixés à haut niveau par la NDRC et la NEA. L'idée pourrait ainsi plutôt être de développer un cadre de marché (*market design*) uniforme, plutôt qu'un marché unifié à l'échelle nationale. Il est possible d'imaginer que ce cadre soit adapté en fonction des caractéristiques locales. Comme l'a montré le cas de l'Europe, la mise en place d'un marché intégré de l'électricité ne suppose pas nécessairement l'harmonisation de l'ensemble des caractéristiques des différents marchés, le couplage de ceux-ci étant l'élément central pour intégrer les marchés au niveau journalier. Plus qu'un enjeu technique, la vraie difficulté en Chine réside surtout au niveau institutionnel pour parvenir à un système unifié, d'après Feng Yongsheng, chercheur à l'Académie chinoise des sciences sociales. Notamment, réduire l'influence des sociétés de réseau sur le reste du marché apparaît nécessaire.

Reste en suspens la question de comment va être réalisée l'intégration des différents marchés chinois de l'électricité au niveau national. L'avis de janvier prévoit que le marché national devra d'abord opérer « en collaboration » avec les marchés provinciaux et régionaux en 2025, avant de passer à un « fonctionnement conjoint » en 2030. Il est précisé que lorsque les conditions seront réunies, les marchés provinciaux seront intégrés au système national, avec de façon alternative la possibilité que plusieurs marchés provinciaux soient préalablement intégrés à l'échelle régionale (typiquement marchés régionaux du delta du fleuve Yangtsé, de Beijing-Tianjin-Hebei et des provinces du Sud). Ce processus prendra du temps et les échéances fixées semblent ambitieuses compte tenu de la fragmentation actuelle des marchés et le manque d'interconnexions (physiques) entre le réseau électrique géré par State Grid et celui des provinces du Sud géré par Southern Power Grid. Sans compter que dans un contexte d'économie planifiée, les gouvernements locaux ont parfois tendance à considérer la production d'électricité comme un moyen de contrôle macro-économique, ce qui peut constituer une barrière à la généralisation des transactions de marché interprovinciales.

Rappelons que l'intégration du marché européen de l'électricité a été initiée à la fin des années 90 et est un processus toujours en cours, les interconnexions entre les pays et le couplage des marchés spot entre eux en étant aujourd'hui la concrétisation[89]. Le retour d'expérience européen a montré que l'ouverture des marchés de l'électricité nationaux avec des échanges réalisés au plus proche du temps réel ainsi que des marchés d'équilibrage transfrontaliers efficaces sont la clé pour accroître la part de la production renouvelable dans le

[88] Contre environ 70% auparavant, les 30% restant étant liés à des accords à prix fixes que passent les producteurs avec les sociétés de réseau et les autorités régionales.

[89] Le principe des échanges transfrontaliers sur le marché européen repose sur la vente de droits de transmission, principalement sur une base annuelle et mensuelle, sur l'allocation des capacités disponibles la veille (*day-ahead*) via le couplage des marchés et sur l'utilisation de la capacité résiduelle pour le trading *intraday* et pour les marchés d'équilibrage.

système et garantir la sécurité énergétique. Il sera en cela particulièrement précieux pour la Chine, aujourd'hui confrontée à de pareils enjeux[90].

Retour au sommaire (ici)

[90] Des plateformes de coopération existent déjà sur ces sujets, voir par exemple la *EU-China Energy cooperation Platform*, lancée en 2019.

L'industrie navale déjà dominante se renforce grâce à la présence croissante des acteurs européens

La Chine domine le marché mondial de la construction navale civile grâce à un fort soutien des autorités, souhaitant sécuriser leurs intérêts commerciaux, militaires et énergétiques. Les **chantiers ont bénéficié (1) de subventions massives (ainsi qu'à leurs fournisseurs); (2) de la** fermeture du marché aux entreprises étrangères et (3) de la consolidation autour **d'entreprises publiques (SOE) destinées à con**quérir le marché mondial. Les groupes chinois **profitent aujourd'hui de leur position dominante pour opérer une montée en gamme** technologique et cibler de nouveaux segments à haute valeur ajoutée (navires de croisière, **méthaniers, transport d'ammoniac…), grâce à des transferts de technologie d'entreprises étrangères. Enfin, le développement de l'industrie civile bénéficie directement aux capacités** militaires de la Chine.

1. Les subventions, l'écosysteme favorable et le protectionnisme ont permis le developpement de capacites de construction navales inegalees

A l'issue d'une année dynamique[91], la Chine a concentré en 2021 plus de la moitié des commandes de l'industrie navale civile au niveau mondial (945 commandes sur 1 846)[92]. Les chantiers chinois occupent ainsi la première place mondiale pour la production de 10 des 18 principales catégories de navires et sont particulièrement compétitifs dans la production de vraquiers, pétroliers et porte-conteneurs[93]. Bien que l'industrie chinoise présente un certain retard dans la production de navires plus complexes (méthaniers, ferries, paquebots, navires d'opérations off-shore…), des acteurs locaux s'affirment progressivement sur ces segments à plus haute valeur ajoutée.

Comme dans de nombreux secteurs, la Chine s'est appuyée sur ses capacités industrielles, notamment sidérurgiques, sa compétitivité-coûts et la flexibilité de son système de production[94]. Surtout, le secteur aurait bénéficié de près de 75 Mds EUR de subventions[95] entre 2006 et 2013, ainsi que de divers soutiens indirects (financements, fiscalité, subventions pour la démolition de navires anciens…) qui ont surtout favorisé les SOEs, mais aussi contribué à l'accumulation de surcapacités[96]. À partir de 2014, c'est une politique de consolidation

[91] En 2021, l'industrie navale chinoise a bénéficié d'une forte hausse de la demande, due notamment à la reprise dynamique du commerce mondiale. Cela s'est néanmoins traduit par des tensions du côté de l'offre : allongement des délais de livraison des principaux chantiers, hausse des cours de l'acier…
[92] Soit l'équivalent de 22,8 millions de tonnes (CGT), sur un total de 45,8 M CGT. Source : Clarkson Research
[93] qui concentraient respectivement 47,7%, 21,1% et 15,4% de leurs commandes entre 2017 et 2019.
[94] Une particularité des chantiers chinois est que ces derniers sont en mesure lancer la phase de production avant même la validation de la conception.
[95] 540 Mds CNY. Source : Barwick, Kalouptsidi & Zahur, "China's Industrial Policy: an Empirical Evaluation" (juin 2019).
[96] Source : OCDE, « Report on China's shipbuilding and policies affecting it» (avril 2021)

autour de « champions nationaux »[97] qui a prévalu, à commencer par CSSC, entreprise d'Etat issue de la fusion en 2019 des deux principaux acteurs du secteur et qui concentrait en 2020 23,3% des nouvelles commandes à l'échelle mondiale. Dans le même temps, l'accès au marché a été limité pour les entreprises étrangères à travers des obligations de JV et de transferts de technologies, ainsi qu'une politique de préférence nationale pour les commandes des entreprises chinoises[98], ou celles soutenues par les banques chinoises[99].

Le caractère stratégique de l'industrie navale[100] est identifié depuis le 18ème congrès du Parti Communiste (2012) où est formalisée la volonté de développer l'activité économique dans les espaces maritimes (commerce, exploitation d'hydrocarbures, pêche, câbles sous-marins…), mais surtout de contrôler ces espaces pour y assurer la souveraineté chinoise, parfois au détriment des entreprises étrangères. Par ailleurs, la sécurisation des approvisionnements énergétiques, objectif du 14ème plan quinquennal, repose notamment sur les méthaniers et plateformes pétrolières offshores. Dans le cas des méthaniers, cela s'est traduit par de nombreuses annonces de nouvelles capacités depuis 2021, qui pourraient permettre à la Chine de concurrencer sur la Corée du Sud sur ce segment. Enfin, le secteur s'inscrit dans la stratégie nationale d'intégration civilo-militaire.

2. La Chine se positionne sur de nouveaux marches a haute valeur ajoutee en profitant des cooperations avec les entreprises europeennes

La montée en gamme technologique et la substitution des importations figurent au sommet des priorités dans le 14ème plan quinquennal, qui consacre une section spécifique à l'industrie maritime, notamment les équipements d'ingénierie et le développement de « technologies-clés »[101]. Entre 2011 et 2020, les investissements en R&D dans l'économie marine ont doublé et les dépôts de brevets ont quadruplé[102]. En amont des chaines de valeur, le gouvernement chinois cherche à favoriser des fournisseurs locaux[103] *via* différents moyens : consignes passées aux chantiers pour « sécuriser » leurs chaines d'approvisionnement, taxe d'importation (15%) et application de la TVA pour les technologies marines importées[104], subventions de R&D non-disponibles pour les entreprises étrangères. A l'échelle mondiale, ce soutien se caractérise par la forte présence des acteurs chinois au sein des organismes de standardisation. Pour répondre à l'imposition de nouveaux standards d'émissions

[97] En 2014, le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) a publié une « liste blanche » des chantiers navals présentés comme les plus compétitifs, appartenant en majorité à des SOEs. Les subventions se sont portées en priorité vers ces chantiers, conduisant à une consolidation du secteur : de 379 en 2010 à 117 en 2019, année où la « liste blanche » a finalement été abolie.

[98] Selon l'International Transport Forum, près de 90% des commandes des clients chinois en 2018 se sont portées vers des chantiers nationaux, contre environ 80% de commandes nationales pour les clients sud-coréens, et à peine 20% pour l'Union Européenne. Source : International Transport Forum « Maritime Subsidies Do They Provide Value for Money?» (2019)

[99] Les banques chinoises à capitaux publics (ICBC leasing, CDB leasing, Bocom leasing…) jouent un rôle important dans le financement de l'achat de navires (15 Mds USD en 2020) et incitent leurs clients, chinois ou étrangers, à privilégier les offres des chantiers chinois.

[100] Concept de « stratégie océanique pour une puissance maritime» 海洋强国战略

[101] Plusieurs plans provinciaux ont été publiés par la suite. Parmi les plans notables, celui de Shanghai mentionne le soutien à l'industrie des navires de croisière, celui du Jiangsu insiste sur la maitrise de 30 chaines de valeurs d'équipements prioritaires tandis que le Zhejiang, via son plan d'action 1355 vise à promouvoir la construction d'une infrastructure de données pour développer des solutions marines intelligentes.

[102] Ministère des ressources naturelles, « 《2021 中国海洋经济发展指数》解读» (février 2022)

[103] En juillet 2021, Tian Yulong, ingénieur en chef du Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information (MIIT), a indiqué que le quatorzième plan quinquennal serait une période critique pour transformer l'industrie navale chinoise selon une logique qualitative, mais également de souveraineté afin de réduire la dépendance aux technologies étrangères selon la logique de la circulation duale.

[104] La chambre de commerce de l'Union Européenne dénonce cette pratique, qui serait spécifique à la Chine.

internationaux très stricts[105], le développement de nouveaux carburants et de technologies pour réduire les émissions nocives est également identifié comme une priorité, au même titre que les solutions de connectivité embarquées.

Les coopérations technologiques et rachats par des groupes chinois contribuent à la montée en gamme des entreprises locales. Alors que les technologies et équipements représentent entre 40 et 70% de la valeur d'un bateau, les acteurs européens ont choisi de renforcer leur présence en Chine pour mieux profiter de la croissance du marché local. Bien que conservant généralement des capacités de R&D en Europe, de nombreuses entreprises européennes ont choisi de transférer certaines compétences en Chine, soit *via* des filiales (ou JV), soit en concluant des accords de licences. Certaines d'entre elles ont été rachetées par des groupes chinois.

Grâce notamment aux commandes étrangères, la concurrence chinoise s'étend maintenant aux navires de transport de passagers, seul segment restant aux chantiers européens[106]. La construction de navires de croisière et la maitrise des technologies en amont ont été identifiées comme des priorités depuis le plan *Made in China 2025* (2015). La construction de ferries et rouliers destinés aux clients européens est progressivement délocalisée en Chine, où les entreprises de design se développent. En décembre 2021, le premier paquebot de fabrication chinoise a été mis à l'eau, destiné au marché local[107] et assemblé sur le chantier de Jiangnan où Ficantieri a créé une coentreprise avec CSSC, concédant au passage des transferts de technologies importants[108]. A terme, les navires fabriqués en Chine pourraient offrir des dont les prix pourraient être inférieurs de 20% à l'offre des leaders européens. A l'inverse, malgré plusieurs rachats d'entreprises européennes par des groupes chinois et une taxe prohibitive de 45% à l'importation, la production locale de yachts de luxe peine à décoller.

Les transferts de technologies concédés par les entreprises européennes et la localisation en **Chine de la production contribuent à renforcer l'industrie chinoise, dont l'objectif assumé est** de concurrencer les entreprises étrangères sur les segments à plus haute valeur ajoutée.

Retour au sommaire (ici)

[105] En avril 2018, l'Organisation maritime internationale a présenté un plan pour réduire les émissions de gaz à effets de serre de 50% d'ici 2050 et de réduire l'intensité carbone du secteur de 40% d'ici 2030.
[106] Les navires de croisière et ferries représentaient 91% des nouvelles commandes de navires en Europe entre 2017 et 2019 d'après l'OCDE.
[107] Destinés au marché chinois en forte croissance (triplement de la demande d'ici 2030), ces navires seront livrés à CSSC Carnival Cruise Shipping Limited, une JV entre CSSC et le groupe américain Carnival (minoritaire), qui interviendra en tant que gestionnaire de la flotte de navires de croisière en Asie.
[108] Il s'agit du premier succès pour CSSC dans le domaine des navires de croisière bien que le groupe ait commencé à travailler dès 2012 sur ce secteur, grâce au soutien du gouvernement appuyé par des financements d'institutions publiques (Exim Bank, China Investment Corporation).

Les métavers en Chine, une frénésie qui ne laisse pas le gouvernement indifférent

1. Depuis fin 2021, le concept de « metavers » est devenu viral en chine

Le terme de métavers (元宇宙), qui renvoie à un environnement virtuel dans lequel les internautes interagissent *via* des avatars et peuvent réaliser différentes actions (transaction, discussion, création de contenu, etc.), a été inventé par Neal Stephenson dans son roman Snow Crash en 1992. Ce concept a été popularisé par Facebook, rebaptisé Meta en octobre 2021. Cet engouement s'est répandu en Chine, où, selon iiMedia, 62,4% des *netizens* se disent prêts à faire l'expérience de ces plateformes. Le 11 février, Zheli (réseau social où évoluent des avatars personnalisables) est temporairement devenue la première application à dépasser WeChat en nombre de téléchargements journaliers depuis 2019. 1 510 entreprises chinoises avaient déposé une demande de dépôt de marque relative au métavers mi-janvier 2022, contre 130 en septembre 2021.

Dans la continuité d'une tendance globale vers une intégration croissante des technologies numériques, et alors lors que leur modèle de croissance est partiellement remis en cause par la campagne en cours pour le « développement sain » de l'économie numérique, les grands groupes du numérique chinois se positionnent sur les segments B2C pour y proposer différents types de services au sein des écosystèmes (réseau social, e-commerce, paiement, contenus multimédia…) et intégrer des technologies en amont et en aval des chaines de valeur (cloud, IA pour la création de contenu, processeurs, casques VR, contenus multimédias…). Parmi les principales annonces: (1) En avril 2021, ByteDance a investi dans Qiankun (乾坤), dont le produit Reworld est comparable à Roblox puis, en août, le groupe a fait l'acquisition de Pico, leader national sur le marché des casques de VR. (2) En décembre 2021, Baidu a présenté son métavers Xirang peuplé d'avatars mus par des algorithmes d'intelligence artificielle (IA) créés par la plateforme XiLing ; (3) Tencent a pris des participations dans des entreprises étrangères ayant un fort potentiel de développement dans les métavers, notamment les éditeurs de jeux vidéo Epic Games (Fortnite) et Roblox, tandis que sa filiale TiMi Studio Groups envisagerait de se développer à l'international dans ce domaine. Bilibili (Upowerchain), Netease et Alibaba (Yuanjing Shengsheng) ont aussi fait des annonces remarquées.

2. Des contenus encore tres imparfaits et des risques bien identifies par les autorites

Malgré ce fort intérêt, les internautes chinois se montrent très critiques concernant l'expérience-utilisateur de ces plateformes, dénonçant des fonctionnalités limitées et des problèmes techniques récurrents. Le 13 février, Zheli a retiré son application des appstores, expliquant que ce retrait temporaire était « volontaire » et visait à « améliorer l'expérience des utilisateurs », l'entreprise n'ayant pas prévu une croissance si rapide. Au 25 janvier, les notations de Xirang (Baidu) et Rainbow Universe (World Show) étaient respectivement de 2,3/5 et 2,6/5. Du point de vue technologique, les entreprises américaines (Facebook, Amazon, Microsoft…) semblent bénéficier d'un avantage substantiel en matière technologique, que ce soit sur le *hardware*, les infrastructures cloud et les architectures sous-jacentes des métavers selon un rapport de la HSBC *business school*, rattachée à l'université de Pékin.

Récemment, des activités jugées « spéculatives » sur des actifs immobiliers dans le métavers de Rainbow Universe ont fait l'objet de critiques de la part du Quotidien du Peuple. Selon Protocol, une première campagne de répression contre le détournement des métavers pour des arnaques financières aurait déjà eu lieu à Shanghai. Les cryptomonnaies faisant l'objet d'une interdiction formelle, les paiements doivent être effectués en yuan sur les métavers chinois, *via* WeChat Pay ou Alipay voire, à terme, le e-CNY (monnaie numérique de la Banque centrale). Par ailleurs, la stricte règlementation applicable aux NFT (interdiction de revente, en attente d'une règlementation applicable) pourrait limiter temporairement le commerce de ces actifs, présentés comme des *digital collectibles* (数字收藏品).

Si l'aspect sécuritaire, voire géopolitique, des technologies liées aux métavers fait l'objet d'une attention particulière aux Etats-Unis, les autorités chinoises ont également pris conscience d cette dimension. En octobre 2021, le *think tank* China Institutes of Contemporary International Relations, rattaché au Ministère de la Sécurité d'Etat, a publié un rapport sur ce thème, alertant notamment sur les risques relatifs à la « sécurité nationale » : risques d'hégémonie de « certains Etats », vulnérabilités cyber, mutations socio-économiques… Dans ce contexte, et alors que les réseaux sociaux étrangers y sont déjà interdits, il paraît très peu probable que les écosystèmes de métavers qui se développent aux Etats-Unis soient accessibles en Chine. En décembre 2021, LuoBuLeSi, version chinoise de Roblox a cessé d'opérer, et ce dans un contexte plus général de resserrement règlementaire général sur le secteur numérique.

3. DES ENTITES PUBLIQUES SOUTIENNENT LE DEVELOPPEMENT DE LEURS PROPRES METAVERS

Ayant fait l'objet d'une attention trop récente, le terme de « métavers » n'était pas mentionné dans le 14ème plan quinquennal publié en mars 2021. Cependant, alors que le Conseil des Affaires de l'Etat a annoncé en janvier son ambition de porter la part de l'économie numérique de 7,8% du PIB en 2020 à 10% en 2025, une dizaine de gouvernements locaux, parmi lesquels Pékin, Shanghai, le Guangdong et le Zhejiang, ont mis en avant les métavers comme secteur prioritaire lors de leur assemblée annuelle. Les représentants locaux ont notamment encouragé l'adoption des métavers dans différents secteurs (Shanghai), créé des consortiums d'entreprises (Pékin) ainsi que des fonds d'investissements (district de Tongzhou, Pékin).

L'intérêt des métavers est ainsi clairement identifié pour répondre à certains objectifs énoncés au plus haut niveau, bien au-delà des offres multimédias, destinées exclusivement aux consommateurs. Feng Changhong, membre de la CPPCC du Guangdong, a ainsi souligné les potentialités des métavers dans des secteurs comme la médecine, le tourisme, la production manufacturière mais aussi pour l'armée (simulations d'entrainement de troupes, jumeaux numériques…). Huatai Securities anticipe des gains de productivité dans les domaines suivants : (1) urbanisme (*smart cities,* plateformes de services publics), (2) industrie, notamment jumeaux numériques pour la R&D et supervision des chaines de valeur (UINO) et (3) *management* grâce aux synergies et nouveaux modes de suivi de projet.

En novembre 2021, le Metaverse Industry Committee a été créé sous la supervision de China Mobile Communications Association. Cette organisation, qui vise à coordonner les efforts des acteurs (surtout publics) pour développer des technologies compétitives au niveau national, présente les métavers comme un enjeu stratégique pour la Chine. Les trois opérateurs nationaux sont engagés dans une « course » pour le développement d'infrastructures capables de soutenir le trafic de ces nouvelles plateformes. China Mobile a ainsi

annoncé en novembre 2021 son ambition de créer un réseau de calcul « omniprésent » ainsi qu'un partenariat avec Hangzhou Pinzhi Information Technology pour des projets dans les domaines des métavers, de la VR, de la robotique ou encore des jumeaux numériques. China Telecom, *via* sa filiale Xinguomai, a annoncé la création d'une plateforme visant à intégrer les solutions technologiques des entreprises d'Etat afin de créer « équipe nationale » (国家队) des métavers, en partenariat avec Huawei. Enfin, China Unicom a lancé en décembre son métavers sur application mobile dotée de bots *yunchuang* (云创数字人) générant du contenu. A l'avenir, les métavers devraient accaparer une part croissante de l'attention des internautes. Conformément aux injonctions de l'Administration chinoise du cyberespace, qui interdit de propager les « contenus illégaux » (opposition aux valeurs de la Constitution, extrêmisme, diffamation…) et recommande de favoriser les contenus relatifs à « la pensée de Xi Jinping pour un socialisme d'une nouvelle ère aux caractéristiques chinoises », les plateformes pourraient être incitées à relayer la communication de l'Etat-Parti dans leurs métavers. Dan Wang (Gavekal) craint ainsi que les métavers en Chine s'apparentent à une « création extrêmement bancale sous la supervision du Département de la propagande ». Pour le Nouvel an lunaire, l'Armée populaire de libération (APL) a lancé son propre métavers dans le cadre d'une campagne promotionnelle, recevant une forte attention sur Weibo (6 millions de vues), les internautes en faisant des « louanges incessantes » (网友好评不断).

Retour au sommaire (ici)

Plateformes d'échanges de données : quelles réalités ?

Le lancement en novembre 2021 d'une « bourse » d'échanges de données à Shanghai, baptisée le « Shanghai Data Exchange Centre » (SDEC) a fait l'objet d'une forte attention médiatique. Elle est présentée comme une initiative prometteuse, voire inédite, pour tester la mise en œuvre concrète d'un marché des données. En réalité, une quinzaine de plateformes pilotes d'échanges de données existe depuis 2015, avec des résultats mitigés.

1. Pourquoi des plateformes d'echanges de donnees ?

L'importance et l'utilité du nombre croissant de données générées ont été officiellement reconnues par les autorités chinoises. Les données, et a fortiori leurs échanges, peuvent en effet permettre à plusieurs acteurs (entreprises, administrations) d'optimiser leurs services. Depuis avril 2020, les données sont identifiées comme 5e facteur de production économique. Le cadre juridique sur les données s'est particulièrement étoffé en 2021 (entrées en vigueur de la loi sur la sécurité des données et de la loi sur la protection des données personnelles), après une première loi sur la cybersécurité (2017). Ces trois « lois-cadres », ainsi que des réglementations sectorielles en cours, classifient les données selon leur niveau de sensibilité, en fonction duquel les échanges de données seront plus ou moins restreints.

2. Ces plateformes font face a des difficultes bien connues depuis 2015

Leur but premier est de mettre à l'épreuve la mise en place d'un marché des données. Depuis 2015, plusieurs difficultés empêchent leur passage à l'échelle : mise en place de logiques de marché pour des produits protéiformes (nécessité de standardisation) et aisément réplicables ; manque d'intérêt ou difficultés techniques de la part d'entreprises privées ; propriété des données. La diversité des formats (comment un produit de données, incluant les données et des informations à leurs propos, se présente-t-il ?) nécessite une importante coordination.

Le contre-exemple le plus cité est celui du Guiyang Big Data Exchange. Celui-ci prévoyait un revenu de 10 Mds CNY (1,6 Md USD) à horizon 2018-20. Bien que revu à la baisse (100 M CNY), cet objectif n'avait pas été atteint : l'entreprise avait finalement fait l'objet d'une restructuration par la Commission d'administration et de supervision des actifs publics locale (SASAC) en juillet 2020, avant de reprendre ses opérations le 11 octobre 2021. D'autres provinces ont vu naître des embryons de plateformes (Wuhan West Lake, Central China Big Data Exchange), qui souffraient de manque de définition des droits, prix et réglementation sur les données échangées.

3. LES PLATEFORMES LANCEES EN 2021 SE VEULENT PLUS PERFORMANTES

Bénéficiant a priori d'une impulsion et de soutien politiques pour optimiser l'allocation des données depuis avril 2020, les nouvelles plateformes lancées en 2021 dans des pôles d'innovation majeurs (Shanghai, Pékin, Shenzhen) se présentent comme plus complètes et prometteuses. Créé le 25 novembre 2021, le SDEC se définit comme une entreprise technologique ayant la plupart des caractéristiques d'une bourse dont celle d'un guichet unique (par opposition au marché de gré à gré existant), et officiant comme une entité unique garantissant la conformité juridique sur l'ensemble de la chaîne des transactions. Son rôle serait en grande partie consacré à la vérification de la conformité des entreprises et de leurs produits de données avec les règles d'utilisation de la plateforme. Ainsi, les entreprises doivent notamment faire l'objet d'un audit de cybersécurité avant d'être « cotées ». Dès sa création en novembre 2021, des premiers échanges ont été conclus. Peu de détails circulent néanmoins sur la manière concrète dont le SDEC opèrera, l'objet de cette plateforme pilote étant précisément d'en tester la mise en œuvre. De son côté, le Beijing International Big Data Exchange (BIBDE), lancé en mars 2021, entend surtout encourager les échanges de données publiques, loin des objectifs d'une réelle « bourse » de données. La plateforme de Pékin a pour ambition de favoriser les échanges de données au niveau national mais aussi international. Les plateformes de Pékin et Shanghai auront par ailleurs recours à la blockchain pour certifier et tracer les échanges, et crypteront les produits de données échangés, selon le principe « utilisable mais non visible » (« 可用不可见 »). Ainsi, les plateformes et les entreprises clientes n'auront accès qu'aux métadonnées (informations sur les paquets de données en vente), ce qui garantit la sécurité du produit mais peut poser des risques d'asymétrie d'information entre vendeur et acquéreur.

L'émergence de plusieurs plateformes tient à la logique industrielle chinoise, consistant à mettre en concurrence les localités pour faire émerger les meilleures pratiques. Shenzhen est par exemple identifié comme un pôle d'importance pour les échanges de données, notamment au sein de la « Greater Bay Area ». En janvier 2022, Canton (district de Nansha) a lancé une plateforme à vocation transfrontalière. Avec un investissement de 5 Mds USD, ce projet pilote s'appuiera notamment sur deux centres de données et sera relié à l'étranger via des câbles sous-marins. La zone de libre-échange de Hainan inclut également un projet similaire (2020). Le Shanghai Municipal Data Exchange se concentre, quant à lui, sur l'échange de données municipales (objectifs de « smart governance », notamment la numérisation de tâches administratives : gestion des demandes de licences par les autorités, services d'état civil…), tandis qu'une zone spéciale pour les données publiques pourrait émerger à Pékin. Ainsi, une multitude d'initiatives existe ; elles concernent plusieurs types de produits, avec des objectifs distincts, et des méthodes et débuts de réflexions spécifiques.

4. EN SUS DES DIFFICULTES TECHNIQUES, LE PRINCIPAL DEFI DEMEURE LE PASSAGE A L'ECHELLE

La SDEC cherche par exemple à répondre aux questions de propriété, d'origine, de qualité, de certification et de valeur marchande (fixation du prix) des données. Enfin, la conformité juridique avec les lois sur la gestion des données (notamment CSL, DSL, PIPL) pour les plateformes ayant vocation à être transfrontalières mais aussi nationales, est un facteur central, alors que les cadres réglementaires doivent encore faire l'objet de précisions sectorielles ultérieures. A Pékin, il reviendrait au BIBDE de décider du transfert, après approbation du projet pilote par l'Administration chinoise du cyberespace (CAC) tandis que la SDE se base sur sa propre classification pour autoriser les transferts. S'agissant de la confidentialité des données personnelles, les entreprises peuvent

échanger (i) les données pour lesquelles les individus ont consenti par écrit à l'utilisation spécifique proposée par l'entreprise ; (ii) les données anonymisées, ce qui suppose une certification préalable d'anonymisation.

Les initiatives de Guiyang (2015), mais aussi de Copenhague en Europe (2015), avaient principalement souffert d'une impossibilité de passer à l'échelle en raison d'un manque d'intérêt des entreprises privées et de la difficulté à instaurer une logique de marché. Or, la plupart des données échangées jusqu'à présent provient d'autorités publiques, d'instituts de recherche ou d'entreprises publiques (opérateurs de télécommunications par exemple) et non d'entreprises privées. Le premier échange du SDEC était la vente de données de consommation d'énergie de Shanghai Municipal Electric Power Company à la banque ICBC. Sur 43 produits de données mis en avant sur le site du SDEC, au moins 18 proviennent d'entreprises à capitaux publics. Ceux proposés par Alibaba et JD.com sont relatifs aux transports et à la circulation. De même, les 264 produits proposés sur la plateforme pékinoise sont majoritairement issus du secteur public. L'actionnariat des plateformes elles-mêmes, souvent indirectement détenues par la SASAC locale, montre qu'il s'agit d'initiatives pilotées par les autorités. Certaines bourses tentent ainsi d'approcher les entreprises privées, y compris étrangères.

Les risques de revente à un tiers (concurrent) et le manque de compétences techniques (méconnaissance de l'intérêt et difficultés à transformer les données brutes en informations utiles) pour des entreprises de taille moyenne, freinent l'investissement dans une activité qu'elles considèrent a priori comme non-essentielle. Ce fut le cas pour la plateforme de Copenhague, qui s'est aussi heurtée à l'absence de standardisation des formats de données. Consciente de ces défis, le SDEC se montre néanmoins optimiste : tirant les leçons des expériences passées, il cherche une solution palliant le risque de revente des produits et tente d'établir des coopérations avec des plateformes similaires dans d'autres pays.

Retour au sommaire (ici)

Enjeux et perspectives de la décarbonation de **l'aviation en Chine**

Avant la pandémie de COVID-19, le transport aérien chinois était considéré comme responsable de 13 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone du secteur[109], soit 95 **millions de tonnes métriques (MTM) d'émissions de** CO_2 émises en 2018 par le transport de **passagers et de marchandises. Sans le ralentissement imposé par l'épidémie, et du fait de la** croissance de son marché, certaines expertises estima**ient plus d'un quadruplement des émissions à 2050. En février dernier l'Administration de l'Aviation Civile (CAAC) dévoilait un plan spécifique pour le développement vert de l'aviation civile, détaillant les objectifs du** secteur dans le cadre du 14ème plan **quinquennal. La décarbonation de l'aviation ne semble** pas constituer un objectif prioritaire pour les autorités chinoises. Celles-**ci n'annoncent** aucune révolution technologique majeure, aucun engagement contraignant de substitution du kérosène par des carburants durables (SAF, sustainable aviation fuel), et continuent de **s'opposer à tout dispositif contraignant à l'international. Pour autant, la situation n'est pas figée, et l'industrie aéronautique française s'organise de manière opportune et proactive** pour promouvoir ses intérêts dans ce domaine.

1. La Chine devoile son plan pour le « developpement vert » pour l'aviation

Les efforts actuels de réduction de l'empreinte carbone reposent sur l'électrification des services au sol, l'optimisation des trajectoires de vol et la modernisation de la flotte d'aéronefs. Selon la CAAC, 16 % des véhicules utilisés en zones aéroportuaires en 2020 sont électriques. Pendant les opérations au sol des avions, la généralisation de GPU (*Ground Power Unit*) sur courant électrique pour se substituer à 70 % aux APU (*Auxiliary Power Unit*) est l'un des facteurs ayant contribué à améliorer la performance globale de consommation de carburant et d'émissions nettes de CO_2 (0,285 kg par tonne-km atteints en 2020), soit une économie théorique de 400 kt de kérosène (1,3 Mt d'émission de CO_2). L'optimisation des trajectoires de vol aurait permis d'épargner 360 kt supplémentaires de kérosène (1,14 Mt d'émission de CO_2). La relative jeunesse de la flotte chinoise (huit ans en moyenne) et l'introduction d'appareils récents comme l'A320 neo (motorisé par CFM LEAP-1A) participent aussi de la réduction de l'empreinte environnementale (-2 % des émissions de CO_2 par passager transporté chaque année depuis 2018).

Les objectifs spécifiés par le prochain plan quinquennal sont du même ordre[110] : stabilisation du volume de consommation de carburant en tonne-kilomètre de la flotte d'avions de transport (avec 0,293 kg en 2025) ; réduction des émissions de CO_2 des vols commerciaux (de 0,928 kg tonne-km atteints en 2020 à 0,886 kg visés en 2025) ; progression de l'électrification des véhicules en zones aéroportuaires (de 16 à 25 % du parc en 2025)[111]. S'agissant des carburants durables (SAF), la CAAC préconise un volume global de consommation de 50 kt à la fin

[109] Cette étude de Carbon Brief (janvier 2020), évalue que sur la base des données du 13ème plan quinquennal chinois (2016-2020), des prévisions de marché des avionneurs (Airbus, Boeing), à performance énergétique constante de la flotte d'appareil et sans diffusion de carburants durables de l'aviation, faisait l'hypothèse d'une augmentation à 456 MTM d'émissions de CO2 à 2050.
[110] Voir tableau récapitulatif en annexe.
[111] Au nouvel aéroport international de Pékin Daxing, les autorités annoncent 80% de véhicules électriques et espèrent couvrir la totalité du parc d'ici 2025.

du plan (dont 40 % de l'effort en 2025). Pour l'atteinte des différentes cibles, est préconisée l'intégration de nouveaux concepts et technologies pour la gestion du trafic aérien, la réduction des nuisances sonores, l'amélioration des performances environnementales des aéroports ou encore le recyclage des aéronefs.

2. LES OBJECTIFS CHINOIS DE DECARBONATION DE L'AVIATION DEMEURENT FLOUS

La cible d'un plateau en 2035 des émissions de l'aviation chinoise est peu convaincante, d'ailleurs en décalage de cinq ans par rapport à l'objectif général de pic des émissions avant 2030 (neutralité carbone annoncée en 2060) : les efforts portent sur l'heure sur d'autres secteurs plus émissifs en CO_2[112]. La Chine est éloignée des leviers de décarbonation proposés par l'industrie mondiale (comme détaillé dans les rapports Waypoint 2050 de Air Transport Action Group (ATAG) ou Destination 2050) :

- **(i)** En matière d'innovation, le 14ème plan annonce l'établissement de 2 à 3 centres d'ingénierie et R&D, notamment pour le développement de petits modules électriques[113]. Les autorités semblent douter par ailleurs d'une industrialisation de la propulsion H_2 avant 2050[114]. La Chine souhaite certainement voir d'abord aboutir les projets aéronautiques en cours de COMAC. Son monocouloir C919, lancé en 2012 pour concurrencer les gammes 737 et A320 de Boeing et Airbus, accumule les retards et n'est toujours pas certifié pour le marché chinois[115].
- **(ii)** Il n'existe aucune obligation d'incorporation des SAF pour les acteurs (compagnies, aéroports, fournisseurs), dont le coût est jugé actuellement prohibitif (3 à 5 fois plus cher que le kérosène), tandis que la prévision de 50 kt de consommation globale cumulée en Chine d'ici 2025 est mineure en comparaison internationale[116]. En outre, La Chine serait encline à établir ses propres procédures de certification alternatives aux standards internationaux.
- **(iii)** Les éventuelles incitations induites par le marché sont incertaines : l'intégration de l'aviation civile au marché carbone national (lancé à l'été 2021) est espérée « le plus tôt possible », mais pourrait s'avérer tardive, possiblement pas avant la fin du plan en 2025 (Shanghai et la Province du Guangdong ont intégré l'aviation civile dans le marché carbone pilote dès 2013)

A l'international, la Chine freine l'établissement de normes contraignantes. La Chine refuse à ce stade tout compromis à l'OACI sur le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale

[112] Selon Goldman Sachs, le secteur des transports (terrestre, maritime et aérien) ne représente globalement que 7% des émissions de CO_2 en Chine, bien loin derrière l'industrie lourde (48%) et la production d'électricité (33%).

[113] S'agissant de la R&D, le plan de développement de l'aviation civile préconise qu'elles doivent s'orienter vers des nouvelles méthodes de certification pour les drones, la propulsion électrique, les piles à combustibles pour l'hydrogène, l'impression 3D et les matériaux composites. La CAAC travail à la certification d'un petit appareil électrique (4 passagers), le RX4E. Des projets divers existent également en matière de mobilité aérienne urbaine, avec les projets de véhicules électriques à décollage vertical (eVTOL) de Ehang, Geely, Xiaopeng et d'autres entreprises.

[114] Dans un rapport commun de décembre 2021 entre l'Institut des Etudes Européennes (IES) de l'académie chinoise des sciences sociales (CASS) en coopération avec l'institut italien Eurispes, endossé par les Ambassadeurs de Chine en Italie et d'Italie en Chine, on lit que « *hydrogen propulsion and synthetic fuel will undoubtedly revolutionize the future of aviation, but it is very likely that they will actually enter service after 2050.*»

[115] COMAC semble miser sur l'électrification, en cherchant des synergies dans le domaine des batteries, en avançant un triplement ou quadruplement de leur densité / puissance dans la décennie à venir.

[116] Selon l'industrie européenne, 100 millions de tonnes au niveau global en 2021. Dans leur déclaration globale sur le carburant durable de l'aviation de février 2022, Airbus, Safran et Rolls Royce avancent que la production mondiale d'ici 2025 devrait atteindre 4 millions de tonnes.

(CORSIA) et a décidé de ne pas participer à la phase volontaire pour sa mise en œuvre (2021-2026). En outre, les représentants chinois au Comité de la Protection de l'Environnement en aviation (CAEP) de l'OACI se montrent très peu allant pour la fixation d'un objectif à long terme de l'aviation visant à réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2050, qui sera l'un des enjeux majeurs de la 41ème Assemblée Générale de l'OACI à l'automne 2022.

3. DES PERSPECTIVES, MALGRE TOUT, POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE ?

De nouvelles pistes de coopération se dessinent, entre risques et opportunités. Les autorités chinoises soutiennent cependant la décarbonation de l'aviation comme un axe structurant de développement de la coopération avec les pays occidentaux, dont la France. Cette démarche interroge cependant sur les risques pour les intérêts français sur le temps long[117] : celui de favoriser des transferts de technologie, l'industrie aéronautique chinoise ayant tendance à « colorer en vert » ses besoins de rattrapage (matériaux composites, motorisation ultra-sobre). Toutefois, des opportunités existent notamment dans les secteurs suivants :

- **(i)** La modernisation de la gestion du trafic aérien, domaine dans lequel Thales entend continuer de jouer un rôle, tandis que ses systèmes équipent aujourd'hui les principaux centres du pays (Pékin, Shanghai, Canton) ;
- **(ii)** Le recyclage des avions. Airbus a annoncé installer à Chengdu d'ici 2023 une usine inspirée de sa coentreprise TARMAC, qui sera partenaire[118] ;
- **(iii)** La promotion de référentiels pour les émissions de CO_2 des aéroports chinois. Egis et ADP sont intéressés par ces opportunités, en s'appuyant notamment sur des manuels développés par ACI

De manière générale, l'adoption de normes internationales pourrait avoir une incidence positive à moyen-terme afin de favoriser la cohérence du marché carbone de l'aviation en Chine avec d'autres.

Airbus promeut les SAF en Chine et se penche sur les briques technologiques dans l'hydrogène. Airbus promeut déjà auprès des acteurs chinois, avec Safran ou ADP, les carburants durables et l'hydrogène En parallèle, l'Université de Tsinghua est sollicitée pour une étude sur les modèles d'affaires SAF/H2 pour l'aérien en Chine[119]. Dix ans après une première expérimentation avec SINOPEC[120], un partenariat commercial est en discussion pour assurer la distribution de SAF à l'usine d'assemblage des A320 à Tianjin à des compagnies partenaires, dans le cadre des livraisons d'avions (horizon S2 2022), dans un contexte où l'énergéticien chinois a annoncé de son côté en août 2021 des capacités de productions de biofuel pour l'aviation à hauteur de 100 kt d'ici 2025. Sur l'hydrogène, Airbus exclut toute coopération sur le cœur des projets d'avion décarboné, mais des échanges ont

[117] Une montée en gamme technologique importante de l'industrie chinoise pourrait barrer l'accès au marché chinois (voir à l'exportation) à l'offre française, concurrencée par des produits locaux similaires, comme cela a pu être constaté dans d'autres secteurs (matériel roulant pour le transport terrestre).
[118] En 2020, on comptait une douzaine d'entreprises chinoises concurrentes dans ce domaine, à Harbin, Tianjin ou Xiamen notamment.
[119] Cette étude serait diligentée par le professeur Zhang XILIANG, directeur de l'Institut de l'Energie, de l'Environnement et de l'Economie de l'Université de Tsinghua. Airbus avait déjà collaboré avec ce chercheur il y a une dizaine d'année, pour une étude de marché sur la viabilité économique des biocarburants. A l'époque, sa conclusion était que les biofuel à base d'huile de cuisson étaient les plus opportuns (maturité technologique, ressources et capacités de production, retour sur investissement, etc.)
[120] Airbus a participé avec SINOPEC et China Eastern à l'un des premiers essais de vol d'essais de SAF en Chine, le 24 avril 2013. La coopération n'a pas perduré du fait de la non compatibilité du biofuel chinois aux normes internationales.

eu lieu avec le groupe de logistique SF Express sur le fret aérien par drone à propulsion H_2[121]. En parallèle, des entreprises innovantes chinoises sont prospectées sur les questions logistiques (technologies de liquéfaction, de conditionnement, de transport de H_2 et piles à combustibles).

La réticence par la Chine à engager la transition dans l'aviation, et en particulier à valider des normes internationales en matière de décarbonation, pourrait rapidement engendrer de nouveaux terrains de **tensions (rappelant la mise en œuvre du système ETS dans l'UE dans les** années 2000). Compte-tenu de la structure mondialisée de la chaine de valeur aéronautique, **la décarbornation de l'aviation exige l'adoption de nouvelles normes, par la contrainte ou la** coopération. Si Airbus mise explicitement sur la coopération avec Singapour[122], **la Chine n'est** cependant pas un territoire à négliger, dans la perspective de peser sur la détermination de **standards internationaux pour l'industrie aéronautique (SAF,** H_2). Dans le secteur de **l'hydrogène (filière activement soutenue par la Chine par ailleurs, pour la mobilité** terrestre), la constitution d'une « équipe de France » ferait sens afin de promouvoir des intérêts français **offensifs, à l'image des accords noués entre Air**bus et Air Liquide avec les aéroports français[123]. En effet, Air Liquide est leader en Chine sur plusieurs segments **(liquéfaction, conditionnement, transport d'hydrogène)**[124] **et d'autres entreprises françaises** sont également bien positionnées dans les domaines du stockage (Faurecia, Plastic Omnium), des piles à combustible (Symbio) ou des matériaux (Arkema).

Retour au sommaire (ici)

[121] SF Express a récemment obtenu une licence commerciale pour opérer son drone cargo Feihong FH-98 avec environ 1t de charge utile, propulsé au kérosène. Airbus China évalue la possibilité de créer un démonstrateur avec hydrogène.
[122] Signature le 15 février 2022 d'un accord de coopération entre Airbus Changi Airport, le groupe Linde et l'autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS) pour explorer les possibilités pour l'aéroport de Singapour de devenir un hub hydrogène pour l'aérien (transport, stockage, distribution).
[123] Airbus, Air Liquide et VINCI Airports ont annoncé en septembre 2021 une collaboration pour le développement de l'usage de l'hydrogène dans les aéroports, nécessaire à l'accueil du futur avion à hydrogène, avec mise en place d'une station de déploiement à l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry dès 2023. Début mars, Airbus, Air Liquide et ADP ont annoncé la réalisation d'études d'ingénierie sur la faisabilité de l'accueil de H2 dans une trentaine d'aéroports dans le monde, incluant un plan détaillé pour CDG et Orly.
[124] Air Liquide est également depuis 2019 partenaire de SINOPEC pour la distribution dans ses stations de recharge.

<u>Annexe</u> : Principaux indicateurs du plan de développement vert de l'aviation civile (entre fin du 13ème et fin du 14ème plan quinquennal)

Catégorie	Indicateur	Description	2020	2025
Compagnies aériennes	1	Consommation de carburant par avion tonne-km (kg)	[0,295]	[0,293]
	2	Emissions de CO^2 en tonne-km (kg)	[0,928]	[0,886]
	3	Consommation de SAF (k tonnes)	-	[50]
Aéroports	4	Intensité énergétique par pax (kg équivalent charbon)	[0,948]	[0,853]
	5	Emissions de CO^2 par pax (kg)	[0,503]	[0,43]
	6	Consommation d'eau par pax (litre)	[70]	[60]
	7	Part des véhicules électriques (%)	16	25
	8	Part des énergies renouvelables (%)	1	5

Remarques

Ligne 2 : Emissions nettes de carbone
Ligne 3 : SAF certifiés ATSM. Il s'agit des chiffres accumulés pendant 5 ans (dont 20 000 t pour l'année 2025)
Ligne 4 : un pax = 90 kg
Ligne 8 : les énergies renouvelables des aéroports correspondent aux énergies vertes que l'aéroport peut produire lui-même (solaire, géothermie, etc.) ainsi que les sources d'alimentation d'électricité considérés comme vertes

Transport aérien : accident du vol 5737 de China Eastern

Un Boeing 737-**800 de China Eastern s'est écrasé dans l'après**-midi du 21 mars dans la région autonome du Guangxi, avec 132 personnes à bord, sans survivants. Cet accident met un point **d'arrêt brutal en Chine à douze années sans problèmes majeurs de sécu**rité aérienne et a suscité une forte émotion. Le Président XI Jinping a immédiatement (et visiblement) pris en **main l'affaire. Si les causes qui ont conduit au crash sont inconnues, les effets potentiellement délétères de l'accident pourraient s'étendre à différents acteurs de l'industrie aéronautique,** incluant les intérêts français.

1. Elements de contexte de l'accidentl mortel de China Eastern

Dans l'après-midi du lundi 21 mars 2022, tout contact a été perdu avec le vol MU5735 entre Kunming et Canton de China Eastern. L'appareil s'est écrasé au-dessus de la ville de Wuzhou (région autonome du Guangxi), avec 132 personnes à bord dont 123 passagers et 9 membres d'équipage. Il n'y aucun survivant. Cet accident concerne un Boeing 737-800 NG (immatriculé B-1791), opéré par China Eastern Yunnan Airlines, filiale régionale du groupe China Eastern Airlines, livré à la compagnie le 25 juin 2015 à sa base de Kunming. Selon FlightRadar24, l'appareil volait à son altitude de croisière à 29 100 pieds vers environ 14 h 20 heure locale, lorsqu'il a entamé une chute brutale. Après avoir repris brièvement de l'altitude à environ 7 000 pieds, l'avion a ensuite continué à plonger, à près de 31 000 pieds par minute avant de s'écraser.

Les autorités chinoises ont mis en avant l'empathie du Président XI Jinping et montré qu'il prenait personnellement le dossier en main. Le président chinois a demandé à ce que soit « déterminées au plus vite les causes de l'accident », pour garantir « une sécurité absolue pour les opérations aériennes ». Le vice Premier ministre LIU He et le conseiller d'État WANG Yong ont été dépêchés sur les lieux le soir même pour supervision des opérations de secours. Les médias chinois mettent également largement en scène la mobilisation totale des forces de secours sur place (210 millions de vues pour lehashtag sur Weibo) : APL (théâtre de commandement sud), Police armée du Peuple, policiers et plus de 640 pompiers venus en renfort des provinces voisines du Yunnan et du Guangdong. Sur les réseaux sociaux, les internautes recensent les marques de soutien étrangères (37 millions de vues sur Weibo pour le hashtag sur le message de solidarité du Premier ministre pakistanais).

2. Les investigations debutent, sous controle de la CAAC et avec participation probable des Etats-Unis

Le mécanisme d'urgence de l'Administration de l'Aviation Civile de Chine (CAAC) a été mis en place pour démarrer les investigations. L'une des deux boites noires (enregistrement des sons dans le cockpit) a été retrouvée et sera analysée par un laboratoire spécialisé à Pékin. La *Federal Aviation Administration* (FAA) américaine a proposé son assistance aux autorités chinoises, de même que Boeing son soutien à China Eastern. Le Conseil national de la sécurité des transports des États-Unis (NTSB) a accrédité un responsable expérimenté

pour participer aux investigations menées par la CAAC, accompagné d'experts de l'industrie (notamment pour le constructeur Boeing et du motoriste CFM)[125].

Aucune conclusion ne peut être tirée à ce stade, les experts manifestant toutefois de la circonspections sur la perte totale de portance de l'avion selon les informations disponibles, phénomène très rare. Cet accident met un terme brutal à une longue période sans accidents majeurs en Chine, depuis 4227 jours selon les données disponibles, avec plus de 100 millions d'heures de vols et 5,11 milliards de déplacements individuels réalisés en totale sécurité. Le dernier accident mortel en Chine remonte à 2010, avec le crash d'un avion régional Embraer E-190 de la compagnie Henan Airlines à l'approche de l'aéroport de Yichun (44 personnes décédées sur 96 à bord). En 1994, l'appareil Tupolev Tu-154 de China Northwest Airlines reliant Xi'an à Canton s'était écrasé avec 160 personnes à bord, et reste aujourd'hui encore la plus grande catastrophe aérienne en Chine.

3. DANS L'IMMEDIAT, L'ACCIDENT DEVRAIT PROFONDEMENT AFFECTER CHINA EASTERN ET BOEING

Par prévention, China Eastern et ses filiales[126] ont consigné au sol nouvel ordre la totalité de leur flotte de 737-800, soit 225 appareils, selon le cabinet IBA. A la clôture des marchés à la bourse de Hong-Kong le 22 mars, le cours du groupe de Shanghai chutait de 6%. Le lendemain de l'accident, d'après VariFlight, près de 70% des vols étaient annulées en Chine, dont 40% pour China Eastern. Les pertes financières à moyen-terme pour le groupe restent à évaluer, dans un contexte où la compagnie de Shanghai estime ses pertes d'exploitation en 2021 de 11 à 13,5 Mds CNY (de 1,6 à 1,9 Md EUR), en attente de la publication arrêtée des comptes.

Ce crash tragique est aussi une très mauvaise nouvelle pour Boeing qui entrevoyait le retour du 737 MAX sur le marché chinois, pour la reprise des vols, les livraisons voire de nouvelles commandes . Suite à de très longues négociations avec Boeing, le 2 décembre dernier, la CAAC notifiait enfin des conditions pour permettre retour en exploitation de la gamme MAX, incluant notamment des formations de pilotes. Le jour même de l'accident de China Eastern, la compagnie China Southern effectuait un vol de test avec un de ses 737 MAX à Canton. L'accident pourrait dégrader encore davantage l'image de Boeing en Chine, en jetant le doute sur la fiabilité de l'entièreté de la marque 737 (MAX et autres appareils de la gamme), si les compagnies ou les passagers chinois se montraient désormais réticents à les utiliser (près de 1200 appareils 737-800 sont en service en Chine, premier marché mondial pour Boeing).

Cette crise pourrait également avoir des effets collatéraux sur les intérêts français. China **Eastern, l'un principaux clients d'Airbus en Chine, est également un actionnaire stratégique** du groupe Air France KLM (10% du capital), et avait laissé entendre en février dernier son intention de participer une opération de recapitalisation à venir. Les conséquences du crash **pourraient également s'étendre à toute l'industrie aéronautique en Chine. En effet, si l'enquête conclut à une défaillance technique ou humaine, de profonds changements dans** les procédures de certifications et les audits sont susceptibles de voir le jour en matière de

[125] Ces experts américains pourraient être exemptés des mesures de quarantaine applicables aujourd'hui à tous les passagers internationaux à leur arrivée en Chine.
[126] Shanghai Airlines, China United Airlines et China Eastern Airlines Yunnan.

sécurité aérienne[127]. **A cet égard, l'accident du vol MU5735 pourrait avoir pour effet de** générer de nouveaux retards dans la finalisation de la certification de certains produits, comme le C919 de COMAC, programme lancé il y a 10 ans, et a é**choué à l'obtenir l'an dernier**. Ironie du sort, le groupe China Eastern est désigné comme client de lancement pour la livraison du 1er appareil C919 sur le marché chinois, au travers de sa récente filiale OTT.

Retour au sommaire (ici)

[127] Au lendemain de l'accident, la CAAC a lancé une inspection générale approfondie deux semaines de tous les acteurs concernés sur l'application des réglementations de sécurité aérienne (agences régionales pour le contrôle aérien, compagnies aériennes, entreprises de maintenance et services, aéroports, centres de formation de pilotes). Chaque acteur du système devant ses responsabilités.

Année record pour le commerce extérieur de biens chinois

Dans un contexte de reprise soutenue mais inégale du commerce mondial des biens (+22 % en valeur selon UNCTAD), le commerce extérieur chinois a enregistré des performances historiques en 2021 : +29,7 % pour les exportations (3368 Md$, tirées par la forte demande mondiale en biens de consommation favorisée par les plans de relance estimés à plus de 18 000 Md$128) ; +30,0 % pour les importations (2 679 Md$, du fait de la hausse des achats de **biens d'équipement comme les semi-conducteurs et de l'augmentation du prix de l'énergie).** La Chine continue de renforcer son poids **dans l'économie et le commerce mondial (14,8 %** des échanges sur les 11 premiers mois 2021, contre 12,7 % en 2019 sur la même période) et **enregistre l'excédent commercial le plus élevé jamais observé** (+28,3 % à 689,2 Md$).

NB : toutes les données sont issues des douanes chinoises (sauf mention contraire)

1. LES EXPORTATIONS DE BIENS ENREGISTRENT UN RECORD EN 2021, EN PARTICULIER GRACE AUX VENTES DE BIENS D'EQUIPEMENT

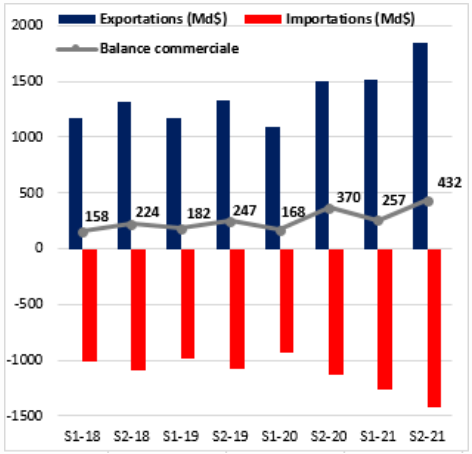

Les exportations chinoises ont enregistré une hausse particulièrement élevée au cours du premier trimestre *(+48,6 % en g.a. ; +80,5 % en g.a. en janvier*), principalement du fait d'un important effet de base (*baisse de 13,4 % en g.a. au T1 2020*). **La croissance est restée soutenue pendant le reste de l'année** *(+25 % en g.a. entre avril et décembre 2021*). Sur l'année, les exportations chinoises ont connu leur plus forte croissance annuelle depuis 2004 (*+35,4 %*), augmentant de 29,7 % à 3 368 Md$ et atteignant leur plus haut niveau historique. La croissance des exportations de biens d'équipement chinois représente la principale contribution à ce record *(+25,9 % à 1 579 Md$, cf. annexe 6).* Les exportations dans le secteur de la métallurgie *(+46,8 % à 277 Md$),* dont le fer et l'acier *(+101 % à 67 Md$),* ainsi que les produits des industries extractives (*+33,7 % à 51 Md$)* ont également fortement augmenté, tandis que les ventes de produits médicaux ont largement baissé à mesure que des capacités de production ont été mises en place dans les principaux pays récipiendaires *(-62,9 % à 28,3 Md$).* Ces pertes ont en grande partie été compensées par les ventes de vaccins à l'étranger *(+5 562,1 % à 15,6 Md$).*

[128] Selon le *Global Recovery Observatory*

Les exportations ont été particulièrement dynamiques vers les Etats-Unis *(+29,7 % à 576,6 Md$)*, l'UE *(+32,2 % à 518,6 Md$)*, l'ASEAN *(+25,6 % à 483,6 Md$)*, la Corée du Sud *(+33,2 % 150,6 Md$)*, et l'Inde *(+46,1 % à 97,6 Md$)*, avec lesquels la Chine enregistre les exportations les plus importantes de son histoire *(cf. annexe 5)*.

Principales contributions à l'évolution des exportations (+29,7 %)	
Biens d'équipements	9,6%
Pharmacie, chimie, cosmétiques	2,8%
Produits métallurgiques	2,6%
Automobile	1,5%
Textiles	1,3%

2. LES IMPORTATIONS CHINOISES DE BIENS ONT FORTEMENT AUGMENTE DU FAIT DE L'EXPLOSION DE LA FACTURE ENERGETIQUE

Les importations de biens de la Chine ont enregistré une croissance à deux chiffres tout au long de l'année du fait ***(i)*** de la reprise de la production industrielle *(+9,6 %)* et de la consommation *(+12,5 % pour la consommation réelle en 2021 ; -3,9% en 2020)* ; et ***(ii)*** de la hausse des prix des matières premières (*le prix du pétrole brut importé par la Chine est passé de 320 $/tonne en 2020 à 490 $/tonne en 2021*).

Principales contributions à l'évolution des importations (+30,0 %)	
Energie et industries extractives	**8,5%**
dont : pétrole	2,9%
Biens d'équipements	**6,2%**
dont : Semi-conducteurs	3,5%
Produits métallurgiques	**2,4%**
Agroalimentaire	**1,9%**

La croissance des importations est particulièrement importante en provenance de l'ASEAN *(+30,8 % à 394,2 Md$)*, d'Australie *(+41,3 % à 161,2 Md$)*[129] et de Russie (*+37,2% à 78,4 Md$).* Elle s'explique en premier lieu par l'augmentation en valeur des importations de produits métallurgiques *(+47 % à 202,8 Md$)* ainsi que d'énergie et d'industries extractives *(+51,0 % à 674,7 Md$; +44 % à 253,5 Md$ pour le pétrole ; +55 % à 174,9 Md$ pour le minerai de fer*). **Hors énergie et métallurgie, les importations chinoises ont enregistré une croissance importante** (*+23,7 % à 2 490,5 Md$*), en particulier du fait de la hausse des achats de semi-conducteurs *(+23 % à 483 Md$*). Ceux-ci s'expliquent par le déploiement de la 5G, la reprise du marché automobile, et la constitution de stocks par les entreprises technologiques chinoises en anticipation de sanctions américaines qui pourraient compromettre leurs approvisionnements. Les importations de produits agroalimentaires ont augmenté *(+28,7 % à 233,5 Md$*) tandis que les importations de biens aéronautiques n'ont pas récupéré de leur niveau pré-pandémie *(+24,0 % à 19,9 Md$; 27,3 Md$ en 2019*), pénalisant le commerce extérieur français (*déficit record de 39,6 Md€ avec la Chine en 2021*[130], *cf. annexe 8)*.

Alors que la croissance des importations en provenance de l'UE *(+19,6 % à 309,9 Md$*) et du Japon *(+17,1 % à 206 Md$; -6,2 % à 17,2 Md$ dans le secteur automobile*) a été mesurée *(cf. annexe 7)*, **les importations en provenance des Etats-Unis ont fortement augmenté** *(+33,0 % à 179,5 Md$*), bien que demeurant inférieures à l'objectif (irréaliste) de 98,2 Md$ d'achats de biens américains supplémentaires en 2021 par rapport au niveau pré-guerre commerciale fixé dans le cadre du *phase-1 deal* (*193,3 Md$ au d'importations au total en 2021*). Alors que la Chine semble avoir privilégié les fournisseurs américains dans les secteurs agricole *(+63 % à 39,5 Md$; +59,0 % à 16,9 Md$ pour le soja ; +479,3 % à 5,6 Md$ pour le maïs*) et énergétique *(+110 % à 26,3 Md$)*, les importations dans le secteur aéronautique *(+10,2 % à 6,8 Md$ contre 11,6 Md$ en 2019*) demeurent plus

[129] Et ce malgré l'introduction de sanctions par la Chine contre les importations australiennes d'orge, de bœuf, et de vin.
[130] Selon les douanes françaises ; les douanes chinoises font quant à elles état d'un déficit français de moins de 7 Md$.

modestes, s'expliquant en partie par la suspension du Boeing 737 MAX jusqu'en décembre 2021. Malgré cette hausse des importations, la Chine dégage en 2021 le plus fort excédent commercial de son histoire avec les Etats-Unis : 397,1 Md$ *(cf. annexe 9)*.

En dépit du contexte des tensions toujours croissantes avec les Etats-**Unis et de l'envolée** exceptionnelle des prix du transport[131]**, les exportations chinoises ont continué d'enregistrer** en 2021 des performances au-delà de toute attente. Malgré la forte hausse des importations **en lien avec la flambée du prix des matières premières, l'excédent commercial** a ainsi atteint son plus haut historique, et ce en premier lieu avec les pays occidentaux. Les exportations ont été favorisées ces deux dernières années par la chute des capacités industrielles des pays du sud-est asiatique, la hausse de la demande de biens **d'équipement et de la baisse des** dépenses en services de la part des ménages occidentaux au profit des biens de consommation.

Retour au sommaire (ici)

[131] +500 % entre le printemps 2020 et septembre 2021 pour le fret maritime.

Annexe 1 : Echanges de biens de la Chine en 2021 (Md$)

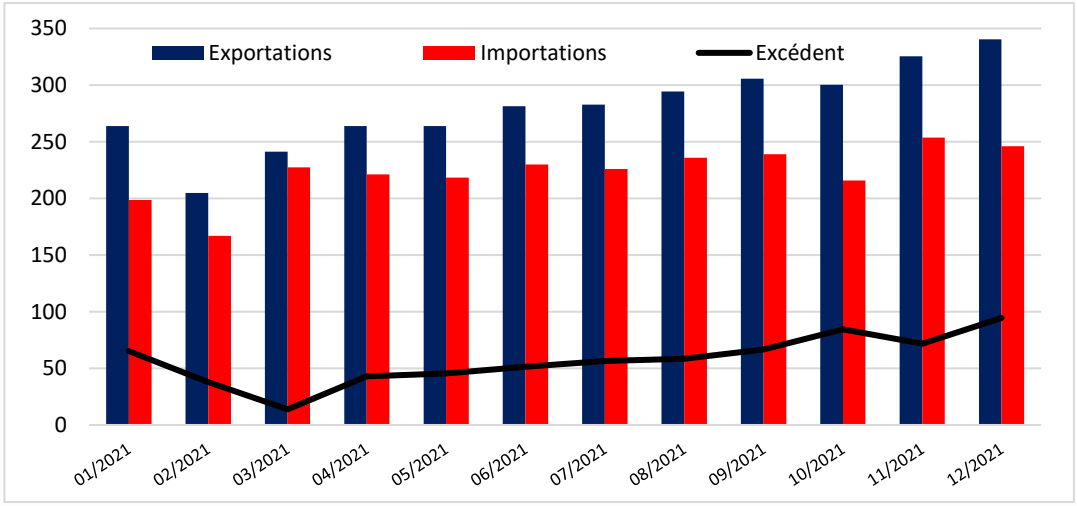

Annexe 2 : Echanges de biens de la Chine entre 2015 et 2021 (Md$)

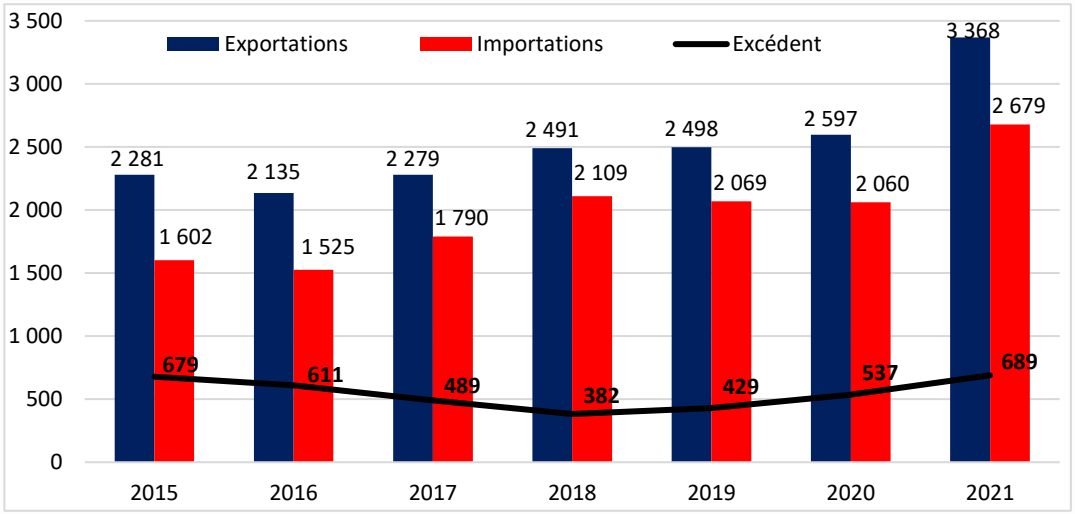

Annexe 3 : Balance commerciale bilatérale (Md$)

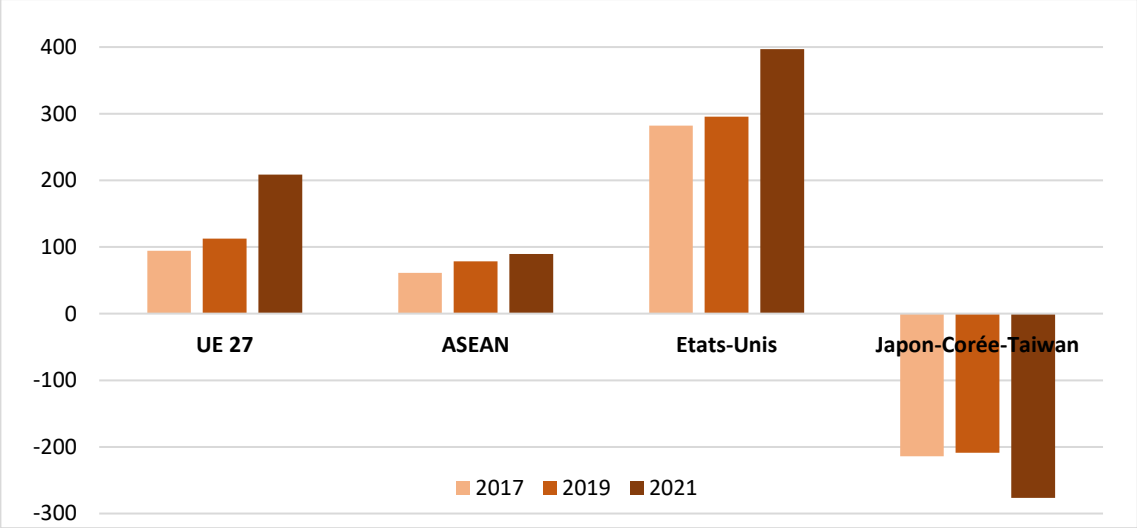

Annexe 4 : Déficits et excédents commerciaux de la Chine en 2021

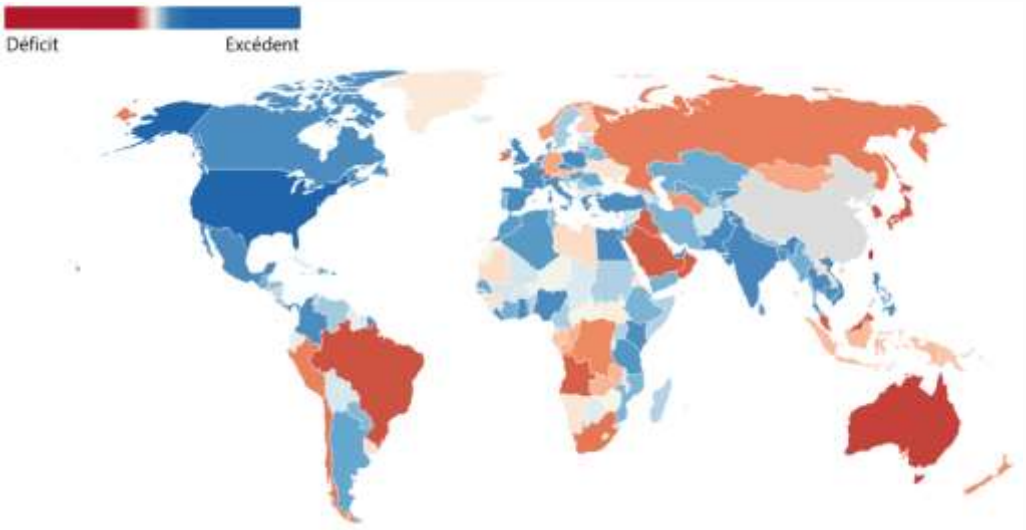

Annexe 5 : Les principaux clients de la Chine

Clients (exports CN)	Md$	Evolution 2021	Part des exp.
Total	**3 368,0**	**+29,7%**	**100,0%**
Etats-Unis	**576,6**	**+27,6%**	**17,1%** ↓
Union européenne	**518,6**	**+32,2%**	**15,4%** ↑
dont: Allemagne	115,3	+32,5%	3,4% ↑
dont: Pays-Bas	102,5	+29,6%	3,0% =
dont: France	46,0	+24,8%	1,4% ↓
dont: Italie	43,6	+32,6%	1,3% ↑
ASEAN	**483,6**	**+25,6%**	**14,4%** ↓
dont: Vietnam	138,0	+20,9%	4,1% ↓
dont: Malaisie	78,9	+38,8%	2,3% ↑
dont : Indonésie	**60,7**	**+47,9%**	**1,8%** ↑
dont: Singapour	55,0	-4,9%	1,6% ↓
Hong Kong	**351,6**	**+27,7%**	**10,4%** =
Japon	**165,9**	**+16,3%**	**4,9%** ↓
Corée du Sud	**150,6**	**+33,2%**	**4,5%** ↑
Inde	**97,6**	**+46,1%**	**2,9%** ↑
Royaume-Uni	**87,1**	**+20,0%**	**2,6%** ↓
Taiwan	**78,4**	**+30,3%**	**2,3%** ↑
Russie	**67,6**	**+33,6%**	**2,0%** ↑

Annexe 6 : Les secteurs exportateurs de la Chine

Exportations	Md$	Evolution 2021	Part	Contribution
Total	**3368,0**	**+29,7%**	**100,%**	**29,7%**
biens d'équipements	**1579,4**	**+25,9%**	**46,9%**	**9,6%**
dont: téléphones	257,7	15,3%	7,7%	1,0%
dont: semi-conducteurs	230,8	+33,1%	6,9%	1,7%
dont: ordinateurs	204,5	+20,1%	6,1%	1,0%
dont: batteries	33,6	+66,5%	1,0%	+0,0%
textiles	**393,6**	**+12,9%**	**11,7%**	**1,3%**
produits métallurgiques et métalliques	**277,3**	**+46,8%**	**8,2%**	**2,6%**
dont: fer et acier	67,0	+101,0%	2,0%	1,0%
dont: aluminium	34,7	+40,9%	1,0%	0,3%

pharma, chimie, cosmét.	**251,6**	**+58,3%**	**7,5%**	**2,8%**
dont : vaccins	15,6	+5562,1%	0,0%	+0,0%
agroalimentaire	**81,6**	**+10,5%**	**2,4%**	**0,2%**
automobile	**119,2**	**+76,7%**	**3,5%**	**1,5%**
jouets	**102,0**	**+42,2%**	**3,0%**	**0,9%**
énergie et industries extractives	**50,7**	**+33,7%**	**1,5%**	**0,4%**
Produits médicaux	**28,3**	**-62,9%**	**1,0%**	**-0,0%**
autres	**512,6**	**+29,7%**	**15,2%**	**3,5%**

Annexe 7 : Les principaux fournisseurs de la Chine

Fournisseurs (imports CN)	Md$	Evolution 2021	Part de marché
Total	**2678,8**	**+30,0%**	**100%**
ASEAN	**394,2**	**+30,8%**	**14,7%** ↑
dont: Malaisie	98,2	+31,3%	3,7% ↑
dont: Vietnam	92,3	+17,0%	3,4% ↓
dont: Indonésie	63,6	+70,0%	2,4% ↑
dont: Thaïlande	61,7	+28,1%	2,3% ↓
Union européenne	**309,9**	**+19,6%**	**11,6%** ↓
dont: Allemagne	**120,0**	**+14,0%**	**4,5%** ↓
dont: France	**39,1**	**+29,6%**	**1,5%** ↓
dont: Italie	**30,3**	**+36,3%**	**1,1%** ↑
dont: Pays-Bas	**14,0**	**+9,6%**	**0,5%** ↓
Taiwan	**251,5**	**+24,5%**	**9,4%** ↓
Corée du Sud	**213,6**	**+23,1%**	**8,0%** ↓
Japon	**206,2**	**+17,1%**	**7,7%** ↓
Etats-Unis	**179,5**	**+33,0%**	**6,7%** ↑
Australie	**161,2**	**+41,3%**	**6,1%** ↑
Brésil	**109,0**	**+30,0%**	**4,1%** =
Russie	**78,4**	**+37,2%**	**2,9%** ↑
Royaume-Uni	**25,5**	**+29,2%**	**1,0%** ↓

Annexe 8 : Les secteurs importateurs de la Chine

Importations	Md$	Evolution 2021	Part	Contribution
Total	**2678,8**	**+30,0%**	**100%**	**+30,0%**
agroalimentaire	**232,5**	**+28,7%**	**8,7%**	**1,9%**
biens d'équipements	**990,1**	**+20,3%**	**37,0%**	**6,2%**
dont: ordinateurs	41,4	+21,9%	1,5%	0,3%
dont: téléphones	55,5	+27,2%	2,1%	0,4%
dont: batteries	4,8	+10,5%	0,2%	+0,0%
dont: semi-conducteurs	483,8	+23,2%	18,1%	3,5%
protections médicales	**1,7**	**-42,2%**	**0,1%**	**-0,0%**
aéronautique	**19,7**	**+24,0%**	**0,7%**	**0,1%**
automobile	**88,4**	**+15,1%**	**3,3%**	**0,4%**
pharmacie, chimie,	**268,6**	**+22,0%**	**10,0%**	**1,8%**
produits métallurgiques et métalliques	**202,8**	**+47,3%**	**7,8%**	**2,4%**
dont: aluminium	10,5	+47,0%	0,4%	0,1%
énergie et industries	**674,7**	**+51,0%**	**25,2%**	**8,5%**
dont : pétrole	253,5	44,0%	9,5	2,9%
dont : concentré de fer	174,9	+54,6%	6,5%	2,3%
dont : GNL	44,5	+89,8%	1,7%	0,8%
dont : charbon	6,0	+223,3%	0,2%	0,1%
autres	**200,3**	**+28,3%**	**7,5%**	**1,6%**

Annexe 9 : Les échanges commerciaux entre la Chine et les Etats-Unis

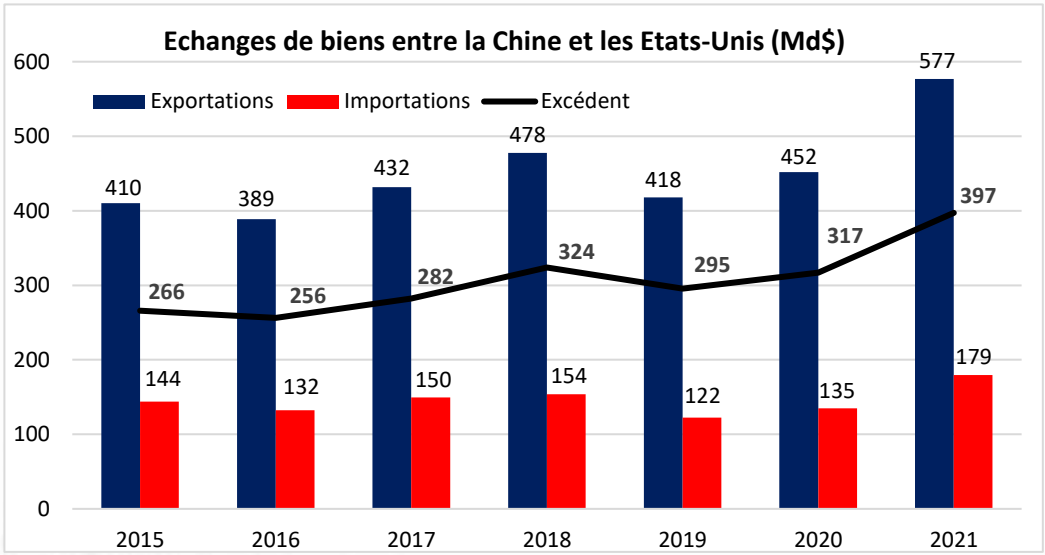

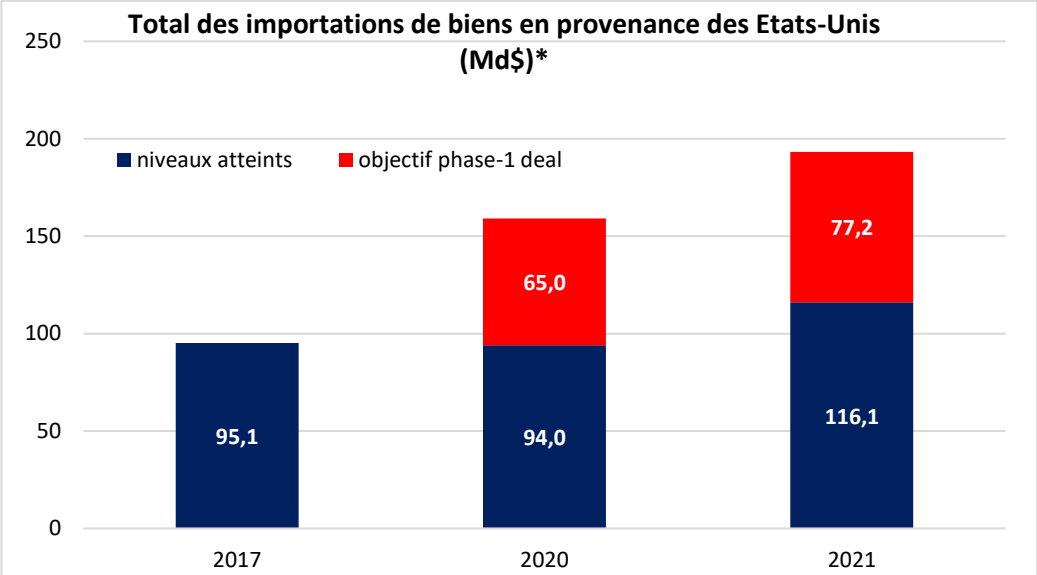
Total des importations de biens en provenance des Etats-Unis (Md$)*
250
200
150
100
50
0
niveaux atteints
objectif phase-1 deal
95,1
94,0
65,0
116,1
77,2
2017
2020
2021

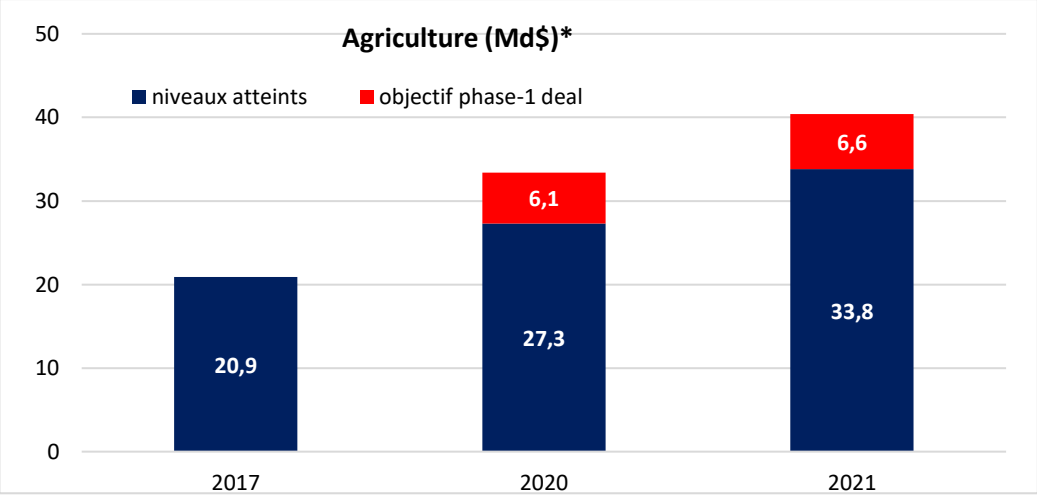
Agriculture (Md$)*
50
40
30
20
10
0
niveaux atteints
objectif phase-1 deal
20,9
27,3
6,1
33,8
6,6
2017
2020
2021

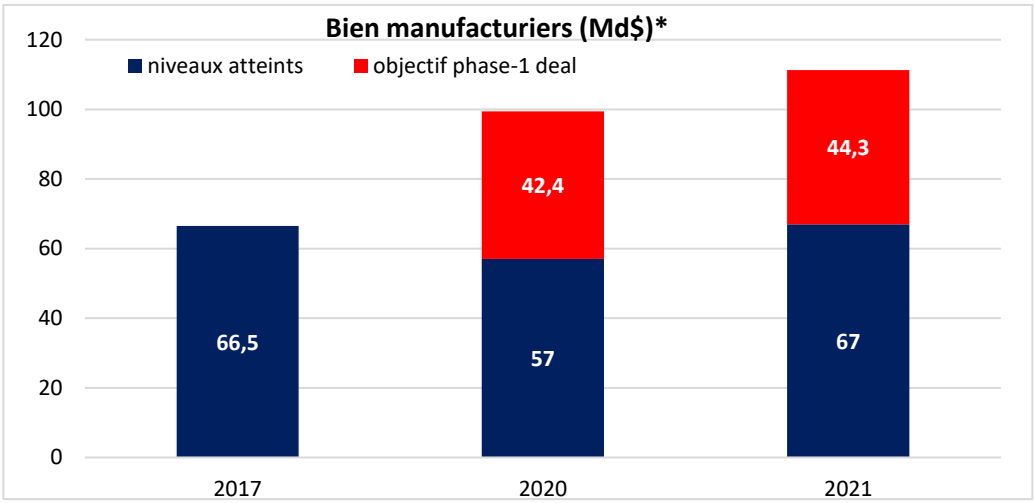

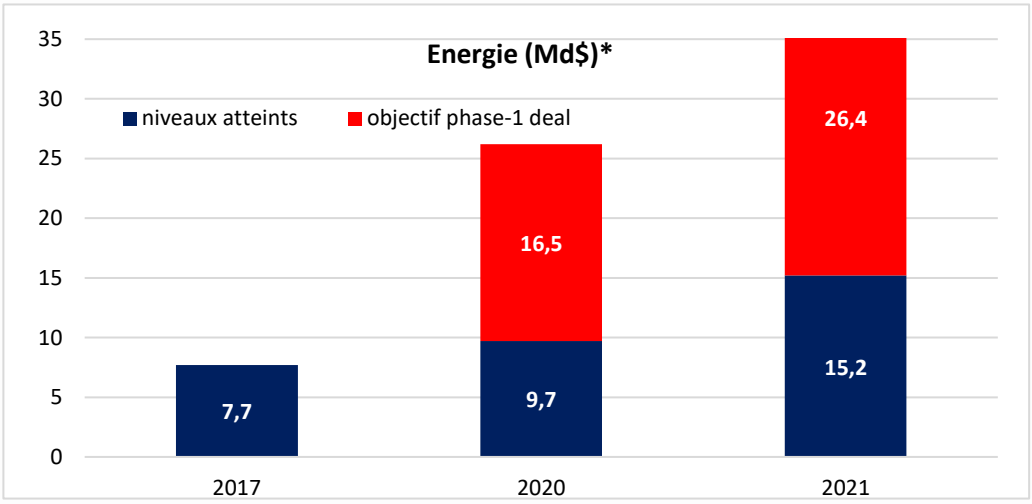

** Selon les données du [PIIE]*

Annexe 10 : Les parts de marché en Chine

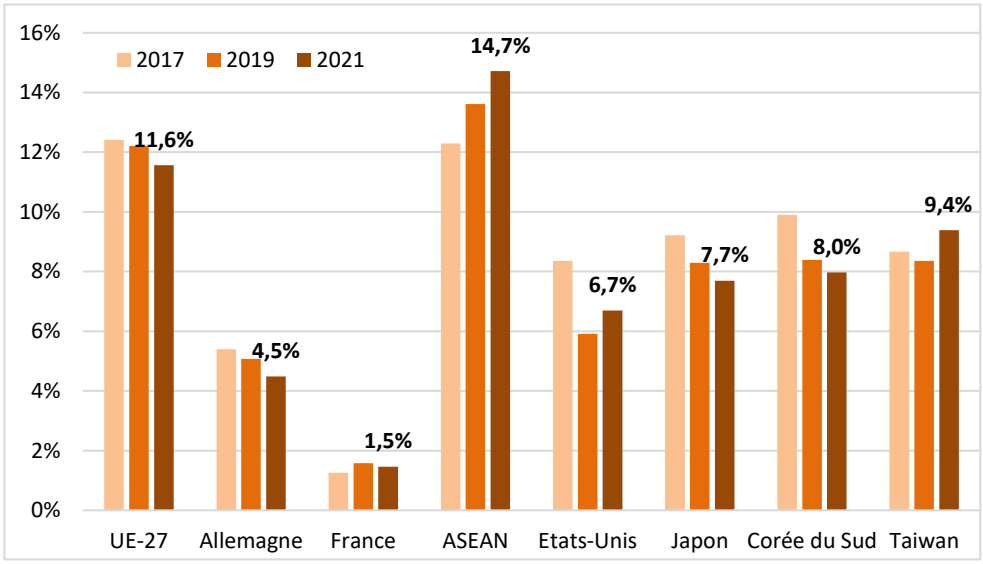

Retour au sommaire (ici)

Année record pour les échanges de biens entre la France et la Chine

Malgré des ventes aéronautiques qui peinent à retrouver leur niveau pré-covid, les exportations françaises vers la Chine enregistrent de bonnes performances en 2021, en **particulier grâce au dynamisme de l'agro**alimentaire, la maroquinerie, la chimie et la pharmacie. Les importations en provenance de Chine continuent également leur progression dans tous les secteurs, en lien avec la reprise de la consommation des ménages en France. Le déficit commercial français vis-à-vis de la Chine continue dès lors de se creuser et atteint 39,6 Md€ à comparer à 38,9 Md€ en 2020 et 32,3 Md€ en 2019.

NB : toutes les données sont issues des douanes françaises (sauf mention contraire)

1. LES EXPORTATIONS FRANÇAISES AUGMENTENT FORTEMENT ET DEPASSENT LEUR NIVEAU PRE-COVID

Les exportations françaises vers la Chine ont fortement augmenté en 2021 : +37,3 % à 24,1 Md€ selon les douanes françaises**.** Ce bond s'explique par :

(i) **<u>un effet de base important</u>** : nos exportations avaient chuté de 16,3 % en 2020.

(ii) **<u>une légère reprise des ventes aéronautiques</u>**, de loin le premier poste des exportations françaises en Chine (plus d'un tiers des exportations pré-covid) : en 2021, elles atteignent 4,5 Md€, à comparer à 2,7 Md€ en 2020, mais restent bien inférieures à leur niveau record de 2019 (7,4 Md€). L'an dernier, Airbus a livré 142 appareils à des clients chinois (contre 99 en 2020, +30 %), dont 130 appareils de la famille A320 (issus des usines de Tianjin, Hambourg et Toulouse) et douze A350. La Chine représente ainsi en 2021 près d'un quart des livraisons du groupe dans le monde (661 appareils).

(iii) **<u>des exportations de produits de luxe[132] qui ont doublé par rapport à 2019.</u>** Les ventes de spiritueux ont bondi en 2021 (+75,0 % à 750 M€), tout comme celles de vin (+34,0 % à 558 M€) ; la France retrouve ainsi sa place de premier fournisseur de vin, en partie du fait des sanctions commerciales à l'encontre des producteurs australiens[133]. Dans un contexte où les touristes chinois ne peuvent plus voyager en France, les

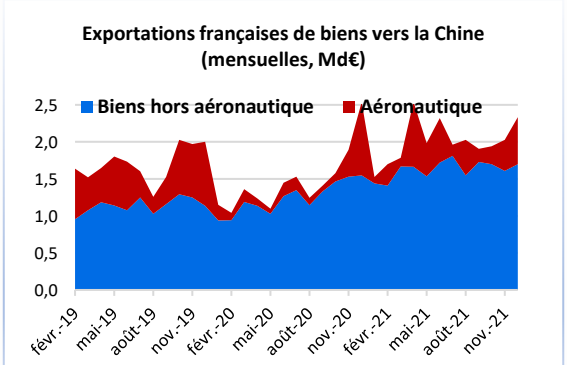

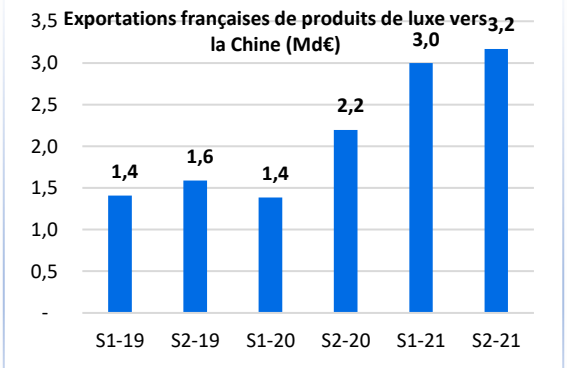

[132] Boissons, parfums, cosmétiques, cuir, bagagerie, bijouterie, joaillerie et objets d'art

[133] Selon les douanes chinoises, les importations de vin en provenance d'Australie sont passées de 713 M$ en 2020 à 56 M$ en 2021 (6 M$ seulement au second semestre).

exportations françaises des autres produits de luxe ont fortement augmenté : les ventes de maroquinerie atteignent 2,3 Md€ (soit près de cinq fois le niveau de 2019). Ces meilleures performances à l'export sont cependant loin de compenser les dépenses que réalisaient les touristes chinois sur le territoire français (4 Md€ au total en 2019[134]).

A 1,5 %, la part de marché de la France en Chine[135] est en légère baisse (1,6 % en 2019) ; elle reste loin derrière celle de l'Allemagne (4,5 %, en baisse également). Les entreprises françaises sont bien positionnées dans les secteurs du vin et des spiritueux (1er fournisseur), de l'aéronautique (2e derrière les États-Unis), des cosmétiques (2e derrière le Japon) et des produits pharmaceutiques (4e derrière l'Allemagne, les États-Unis et l'Irlande). Dans l'agroalimentaire, la France est le 8e fournisseur de la Chine tandis que les Etats-Unis ont augmenté leur part de marché (de 9 % en 2019 à 16,1 % en 2021) après avoir obtenu dans le *phase-1 deal* des engagements d'achats de la part de la Chine sans aucune contrepartie[136].

2. LES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE BIENS CHINOIS AUGMENTENT SIGNIFICATIVEMENT MALGRE LA CHUTE DES ACHATS DE MATERIEL TEXTILE ET D'HABILLEMENT

Les importations françaises de biens chinois ont largement progressé en 2021 : +12,8 % à 63,7 Md€. Cette hausse s'explique en premier lieu par des achats de produits informatiques et électroniques (+16,4 % à 18,1 Md€), dont les ordinateurs (+18,2 % à 6,7 Md€) et les téléphones (+7,4 % à 6,4 Md€). Les importations de matériel électrique ont également été élevées (+27,6 % à 5,0 Md€) ainsi que celles de bateaux (865 M€).

Principales contributions positives et négatives à l'évolution des importations en g.a. (+12,8%)	
Matériel électrique et électroménager	3,0%
Ordinateurs et téléphones	2,6%
Articles de sport et jouets	1,7%
Textiles (dont masques)	-7,9%

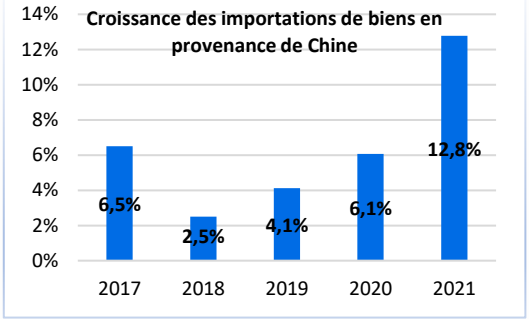

Les importations dans les autres principaux postes enregistrent également une croissance élevée, en lien avec la reprise de la consommation des ménages en France : +38,8 % à 3,5 Md€ pour les articles de sport et les jouets ; +40,7 % à 2,2 Md€ pour les meubles ; +24,9 % à 3,1 Md€ pour les appareils ménagers. Dans tous ces secteurs, les achats en provenance de Chine sont bien plus élevés qu'avant la crise sanitaire. Les importations de l'industrie textile en revanche ont baissé (-27,0 % à 9,7Md€), du fait de l'arrêt des achats de masques (140 M€ contre 5 Md€ en 2020).

Retour au sommaire (ici)

[134] Toutes dépenses confondues, y compris hôtellerie et restauration
[135] Données douanes chinoises
[136] Malgré une forte hausse des importations chinoises de produits américains, les objectifs (doublement des achats de biens et services américains) n'ont pas été atteints : 62 % des objectifs pour les biens couverts par l'accord (66 % dans l'agriculture)

Annexe 1 : Echanges de biens entre la France et la Chine entre 2012 et 2021 (Md€)

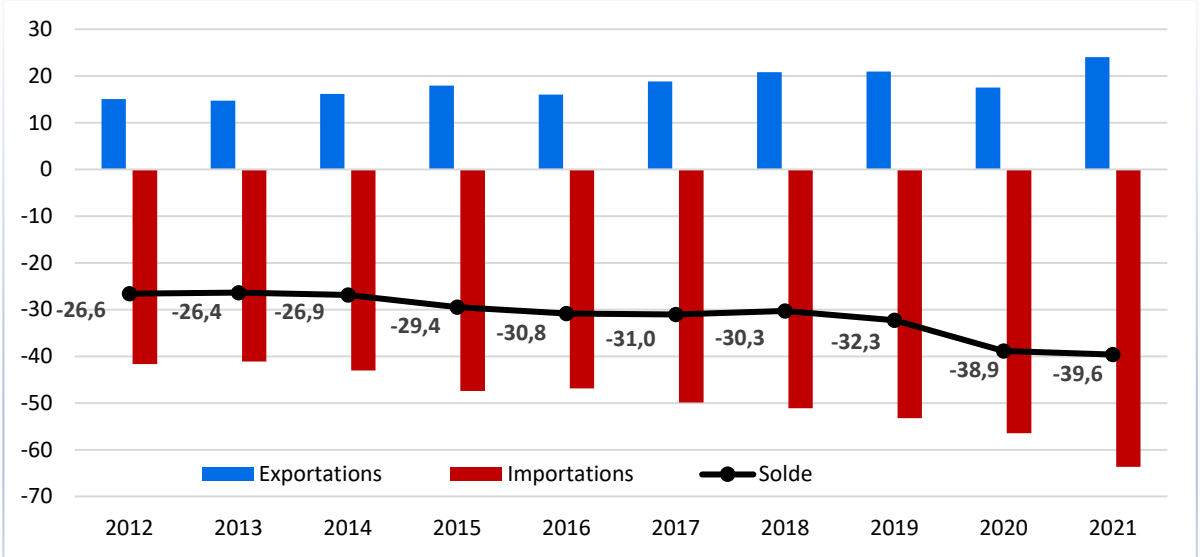

Ecarts de statistiques douanières : selon les douanes chinoises, la Chine est excédentaire de seulement 6,9 Md$ vis-à-vis de la France en 2021

Les statistiques douanières françaises et chinoises diffèrent de manière significative. Cet écart est dû principalement à une différence de mesure du commerce de transit, les exportateurs chinois déclarant fréquemment leurs marchandises à destination de l'UE comme étant vendues au pays de transit (Hong Kong, Pays-Bas, Belgique). Cette pratique conduit – vue de Chine – à minorer les exportations chinoises à destination de la France.

Annexe 2 : Parts de marché de la France et de ses principaux concurrents en Chine en 2021

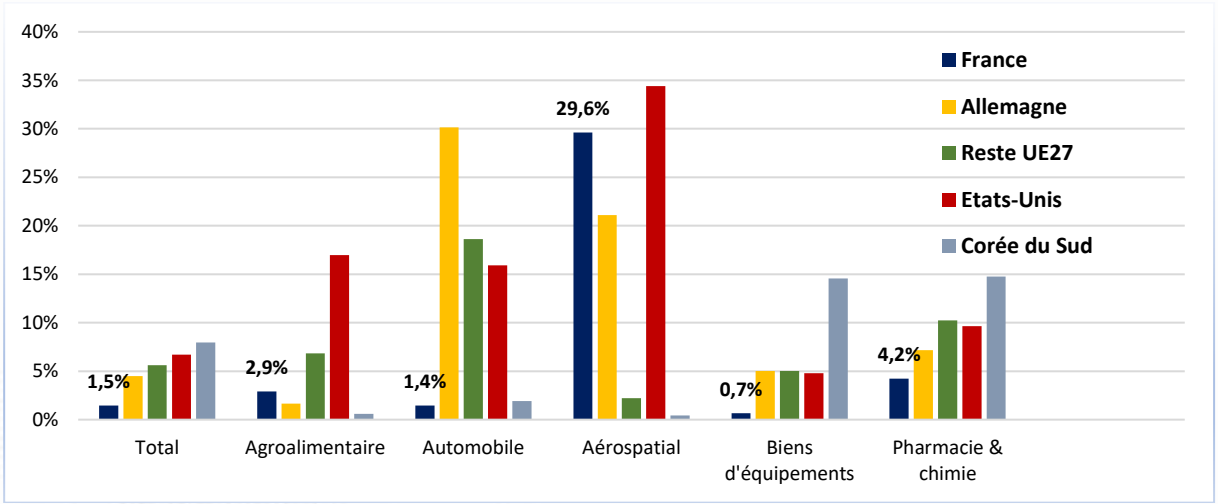

Source : douanes chinoises

Annexe 3 : Structure des échanges de biens entre la France et la Chine

Exportations françaises vers la Chine

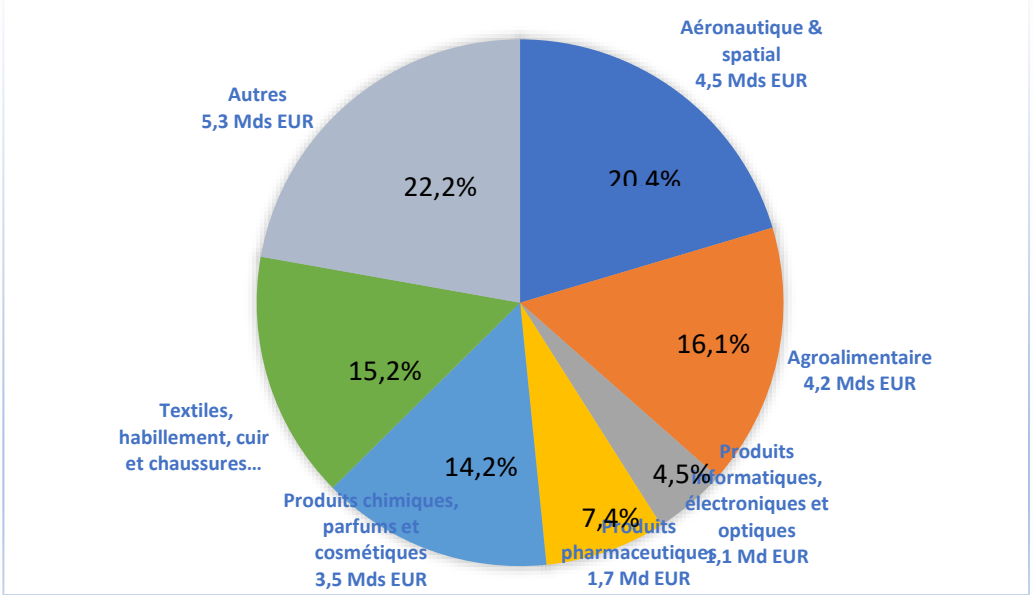

Importations françaises en provenance de Chine

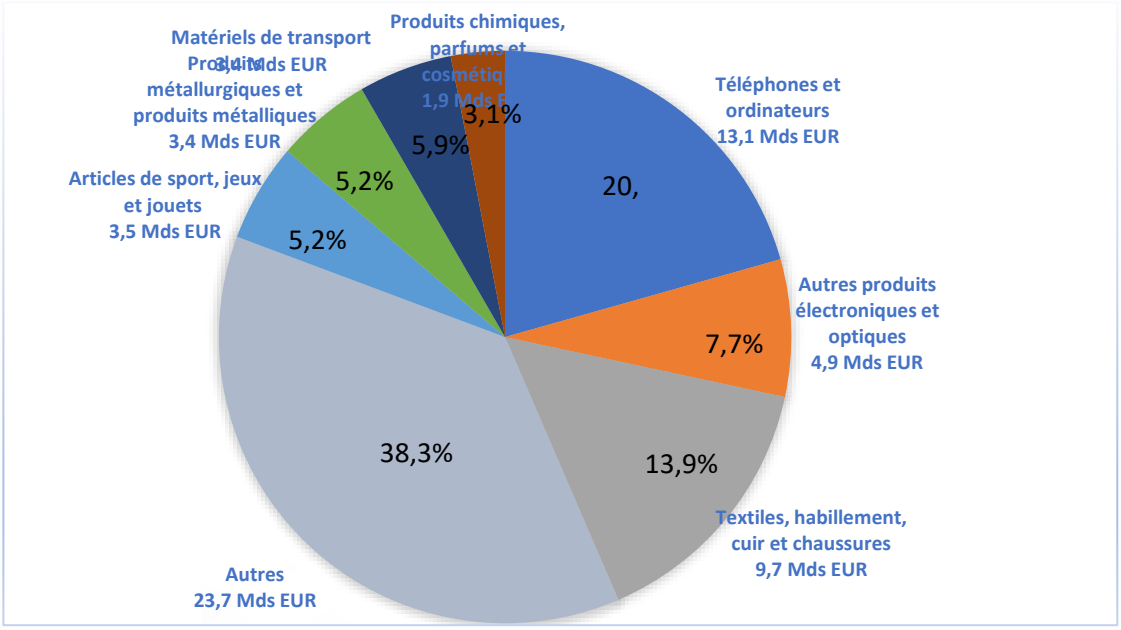

Données brutes estimées		2020		2021				
		Md€	Poids	Md€	Poids	Croissance 2020/21	Croissance 2019/21	Contribution à la croissance 2020/21 (pt de pourcentage)
TOTAL biens	Export	17,5	100,0%	24,1	100,0%	37,3%	14,9%	37,3%
	Import	56,5	100,0%	63,7	100,0%	12,8%	19,6%	12,8%
	Solde	*-38,9*		*-39,6*				
Energie	Export	0,1	0,7%	0,3	1,1%	104,3%	60,8%	0,7%
	Import	0,1	0,1%	0,2	0,3%	192,2%	-0,7%	0,3%
	Solde	*0,0*		*0,0*				
Agroalimentaire	Export	3,3	18,7%	4,2	17,5%	28,5%	54,3%	5,3%
	Import	0,6	1,1%	0,6	1,0%	0,7%	-1,9%	0,0%
	Solde	*2,6*		*3,6*				
Agricole	Export	1,0	5,6%	1,4	5,6%	37,1%	194,6%	2,1%
	Import	0,1	0,2%	0,1	0,2%	-7,0%	0,1%	0,0%
	Solde	*0,9*		*1,2*				
Boissons	Export	0,9	5,2%	1,4	5,9%	54,4%	30,6%	2,8%
	Import	*0,0*	0,0%	0,0	0,0%	28,5%	5,9%	0,0%
	Solde	*0,9*		*1,4*				
Produits IAA hors boissons	Export	1,4	7,9%	1,5	6,0%	5,3%	21,7%	0,4%
	Import	0,5	0,9%	0,5	0,8%	2,3%	-2,5%	0,0%
	Solde	*0,9*		*0,9*				
Biens d'équipements	Export	3,4	19,6%	3,7	15,4%	8,1%	6,6%	1,6%
	Import	26,2	46,4%	31,5	49,5%	20,3%	21,3%	9,4%
	Solde	*-22,8*		*-27,8*				
Produits informatiques, électroniques et optiques	Export	1,1	6,5%	1,1	4,4%	-7,1%	-7,5%	-0,5%
	Import	15,5	27,5%	18,1	28,4%	16,4%	19,0%	4,5%
	Solde	*-14,4*		*-17,0*				
Matériels de transport	Export	2,9	16,4%	4,9	20,2%	68,7%	-37,0%	11,3%
	Import	2,4	4,3%	3,4	5,3%	40,3%	30,0%	1,7%
	Solde	*0,5*		*1,5*				
Aéronautique & spatial	Export	2,7	15,1%	4,5	18,8%	70,7%	-39,1%	10,7%
	Import	0,5	0,9%	0,4	0,7%	-16,4%	-53,1%	-0,1%
	Solde	*2,1*		*4,1*				
Automobile	Export	0,2	1,2%	0,3	1,3%	43,2%	13,6%	0,5%
	Import	0,9	1,5%	1,4	2,2%	63,1%	38,9%	1,0%
	Solde	*-0,6*		*-1,1*				
Navires et bateaux	Export	0,0	0,0%	0,0	0,1%	738,6%	407,7%	0,1%
	Import	0,6	1,0%	0,9	1,4%	53,8%	393,9%	0,5%
	Solde	-0,6		*-0,8*				
Autres produits industriels	Export	7,7	44,2%	11,0	45,6%	41,5%	62,2%	18,3%
	Import	27,0	47,9%	27,7	43,6%	2,7%	17,3%	1,3%
	Solde	*-19,3*		*-16,8*				
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Export	1,6	9,1%	3,8	15,7%	137,2%	224,6%	12,5%
	Import	13,2	23,4%	9,7	15,2%	-27,0%	-2,0%	-6,3%
	Solde	*-11,6*		*-5,9*				
Bois, papier et carton	Export	0,2	1,0%	0,2	0,9%	27,0%	44,0%	0,3%
	Import	0,6	1,1%	0,8	1,3%	31,1%	25,5%	0,3%
	Solde	*-0,4*		*-0,6*				
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	Export	2,9	16,4%	3,5	14,7%	23,0%	36,8%	3,8%
	Import	1,7	3,0%	1,9	3,0%	16,3%	33,5%	0,5%
	Solde	*1,2*		*1,6*				
Produits pharmaceutiques	Export	1,6	9,1%	1,7	6,9%	3,4%	19,2%	0,3%
	Import	0,9	1,6%	1,1	1,8%	24,9%	31,2%	0,4%
	Solde	*0,7*		*0,5*				
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Export	0,4	2,2%	0,5	1,9%	15,5%	10,4%	0,3%
	Import	2,6	4,7%	3,4	5,4%	28,7%	33,2%	1,3%
	Solde	*-2,3*		*-3,0*				
Produits métallurgiques et produits métalliques	Export	0,6	3,4%	0,6	2,5%	-1,1%	-8,1%	0,0%
	Import	2,6	4,7%	3,4	5,4%	30,4%	19,8%	1,4%
	Solde	*-2,0*		*-2,8*				
Produits manufacturés divers	Export	0,5	2,9%	0,7	3,0%	41,3%	77,9%	1,2%
	Import	5,3	9,4%	7,4	11,6%	38,3%	36,1%	3,6%
	Solde	*-4,8*		*-6,7*				
Produits Divers	Export	0,1	0,4%	0,1	0,2%	-12,9%	-39,6%	-0,1%
	Import	0,1	0,2%	0,2	0,3%	49,2%	39,2%	0,1%
	Solde	*-0,1*		- *0,1*				

Publication du premier livre blanc sur le contrôle des exportations

La Chine clarifie par ce texte le cadre juridique de son système de contrôle des exportations[137], **fondé sur l'usage et la destination, mais adoptant une définition extensive de la sécurité** nationale, vraisemblablement en réponse aux systèmes américains de contrôle des **exportations. Il s'inscrit parallèlement dans la rhétorique** consistant à se présenter en **puissance responsable, et de s'ériger en défenseur des pays en voie de développement, qui** seraient les premières victimes du recours « abusif » et « unilatéral » au contrôle des exportations.

La publication le 29 décembre 2021 du premier livre blanc sur le contrôle des exportations par le bureau de la presse du Conseil des Affaires de l'Etat intervient près d'un an après la promulgation de la loi générale sur le contrôle des exportations (出口管制法)[138]. Cette dernière visait à consolider et unifier les règles en vigueur pour différents secteurs jugés sensibles (cf. annexes 2 et 3). Elle définit des listes de produits contrôlés (annexe 1) et permet des interdictions d'exportation temporaires, bien que la définition extensive de sécurité nationale continue à faire craindre une interprétation laissée à la discrétion des autorités.

Le livre blanc met ainsi en valeur la « modernisation » du régime chinois du contrôle des exportations : l'introduction d'un système d'octroi des licences d'exportation reposant sur un mécanisme de consultation interministériel ; l'instauration d'un mécanisme de délégation au niveau provincial de certains services publics liés au contrôle des exportations[139] ; mise en place d'un mécanisme d'examen du certificat d'utilisation finale pour les biens exportés. Le rapport souligne également le renforcement de l'exécution des mesures du contrôle des exportations[140].

Le document clarifie par ailleurs la répartition des compétences en matière de contrôle des exportations :

i. le ministère du Commerce (MOFCOM) et l'Agence de l'énergie atomique (CAEA) sont conjointement responsables pour l'exportation des biens nucléaires à double usage ;
ii. le ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales (MOA), la Commission nationale de la santé, et le MOFCOM supervisent conjointement l'exportation des produits chimiques à double usage ;
iii. l'administration d'Etat pour la Science, la Technologie et l'Industrie de la Défense nationale (SASTIND) (国家国防科技工业局), le département du Développement d'Equipement (EDD) sous l'autorité de la Commission militaire centrale (中央军委装备发展部), et le MOFCOM sont concurremment responsables pour les exportations des missiles ;

[137] Texte officiel: 中国的出口管制_白皮书_中国政府网 (www.gov.cn)
[138] Promulguée le 17 octobre et entrée en vigueur le 1er décembre 2020. Voir note du SER de Pékin «Contrôle des exportations en Chine : un nouveau projet de loi ambiguë qui fait craindre des contraintes pour les groupes étrangers», mai 2020.
[139] Par exemple pour l'aide à la transmission des demandes d'exportation auprès des douanes.
[140] Notamment la mise en place d'une équipe spéciale par le MOFCOM en 2014 pour la mise en œuvre du contrôle des exportations, assisté par le ministère de la Sécurité publique, le MIIT, et la GACC.

iv. l'agence nationale de la Cryptographie (SCA) (国家密码管理局) et le MOFCOM supervisent conjointement l'exportation de la cryptographie commerciale ;
v. l'exportation des produits chimiques est gérée par le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information (MIIT) et le MOFCOM ;
vi. l'exportation des biens militaires est conjointement administrée par la SASTIND et l'EDD sous l'autorité de la Commission militaire centrale.

La Chine dit soutenir un système « juste, raisonnable, et non-discriminatoire ». Ainsi, le contrôle des exportations y est dans un premier temps défini conformément aux normes internationales communément admises, comme « l'ensemble des mesures prohibitives ou restrictives relatives à l'exportation de biens, de technologies ou de services », et doit concerner les « biens à double usage, les produits militaires, et le matériel nucléaire », autant de secteurs « liés à la protection des intérêts et la sécurité nationale, ou à l'exécution des obligations internationales, dont la non-prolifération ».

Alors que le concept de sécurité nationale retenu dans la loi générale sur le contrôle des exportations se démarquait déjà par son caractère extensif et ambigu[141], le livre blanc réintroduit l'idée de « notion globale de la sécurité nationale » (总体国家安全观). Ce concept présenté par Xi Jinping en 2014[142] fait écho à une définition elle aussi particulièrement extensive de la sécurité nationale, s'étendant à plus de 16 dimensions[143], dont la sécurité économique et technologique.

Rappelant son adhésion aux traités internationaux relatifs au contrôle des exportations[144], Pékin affirme vouloir concilier le renforcement de la sécurité nationale à l'ouverture de son économie, « conformément à ses engagements internationaux ». Le livre blanc met l'accent sur l'importance placée par la Chine sur la coordination internationale, et mentionne la conclusion par la Chine de nombreux accords relatifs à l'échange des informations concernant la prolifération nucléaire, ou la certification d'utilisation finale. Dénonçant le multilatéralisme des « petits cercles », Pékin se présente alors en défenseur de la centralité des enceintes multilatérales, et maintient vouloir renforcer la représentation des pays en voie de développement dans leur enceinte[145].

Un paragraphe est consacré à « l'abus des mesures de contrôle export ». Le document y dénonce « l'application de doubles standards » au sujet de la non-prolifération ainsi que « l'abus de mesures restrictives à des fins de discrimination et d'exclusion ».

[141] Dont tous les « biens, technologies et services » en lien avec la « sécurité nationale ».
[142] Dans l'article *A Holistic View of National Security publié* dans le journal *Qiushi* (publication bimensuelle du Comité central du PCC).
[143] La sécurité politique, territoriale, militaire, économique, culturelle, sociale, scientifique, polaire, écologique, des ressources, cyber, spatiale, biologique, marine, étrangère, et nucléaire.
[144] Dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (adhésion en 1992), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (adhésion en 1984), la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (adhésion en 1997), et le Traité sur le commerce des armes (adhésion en 2020).
[145] Le livre blanc mentionne l'adoption lors de la 76e Assemblée de l'ONU d'une résolution à l'initiative de la Chine sur la levée les restrictions « déraisonnables » sur les exportations de technologies utilisées à des fins pacifiques à des pays respectant les obligations internationales de non-prolifération.

Alors que le régime de contrôle des exportations présenté dans le livre blanc s'apparente **fortement au système américain de par son application du principe d'extraterritorialité, Pékin n'**y a pas encore eu ostensiblement recours, y préférant les embargos informels établis **par des instructions aux institutions et entreprises d'État**[146]. En normalisant son concept étendu de sécurité nationale, Pékin pourrait toutefois paver la voie vers une formalisation de ses pratiques de distorsion commerciale dans le contexte de ses différends politiques et commerciaux.

Retour au sommaire (ici)

[146] Embargo de terres rares vers le Japon en 2010, blocage du commerce bilatéral avec la Lituanie en 2021.

Annexe 1 : Les listes de produits contrôlés

Alors que le gouvernement chinois aurait selon un article du journal *Sina Financial* de décembre 2021 mis l'élaboration d'une liste unifiée de contrôle des exportations à « l'ordre du jour accéléré », celle-ci n'existe toujours pas. Ci-dessous diverses listes sectorielles des biens et technologies soumises à la loi du contrôle des exportations (liste non-exhaustive) :

1. Catalogue de la gestion des licences d'importation et d'exportation des biens et technologies à double usage (dernièrement mis à jour fin 2021) ;
2. Catalogue de la gestion de l'exportation des biens militaires ;
3. Liste de contrôle des exportations de matériel nucléaire (dernièrement mis à jour en 2018) ;
4. Liste du contrôle des exportations des missiles et des biens ainsi que des technologies pertinentes (publiée en 2003) ;
5. Liste du contrôle des exportations de la cryptographie commerciale (publiée en 2020).

Le gouvernement chinois peut également contrôler de manière discrétionnaire l'exportation de certains biens ou technologies qui ne figurent pas dans les listes ci-dessus. En décembre 2021 le MOFCOM et la GAAC ont par exemple conjointement annoncé[147] l'application du contrôle des exportations au perchlorate de potassium à partir du 1er avril 2022.

Annexe 2 : Loi sur le contrôle des exportations

La loi sur le contrôle des exportations est entrée en vigueur en décembre 2020. Elle peut s'appliquer non seulement aux biens à double usage, militaires et nucléaires mais également à tout bien, technologie ou service en lien avec la « sécurité nationale », concept suffisamment large[148] pour faire craindre une application discrétionnaire. Aucune liste consolidée de produits contrôlés n'a été publiée[149]. De plus, le texte soulève des questions de confidentialité (utilisation des informations sur les entreprises dans le système de crédit social) et de nouvelles contraintes à internaliser (incitation à mettre en place un système interne de conformité). La loi prévoit par ailleurs des mesures de rétorsion[150] pour les pays qui appliqueraient des mesures de contrôle des

[147] http://www.customs.gov.cn/customs/302249/2480148/4099815/index.html (copier-coller le lien dans la barre de recherche de votre navigateur afin de visualiser l'annonce).

[148] La loi sur la sécurité nationale adoptée en juillet 2015 retient elle une approche étendue du concept de « sécurité nationale » : « l'absence relative de menaces internes ou internationales visant la capacité de l'Etat à gouverner, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale, le bien-être du peuple, le développement économique et social durable et tout autre intérêt national majeur ainsi que la capacité à maintenir un état de sécurité permanent ». En 2014, Xi Jinping définissait 11 domaines stratégiques pour la sécurité nationale de la Chine : sécurité politique, intérieure, militaire, économique, culturelle, sociale, technologique, de l'information, écologique, des ressources et nucléaire.

[149] La loi s'applique aux biens à double usage, aux produits militaires, aux matériaux nucléaires, et aux autres « biens, technologies, services et articles liés à la protection de l'intérêt et de la sécurité nationale, ou à la réalisation des obligations internationales telles que la non-prolifération ». Les « matériaux techniques » ou les « données pertinentes » sont également inclus dans les « articles contrôlés ». Actuellement, la Chine maintient séparément une liste de produits militaires (y compris les aéronefs à utilisation militaire) soumise au contrôle, un catalogue des exportations des biens et technologies contrôlées à double usage (y compris certains systèmes laser), une liste de matériaux nucléaires contrôlés, et une liste des cryptographies commerciales soumises au contrôle (y compris certaines machines servant au chiffrement et déchiffrement de l'information). Ces listes ou catalogues sont mis à jour régulièrement et **sont concernées par la loi sur le contrôle des exportations de 2020**. Il est possible que ces listes séparées ne soient pas fusionnées dans le futur pour former une liste intégrale des biens et technologies soumises au contrôle des exportations.

[150] Article 48: *The People's Republic of China may, depending on the actual situation, take reciprocal measures against any country or region whose abuse of export control measures endangers the national security and interests of the People's Republic of China.*

exportations « abusives » et a une portée extraterritoriale[151], à l'instar de la « nouvelle génération » des lois chinoises : loi sur la cybersécurité (2017), loi sur la sécurité nationale à Hong Kong (2020), projet de loi sur la protection des données personnelles.

Les différentes réglementations en matière de contrôle des exportations sont désormais centralisées autour d'une seule loi, largement inspirée du système américain de par l'application du principe d'extraterritorialité.
Annoncée dès 2017 par le MofCom (Ministère du commerce), la loi sur le contrôle des exportations a finalement été adoptée le 17 octobre 2020 après la publication de deux projets de lois, en décembre 2019 et juillet 2020. La loi est entrée en vigueur le 1er décembre 2020. Le processus législatif aurait été accéléré[152] afin de répondre aux enjeux posés par les tensions commerciales et technologiques entre la Chine et les Etats-Unis. La règlementation de mise en œuvre ainsi que la liste des articles contrôlés devaient être bientôt publiées, d'après le MofCom, mais se font encore attendre.

Le premier objectif de la loi est la protection des intérêts et de la « sécurité nationale », concept qui n'y est pas explicitement défini mais renvoie probablement à la loi sur la sécurité nationale adoptée en 2015.
La loi a vocation à renforcer les pouvoirs des autorités chinoises (facilitation des enquêtes et des saisies). La loi pose également des questions en matière de confidentialité des données (ajout des informations des entreprises au système de crédit social) ; les entreprises sont désormais encouragées à mettre en place un système de compliance interne.

a) Champ d'application

À l'image de la législation américaine, la restriction peut être « user based » ou « technology based ». La loi s'applique aux biens à double usage, aux produits militaires, aux matériaux nucléaires, et aux autres « biens, technologies, services et articles liés à la protection de l'intérêt et de la sécurité nationale, ou à la réalisation des obligations internationales telles que la non-prolifération ». Les « matériaux techniques » ou les « données pertinentes » sont également inclus dans les « articles contrôlés ».

Les autorités en charge du contrôle des exportations[153] peuvent aussi, après approbation du Conseil des Affaires de l'Etat (et éventuellement de la Commission militaire centrale), **interdire l'exportation des certains biens contrôlés vers un pays, une région, une organisation ou un individu en particulier**; voire imposer un contrôle temporaire d'une durée maximale de deux ans sur l'exportation de certains biens, technologies ou services qui ne figurent pas sur la liste des articles contrôlés.

La loi bénéficie d'un caractère extraterritorial (s'applique aux personnes et entités chinoises à l'étranger) et dispose d'un mécanisme de « réciprocité négative » (article 48) : la Chine peut prendre **des mesures réciproques**

[151] Article 44: *Any violation of any regulatory requirement on export control in this Law by any organization or individual outside the territory of the People's Republic of China which endangers the national security and interests of the People's Republic of China or obstructs the fulfillment of nonproliferation or other international obligations shall be handled and investigated for legal liability under the law.*
[152] Selon M. Ren Qing, avocat associé chez Global Law Office et ancien cadre au ministère chinois du Commerce, le processus législatif ainsi que le délai de l'entrée en vigueur de cette loi sont rapides selon le standard chinois.
[153] Le ministère du Commerce (plus spécifiquement le bureau de l'industrie, de la sécurité, et du contrôle de l'importation et de l'exportation) et le département responsable sous la Commission militaire centrale sont les deux autorités principales d'Etat responsables pour le contrôle des exportations. D'ailleurs, selon le cabinet d'avocats JT&N, le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information (MIIT, pour l'interdiction des armes chimiques) et l'Administration d'Etat de la Science, de la Technologie, et de la Défense Nationale (SASTIND) sont également en charge.

contre tout pays ou région dont l'abus des mesures de contrôle des exportations mettrait en danger les intérêts et la sécurité nationale du pays.

b) Octroi d'une licence d'exportation

La nouvelle loi prévoit l'établissement d'un **système d'octroi de licence** pour l'exportation des articles contrôlés. Les exportateurs doivent obtenir une licence d'exportation si un article figure sur la liste des articles contrôlés; ou si l'exportateur sait, devrait savoir, ou a été notifié par les autorités qu'un bien, technologie ou service hors de la liste des articles contrôlés poseront les risques suivants : *(i)* danger à la sécurité nationale ; *(ii)* utilisation dans la conception, le développement, la production ou l'utilisation d'arme de destruction massive ou de leur transport ; ou *(iii)* utilisation à des fins terroristes.

La décision d'octroi d'une licence sera basée sur les critères suivants (article 13) :

1. l'intérêt et la sécurité nationale ;
2. les obligations internationales et les engagements envers les parties étrangères ;
3. le type d'exportation[154] ;
4. le degré de sensibilité de l'article contrôlé ;
5. le pays ou la région destinataire;
6. l'utilisateur et l'utilisation finale ;
7. l'historique du crédit social de l'exportateur.

La définition de la « sécurité nationale » est floue ; la règlementation de mise en œuvre est attendue car elle pourrait apporter plus de clarifications. D'après un avocat chinois[155], il est possible que soit mise en place la « vérification sur place » (« *on-site verification* ») de l'utilisateur et l'utilisation finale des articles contrôlés par les autorités, à l'instar de la procédure américaine du contrôle des exportations.

Les exportateurs sont encouragés à établir un système interne de *compliance* pour le contrôle des exportations; le bon fonctionnement de ce système pourrait se traduire par des mesures de facilitation (une licence générale pour l'exportation des articles contrôlés pourrait être accordé par les autorités).
L'autorité des douanes pour interroger, évaluer et détenir les exportations des articles contrôlés sans licence ont aussi été renforcées (article 19).
Toute organisation ou individu en désaccord avec un refus d'octroi de licence d'exportation est en mesure de demander un recours administratif. La décision du recours administratif est finale, éliminant la possibilité d'un contentieux administratif (article 41).

c) La gestion des violations de la loi

L'utilisateur final ne peut ni changer l'utilisation finale de l'article contrôlé, ni réexporter l'article contrôlé à une partie tierce sans l'approbation des autorités (article 16).
Une « liste de contrôle » (article 18) sera établie pour les importateurs et utilisateurs finaux ayant :

(i) violé les exigences réglementaires concernant l'utilisateur et l'utilisation finale ;

[154] Selon le cabinet d'avocats *King & Wood Mallesons*, le « type d'exportation » fait plutôt référence à l'article 45 : «*The transit, transshipment, through transportation or re-export of controlled items, or the export of controlled items from any bonded areas, export processing zones or other special customs supervision zones or export supervised warehouses, bonded logistics centers or other bonded supervision premises to overseas…*».
[155] M. Ren Qing de *Global Law Office*

(ii) mis en danger les intérêts de la Chine et la sécurité nationale ;
(iii) utilisé un article contrôlé à toute fin terroriste.

Un importateur peut demander à être retiré de la liste si les circonstances ont changé à la suite de mesures prises. Les autorités peuvent par ailleurs prohiber ou restreindre le commerce des articles contrôlés avec les importateurs et utilisateurs finaux figurant dans la « liste du contrôle » ; si dans des circonstances spéciales, un exportateur doit échanger avec un importateur ou un utilisateur final listé, l'exportateur doit déposer une demande auprès des autorités en charge du contrôle des exportations.

Cette « liste du contrôle » est moins contraignante que la *Entity List* publiée par le département du Commerce américain, qui interdit ou restreint le commerce de tous produits avec les entreprises listées (la « liste du contrôle » chinoise implique seulement les interdictions ou restrictions sur le commerce des articles contrôlés avec les importateurs et utilisateurs finaux listés).

A la suite d'une violation des dispositions de la loi par un exportateur, aucune partie tierce ne pourra lui offrir de services, y compris des services d'agence, de fret, de livraison, de dédouanement, d'e-commerce et financiers.
Dans le cadre d'une enquête sur une violation soupçonnée, les autorités peuvent prendre les mesures suivantes (article 28) :

(i) entrer dans les locaux de l'entreprise;
(ii) mener des entretiens avec les personnes pertinentes ;
(iii) demander l'accès à -et faire des copies de- tout document utile ;
(iv) inspecter tout véhicule utilisé pour l'exportation ;
(v) saisir et détenir tous les articles pertinents ;
(vi) accéder au compte bancaire de la cible.

De plus, la loi prévoit que tout département sous le Conseil des Affaires de l'Etat et tous les gouvernements locaux ont l'obligation de coopérer avec les autorités d'Etat du contrôle des exportations dans l'exécution de leurs responsabilités. La loi prévoit cependant que les départements d'Etat et leurs personnels sont obligés par la loi de protéger les secrets d'Etat, les secrets commerciaux, la vie privée ou les informations personnelles dont ils ont eu connaissance en cours d'une enquête (article 29).

d) Sanctions en cas de violation de la loi :

La loi prévoit les sanctions administratives ainsi que pénales pour les violations :

Un exportateur ayant exporté un article contrôlé sans la licence d'exportation appropriée verra ses gains illicites confisqués et sera soumis à une amende : entre cinq à dix fois ces gains si ceux-ci sont supérieurs à 500 000 CNY (environ 64 000 euros) ou à une amende comprise entre 500 000 CNY et 5 M CNY (640 000 euros) s'ils sont inférieurs à 500 000 CNY ; les mêmes sanctions sont prévues pour toute personne falsifiant, modifiant ou échangeant une licence d'exportation d'un article contrôlé (article 33, article 34 et article 35).

Toute personne ayant obtenu la licence d'exportation par corruption ou autre moyen illicite, ou ayant transmis la licence à une autre personne par des moyens illégaux verra sa licence annulée et tous ses gains illégaux confisqués ; une amende entre cinq à dix fois les gains illégaux est prévue si ceux-ci dépassent 200 000 CNY ; une

amende entre 200 000 CNY (25 700 euros) et 2 M CNY (257 000 euros) si les gains sont inférieurs à CNY 200 000 (article 35).

Toute personne qui offre consciemment à un exportateur ayant violé la présente loi des services de l'agence, du fret, de la livraison, de la plateforme d'e-commerce et les services financiers verra ses gains illicites confisqués ; une amende entre trois à cinq fois les illégaux est prévue si ceux-ci dépassent 100 000 CNY ; une amende entre 100 000 CNY et 500 000 CNY si les gains sont inférieurs à 100 000 CNY (article 36).

Tout exportateur ayant échangé avec un importateur ou un utilisateur final de la « liste du contrôle » en violation de la présente loi verra ses gains illégaux confisqués ; une amende entre dix à vingt fois les gains est prévue si ceux-ci dépassent 500 000CNY ; une amende entre 500 000 CNY et 5 MCNY si les gains sont inférieurs à 500 000 CNY (article 37).

Retour au sommaire (ici)

L'orientation productiviste du 14ème plan relatif à l'agriculture s'inscrit dans la continuité des politiques agricoles chinoises, mais ne cesse de se confirmer

Les objectifs du 14ème plan sont en cohérence avec le Document N° 1 de 2021 et le rapport du Premier ministre lors des lianghui. Ils reconduisent la priorité accordée, dans le 13ème plan, au développement rural (« revitalisation »), en mobilisant des outils habituels (développement des infrastructures et des services, amélioration des conditions de vie, soins de santé, éducation et formation), notamment pour consolider la victoire dans la lutte contre la pauvreté. Le 14ème plan insiste aussi – et c'est un souci accru, motivé par la dépendance croissante du pays aux importations agricoles – sur le développement de la production **agricole, notamment par l'innovation et la mécanisation. Un objectif de durabilité agro-**environnementale est mentionné mais le niveau de priorité de ces questions se réduit.

Le développement agricole et rural fait l'objet de l'article 7 du 14ème plan (« *Persist in giving priority to the development of agriculture and rural areas, comprehensively promoting rural revitalization* »), subdivisé en quatre chapitres (23 à 26) : production agricole ; infrastructure rurale ; intégration villes-campagnes ; revitalisation rurale en prolongement de la lutte contre la pauvreté. Ces objectifs ont, depuis, été précisés par des plans thématiques (recherche, formation, coopération, etc.), par le document N° 1 publié le 22 février 2022, consacré (comme chaque année) à l'agriculture, et par les discours lors des *lianghui* du Premier ministre LI Keqiang et du président XI Jinping, en mars 2022.

1. En matiere agricole, l'objectif productiviste est accentue dans le Document N° 1 et, plus encore, dans le discours du Premier Ministre aux lianghui, dans le contexte de la guerre en Ukraine

Le 14ème plan accorde une attention renforcée aux sujets agricoles « purs et durs », même si les objectifs productivistes figuraient déjà au 13ème plan quinquennal 2016-2020. **L'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire du pays, devenue le leitmotiv de tout document chinois de politique agricole**, notamment en céréales (maintien obligatoire au-dessus de 650 M t) mais aussi en coton, en huile, en sucre, en viande (89 M t en 2025[156]) et en lait. Une limite de surface cultivée est fixée[157] et sera préservée par l'interdiction de conversion des terres. Ce souci à la production croit au fil des années ; il traduit la préoccupation des autorités vis-à-vis de

[156] Niveau atteint en 2021 ; l'objectif est de stabiliser la production de viande porcine à 55 M t par an, soit le niveau d'avant la peste porcine en août 2018, remonté à 53 M t en 2021. La production aquacole doit atteindre 69 M t ; elle s'est montée à 65,5 M t en 2021.
[157] 120 M ha, dont 103 M ha sont dédiées à la production de céréales et de soja.

la dépendance grandissante de la Chine à ses fournisseurs et d'importations agricoles qui ne cessent d'augmenter (+ 28,8 % en 2021, à 208,9 Md USD).
Le plan traduit certes aussi un souci agro-environnemental[158], centré sur l'amélioration des pratiques[159]. Il mentionne également une politique de la qualité (normes, produits bio et indications géographiques), de plus en plus recherchée par les consommateurs. **Ces objectifs environnementaux sont toutefois de moins en moins mentionnés, traduisant la moindre priorité qui leur est accordée**.

Le document N° 1 a insisté sur l'importance d'éviter le retour de la pauvreté, éradiquée en 2020, et d'assurer la sécurité alimentaire (via une production accrue), menacée par « les défis sévères posés par le changement climatique »[160]. Il préconise l'accroissement de la production de soja et d'autres plantes oléo-protéagineuses pour l'alimentation animale, notamment par la rotation avec le maïs dans le Dongbei et l'association culturale dans les autres régions. L'élevage, notamment porcin, est mentionné. L'importance de la recherche est à nouveau soulignée pour répondre à ces défis.

Les *lianghui* se sont tenus dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine[161] mais aussi toujours perturbé par les tensions avec les fournisseurs de la Chine (Australie, États-Unis, …). Le discours du Premier ministre a rappelé l'attention accordée à la sécurité alimentaire et, partant, à la production, désormais première priorité de la politique agricole. Le président XI lui-même a insisté sur cette priorité pour 2022 (« Les bols de riz du peuple chinois doivent être remplis de céréales chinoises »).

2. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL, LE 14EME PLAN SE SITUE DANS LA CONTINUITE DU 13EME

L'objectif de « revitalisation des zones rurales », priorité constante des autorités, est lié à la lutte contre la pauvreté mais va au-delà de celle-ci. L'accent est mis sur les mesures à destination des populations rurales. Les autorités souhaitent maintenir le revenu des ruraux afin de stabiliser cette population de plusieurs centaines de millions de personnes en zone rurale. Les outils habituels (développement des infrastructures et des services, amélioration des conditions de vie, soins de santé, éducation et formation) ou plus récents (installation d'industries, e-commerce, fortement développé en 2020, et logistique afférente) sont cités.

Il est prévu une politique territoriale (développement d'une « ceinture agroindustrielle » ; conversion de terres vers l'agriculture améliorée ; création de parcs agro-industriels et de zones de vulgarisation des techniques avancés ; intégration et modernisation des productions animales et végétales (y compris la forêt)). De même,

[158] Réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais ainsi que de la pollution par les bâches plastiques ; utilisation accrue des pailles et du fumier ; protection des nappes aquifères dans 200 comtés ; traitement des effluents de l'aquaculture).
[159] Poursuite de la réduction d'utilisation d'engrais et de pesticides, entamée depuis 2016, et taux de 80 % réutilisation des déjections animales comme engrais organique (75 % en 2021).
[160] Ceux-ci sont illustrés par les sécheresses et les inondations que connait la Chine ; le ministre de l'agriculture, M. TANG Renjian, a souligné la menace des fortes pluies de de l'automne 2021 sur la production céréalière.
[161] Les exportations agricoles de l'Ukraine vers la Chine sont passées de 1,3 Md USD (2016) à 5,2 Md USD (2021) ; les principaux flux portent sur des commodités : 3,3 Md USD de céréales, 1 Md USD d'oléo-protéagineux et 766 Md USD d'aliments pour animaux (2021).

l'amélioration des structures agricoles se poursuivra, au niveau des paysans[162] comme du cadre institutionnel[163] et budgétaire[164].

3. DES PLANS THEMATIQUES SONT VENUS PRECISER CE CADRE GENERAL

Pour accroitre la production, la solution est recherchée avant tout dans une production modernisée par un recours accru à l'innovation et à la mécanisation ; celle-ci doit permettre le contrôle des maladies animales et végétales et, surtout, au développement de la génétique, notamment végétale.

Les plans thématiques suivants ont été adoptés :

- le développement des sciences et technologies agricoles et rurales (7 janvier) : il est intéressant car i) l'innovation est considérée comme le principal moyen d'accroître la production agricole ; ii) le plan fait un – rare – constat d'échec de la recherche actuelle (mauvaise distribution des ressources ; programmes redondants ; inadaptation des programmes aux enjeux). Les axes en sont :
    - l'amélioration des semences (une autre constante de la politique agricole) et le maintien ou l'amélioration de l'état des terres arables ;
    - la montée en gamme des industries et la modernisation des chaînes de production ;
    - la réforme du système de recherche (révision des programmes ; constitution de pôles de compétitivité ; développement de l'évaluation), compte tenu de ses limites.
- la numérisation des secteurs rural et agricole (là aussi, vu comme une priorité), par :
    - l'application des technologies numériques dans la recherche semencière, l'amélioration des terres arables, la culture, l'aquaculture et les activités agricoles mécanisées ;
    - la numérisation de la gestion des entreprises, la promotion de la transformation « intelligente » et le développement de la traçabilité ;
    - le développement d'un e-commerce rural plus orienté vers la qualité et moins vers le prix ;
    - la réduction du fossé numérique entre les zones urbaines et rurales ;
- le « verdissement » des pesticides, de l'aquaculture et du développement agricole en général[165] ;
- l'amélioration du capital humain en zone rurale, pour moderniser le modèle d'agriculture familiale (100 000 chefs d'entreprises et coopératives, dont 2 000 « d'élite » ; 15 millions d'entrepreneurs) ;
- la pêche en eaux lointaines, avec un niveau de captures à 2,3 M t, stable par rapport à celui de 2025 ;
- le développement de l'influence normative chinoise dans les enceintes multilatérales (OMC, FAO).

En conclusion, la revitalisation rurale reste une priorité des autorités, à l'instar des années précédentes et pour consolider l'éradication de la pauvreté. À cet égard, le 14ème plan s'inscrit dans la continuité.

---

[162] modernisation de l'agriculture familiale ; assouplissement de la gestion foncière afin de – prudemment – faciliter les transferts de terres en vue de l'agrandissement des exploitations ; sécurisation des droits fonciers individuels, par une prolongation des baux de 30 ans, mais aussi collectifs sur la conversion des terres non-agricoles ; protection contre les expropriations illégales.

[163] développement des coopératives et des services ; installation de main d'œuvre et d'entreprises.

[164] développement de l'assurance et du crédit agricoles ; hausse de l'allocation de budgets nationaux et locaux ; amélioration du système de prix garantis pour le blé, le soja et le riz.

[165] Notamment : variétés de riz à basse émission de méthane et riziculture pluviale ; amélioration de l'efficience des engrais chimiques ; agriculture sans travail du sol pour améliorer la capacité de séquestration du carbone ; augmentation du taux de matière organique des sols ; introduction de nouvelles rations en alimentation animale pour éviter les émissions de méthane entérique ; réutilisation du fumier comme engrais ; évolution des fermes aquacoles pour en faire des puits de carbone ; utilisation des pellets de paille et du biogaz comme combustible.

La priorité accordée à l'accroissement de la production agricole s'accroît toutefois, suite aux craintes sur l'approvisionnement durant la crise du COVID-19 et sur la dépendance croissante aux importations, notamment fournies par des pays jugés problématiques (États-Unis, Australie, Canada…). La guerre en Ukraine vient accentuer cette préoccupation – reflétée dans l'accent donné lors des *lianghui* de mars 2022 – mais cette conjoncture ne doit pas masquer le caractère structurel de cette priorité. Pour y faire face, la Chine compte sur des moyens classiques : la modernisation de sa production (à l'instar de la restructuration du secteur laitier depuis 2008 et de la filière porcine, en cours) et un recours accru aux technologies de pointe (semences végétales, notamment).

En définitive, il s'agit d'étendre à l'agriculture la politique de développement par le progrès technologique, implémentée avec succès dans d'autres secteurs de l'économie, et notamment l'industrie.

Retour au sommaire (ici)

La Chine satisfaite de son bilan agricole 2021 malgré des conditions difficiles

1. LA PRODUCTION AGRICOLE CHINOISE CONTRIBUE A SON AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Avec 682,85 Md kilogrammes, la Chine s'est assurée d'une nouvelle récolte exceptionnelle en 2021, soit la septième année consécutive où la production a été supérieure à 650 Md kilogrammes. La superficie plantée en grandes cultures a atteint 117,6 M de ha en 2021, soit + 12,95 M en g.a.

La production porcine s'est également redressée. À la fin de 2021, la Chine devrait compter 43,29 M de porcs reproducteurs, et la capacité de production devrait revenir à un niveau raisonnable. La production annuelle de porc s'est établie à 52,96 M de tonnes en 2021, + 28,8 % par rapport à l'année précédente.

Sur la même année, la superficie plantée en légumes et fruits a atteint 21,3 M ha, avec 750 M tonnes de production dont le volume en fruits a atteint plus de 290 M tonnes. Uniquement pour les légumes, la Chine a compté 5,3 M ha de surface, soit + 133 300 ha par rapport à l'année d'avant.

2. LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTINUENT DE FAVORISER LA PRODUCTION NATIONALE POUR LES ALIMENTS CLES

En 2021 la Chine a subi certaines conditions météorologiques régionales extrêmes (inondations, sécheresses, parasites, etc.). Ceci dit, elle a réalisé un gros volume de production grâce aux politiques de soutien telles que la revitalisation rurale et l'accélération de la modernisation agricole. En dehors des lignes directrices, elle a accordé les soutiens aux exploitants agricoles qui se sont affrontés aux prix élevés ou aux catastrophes naturelles.

En 2022, la Chine donnera la priorité à la « stabilité » : assurer la sécurité alimentaire et éviter un nouveau plongeon de grande échelle de la population rurale dans la pauvreté. Il est estimé qu'il y aura 170 M tonnes des légumes, + 3,5 M en g.a., au cours de prochain trimestre. Néanmoins, en raison de la hausse des prix de l'essence et du diesel, les prix des légumes resteront élevés. Le gouvernement a assuré que l'approvisionnement des produits agricoles (viande, légumes, fruits, lait, œuf, poisson) serait assuré pour toute la période du nouvel an chinois et des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin.

Source : *GlobalTimes.*

Retour au sommaire (ici)

Bilan de l'adhésion de la Chine à l'OMC pour le secteur agricole et agroalimentaire chinois

1. Le commerce agro-alimentaire avec la Chine a progresse

La Chine est devenue le 1er importateur de produits agricoles (157 Md USD) en 2021. Ce dynamisme de la demande s'explique par l'augmentation de la population et des revenus, l'urbanisation, les réformes économiques et, jusqu'à un certain point, à la libéralisation du commerce, notamment suite aux concessions accordées par la Chine lors de son accession.

La Chine était le 4ème exportateur des produits agricoles en 2000 (57 Md USD). Depuis 2001, la composition des exportations de produits agricoles a changé : fruits, légumes et produits alimentaires transformés sont en hausse constate ; ils représentent 50 % des exportations en 2020 *vs* 32 % en 2001.

L'effet du *deal phase 1*, accord dérogatoire aux règles de l'OMC signé avec les États-Unis, a facilité les volumes d'exportations américaines mais sans être déterminant : les importations agricoles chinoises se sont certes très fortement accrues en 2020 (+ 18 % g.a.) mais plusieurs de ses 10 principaux fournisseurs en ont bénéficié à l'instar des États-Unis, notamment le Brésil (+ 5,8 Md USD ; + 20 % g.a.) et l'Union européenne (+ 4,7 Md USD ; + 27 %). Cette forte hausse s'explique davantage par d'autres facteurs, notamment la reconstitution du cheptel porcin, décimé en 2018 et 2019 par la peste porcine africaine (PPA).

2. Les tarifs sur les importations et les societes etatiques de negoce demeurent

En 2020, le droit NPF moyen appliqué (*average applied MFN duty*) à l'ensemble des produits agricoles était de 13,8 % ; il est plus élevé dans les secteurs des boissons et du tabac (18,2 %), des céréales et préparations (19,5 %), du coton (22 %) et du sucre et des confiserie (28,7 %).

La Chine continue à appliquer des contingents tarifaires pour les céréales, le coton et le sucre. Les entreprises publiques de négoce (*state trade entreprise*) continuent à jouer un rôle prédominant, malgré une libéralisation partielle de leur gestion. Le taux de remplissage de ces contingents est élevé pour le sucre, le coton et la laine ; il est plus faible (souvent moins de 50 %) pour les céréales.

3. La Chine joue avec les boites pour continuer a prodiguer un soutien interne a son agriculture

L'adhésion à l'OMC de la Chine lui impose une limitation de son soutien domestique, notamment au titre de l'article 6.3 de l'Accord sur l'agriculture :

- un plafonnement au seuil *de minimis* du soutien ayant des effets de distorsion des échanges, prévu à l'article 6.4 de l'Accord sur l'agriculture et dans la liste des engagements de la Chine ;
- et égal à 8,5 % de la valeur de la production du produit bénéficiant du soutien.

La Chine a accès à d'autres dispositions de soutien de l'Accord sur l'agriculture, notamment :

- l'article 6.5 (« boîte bleue ») exempte les mesures limitant la production des engagements de réduction ;
- l'annexe 2 (« boîte verte ») exempte les mesures ayant des effets de distorsion minimes sur la production et les échanges.

4. CERTAINES RESTRICTIONS AUX IMPORTATIONS RESTENT EN PLACE

La Chine a imposé des droits de douane provisoires à l'exportation, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008, allant de 5 % à 25 % sur 57 lignes tarifaires (codes SH à huit chiffres), incluant le blé, le maïs, le riz et le soja. Les autorités chinoises ont affirmé, lors du 3ème examen de la politique commerciale de la Chine, que ces mesures avaient pour objectif de conserver les ressources naturelles ou de protéger l'environnement ; cet argument apparaît peu crédible et cache mal l'objectif de privilégier le marché intérieur. Certains de ces droits de douane ont été supprimés ou abaissés, notamment sur le blé et le riz, le 1er juillet 2009.

5. ACTIONS DE LA CHINE A L'OMC

Au cours des 20 dernières années, la Chine s'est montrée constamment active au sein des comités de l'OMC dans les domaines agricoles, tels que le Comité de l'agriculture et le Comité sanitaire et phytosanitaire (SPS). Depuis son adhésion, la Chine s'est retrouvée impliquée dans 69 litiges (22 en tant que plaignant et 47 en tant que partie défenderesse ; 10 (15 % du total) concernaient l'agriculture et les produits alimentaires.

La Chine a été plaignante dans trois litiges en matière de produits alimentaires. Elle a bénéficié d'une décision favorable dans un litige relatif aux volailles contre l'Union européenne et les États-Unis ; ses exportations restent toutefois limitées en raison des exigences sanitaires dans ces pays. La Chine s'est retrouvée pénalisée des mesures antidumping prises par les autorités des États-Unis, notamment sur les exportations de crevettes : ses exportations ont chuté de 340 M USD en 2018 à moins de 56 M USD en 2020.

Jusqu'au 4 novembre 2021, il y a eu sept demandes de consultations (préalable à un contentieux devant l'Organe de règlement des différends) avec la Chine sur les produits alimentaires et agricoles ; six sont postérieures à 2016 et toujours en cours : trois sont le fait du Canada (sur le colza) et deux de l'Australie (orge et vin), dans le contexte de leurs tensions commerciales avec la Chine. Antérieurement à 2016, les États-Unis avaient obtenu gain de cause, en 2011, à la suite d'une consultation sur les subventions accordées aux agriculteurs par la Chine et son administration du système des contingents tarifaires.

6. LA CHINE PROFITE DU COMMERCE INTERNATIONAL TOUT EN FLOUTANT SES REGLES

Vingt ans après son adhésion à l'OMC, la Chine est devenue le 1er importateur mondial de produits agricoles et l'une des principales destinations des plus grands exportateurs mondiaux. La population, la croissance des revenus et l'urbanisation ont entraîné des changements de régime alimentaire (accroissement de la consommation de protéines animales, notamment) et une envolée de la consommation. La production domestique n'est pas arrivée à répondre à cette demande. Ces tendances devraient se poursuivre et s'accentuer d'ici 2031.

L'adhésion à l'OMC a été un facteur important de ce dynamisme, sans que cette adhésion ait entraîné le plein respect par la Chine de ses engagements qui maintient nombre de pratiques discutables au regard des règles multilatérales. Les litiges sur le soutien agricole et l'administration des contingents tarifaires ont soulevé la difficulté du manque de respect de ses engagements par la Chine. Ces conflits mettent en cause la libéralisation des échanges par une augmentation *de facto* des niveaux de droits de douane et par la gestion biaisée des importations de la part des entreprises commerciales d'État et d'autres entités gouvernementales. Enfin, les tensions commerciales avec ses partenaires commerciaux, tels que les États-Unis, l'Australie et le Canada, ont perturbé les échanges, non seulement au niveau bilatéral, mais aussi international, du fait du poids acquis par la Chine dans le commerce.

Source : *International Food Policy Research Institute.*

Retour au sommaire (ici)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté Égalité Fraternité

Responsable de la publication : Jean-Marc Fenet
Rédacteurs : Thomas Carré, Lennig Chalmel, Zilan Huang, Yang Jingxia, Orhan Chiali, Furui Ren, Baptiste Gosson—Brion, Kimberley Le Pape, Antoine Moisson, Camille Paillard, Julien Boudet, François Lemal, Haowei Hu, Dominique Grass, Li Wei, Jo Cadilhon, Fangwei Yuan, François Blanc, Isabelle Smektala, Pierre Moussy, Camille Fourmeau

Revu par : Axel Demenet

Pour s'abonner : camille.paillard@dgtresor.gouv.fr